

## 3.4 Paysage et patrimoine

### 3.4.1 Paysage éloigné

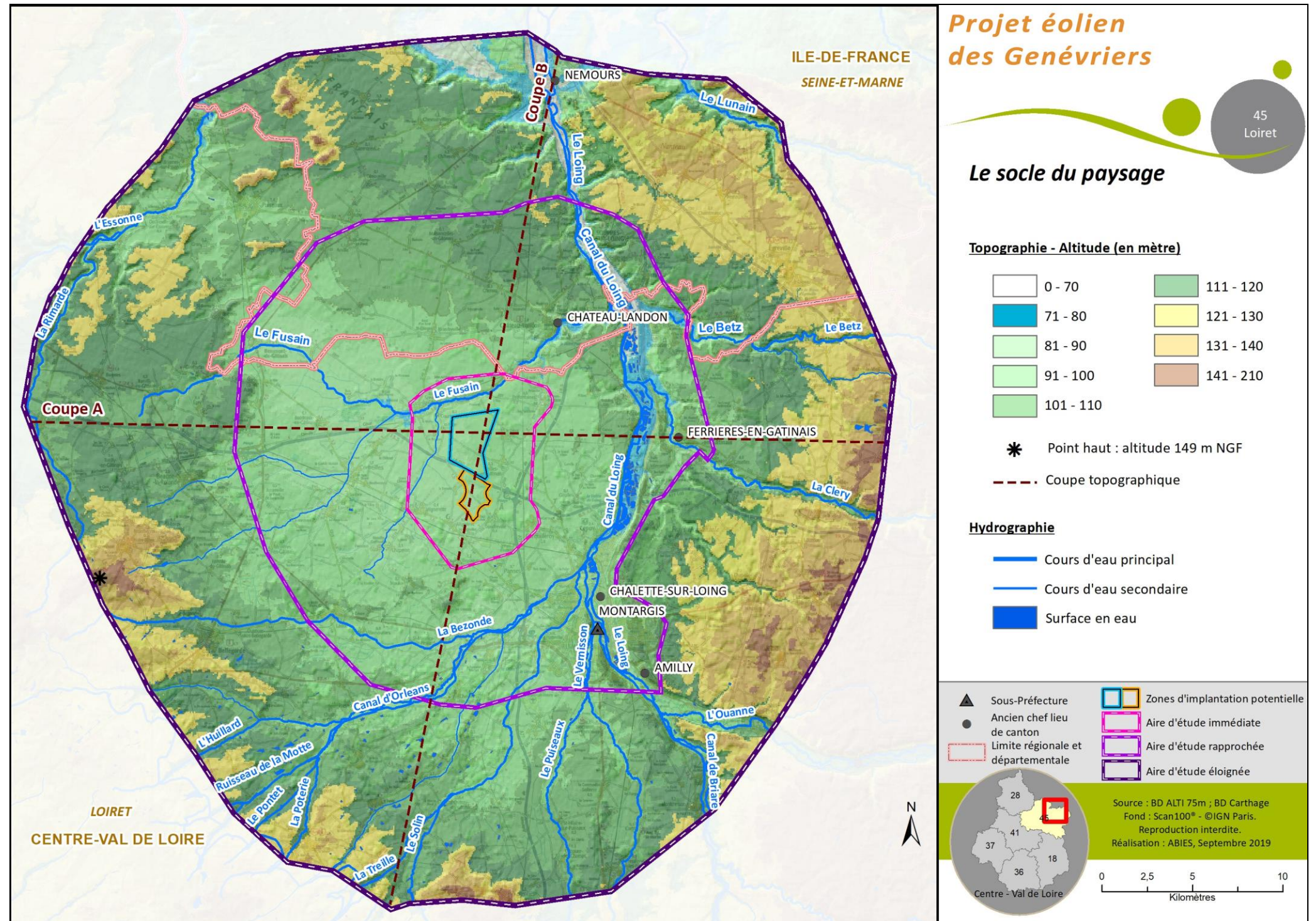
#### 3.4.1.1 Le socle du paysage

L'aire d'étude paysagère éloignée se développe au nord-est du département du Loiret et au sud-est du département de Seine-et-Marne. Elle s'inscrit donc en transition sur les deux régions riveraines d'Ile-de-France au nord et de Centre-Val de Loire au sud.

Le relief se résume à une vaste plaine traversée par les vallées peu marquées du Loing et de ses affluents. L'aire d'étude rapprochée se révèle particulièrement plane avec des altitudes variant de 90 à 110 m NGF. Le point le plus haut atteint les 149 m NGF sur la commune de Boiscommun à la lisière sud-ouest du périmètre éloigné. Les points bas correspondent logiquement aux fonds de vallées. Ils s'établissent à environ 65 m NGF au nord et au nord-ouest de Nemours dans la vallée du Loing et dans le Marais de Larchant. Les différences d'altitudes se révèlent ainsi très faibles avec une amplitude maximale de 84 m sur l'ensemble du territoire d'étude.

L'hydrographie locale se décline autour de la vallée du Loing, affluent de la Seine qu'il rejoint à 14 km au nord du territoire d'étude. Entre Montargis et Souppes-sur-Loing, la vallée du Loing est large, peu profonde et occupée de nombreux plans d'eau témoins de l'exploitation de gravières. En aval de Souppes-sur-Loing jusqu'à Nemours, la vallée se rétrécit nettement. Au sud de Montargis, les différents affluents du Loing forment un réseau rappelant les racines d'un arbre, irriguant l'ensemble du secteur sud de l'aire d'étude éloignée pour se rejoindre toutes au même point à Cepoy. Ils impriment des reliefs en creux légèrement plus marqués animant toute la lisière sud du territoire d'étude.

L'hydrographie locale se caractérise aussi par le réseau de trois canaux assurant la jonction entre le bassin fluvial de la Loire et celui de la Seine. Historiquement, le canal de Briare achevé en 1642 puis le canal d'Orléans terminé en 1691 rejoignaient le Loing à Buges sur la commune de Corquilleroy au nord de Montargis. Les bateaux empruntaient ensuite le Loing jusqu'à la Seine pour approvisionner Paris et sa région. Construit au XVIII<sup>e</sup> siècle, le canal du Loing assure ensuite cette liaison de façon plus sécurisée.



Carte 62 : relief et hydrographie de l'aire d'étude paysagère éloignée avec le tracé des coupes topographiques

Les coupes suivantes montrent le positionnement des zones d'implantation potentielle (ZIP) du projet éolien dans ce contexte topographique et hydrographique.

Les flèches en pointillés jaune illustrent les relations visuelles potentielles entre les différents secteurs du territoire et les ZIP ou leur élévation de 180 m par rapport au terrain naturel.

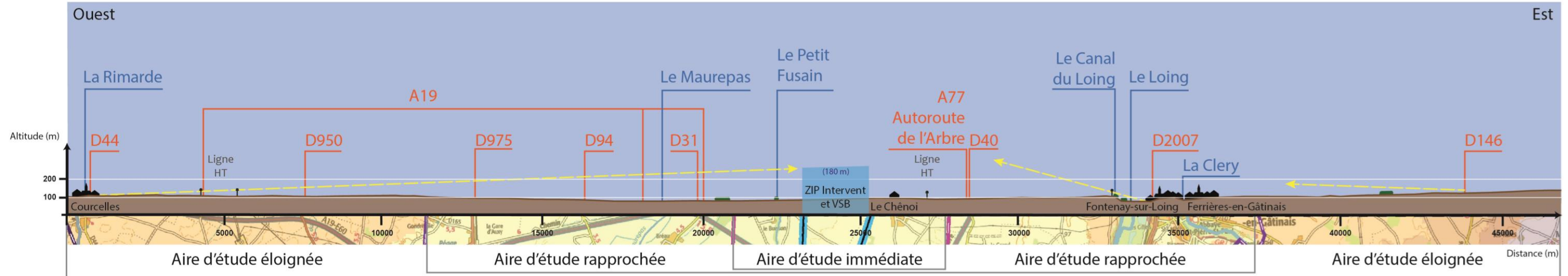


Illustration 1 : coupe topographique A (ouest/est)

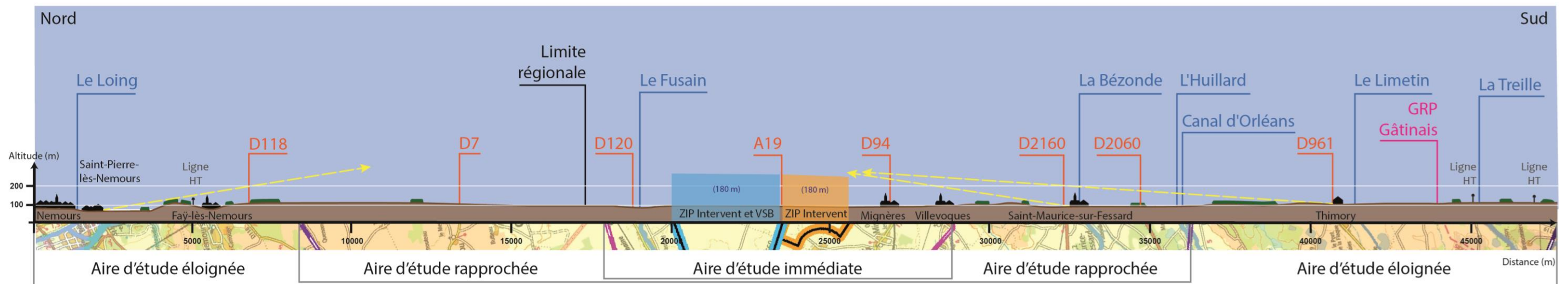


Illustration 2 : coupe topographique B (nord/sud)

**La coupe A** illustre parfaitement la planéité du territoire d'étude uniquement interrompue par la vallée du Loing à l'est de l'aire d'étude rapprochée. La topographie locale ressemble schématiquement à une assiette plate aux rebords extérieurs (aire d'étude éloignée au sens strict) légèrement surélevés. La quasi absence de massifs boisés renforce le caractère très ouvert de ce paysage de plaine. La vallée du Loing reste isolée visuellement des ZIP du projet éolien par le relief en creux et les boisements qui la bordent.

**La coupe B** confirme les très faibles amplitudes topographiques du territoire d'étude qui s'expriment uniquement dans la vallée du Loing autour de Nemours. Elle montre aussi le rôle important des massifs boisés dans le cloisonnement visuel dans ce type de paysage de plaine et dans les relations visuelles potentielles entre les ZIP du projet éolien et les différents secteurs du territoire. Nemours, St-Pierre-lès-Nemours, Faÿ-lès-Nemours et la vallée du Loing (soit le nord de l'aire d'étude éloignée au sens strict) apparaissent isolés visuellement des ZIP du projet éolien des Genévriers.

Remarque : L'échelle verticale de ces coupes est volontairement dilatée pour une meilleure appréciation des rapports d'échelles sur l'aire d'étude paysagère éloignée. Elle est environ 5,5 fois supérieure à l'échelle horizontale.

### 3.4.1.2 Les entités paysagères

L'ensemble de l'aire d'étude éloignée s'inscrit dans un seul ensemble paysager à savoir le Gâtinais : pays de plateaux et de plaines qui se développe à la fois dans le Loiret et la Seine-et-Marne.

La carte, ci-contre, présente les entités paysagères du Gâtinais représentées sur le territoire d'étude et encadrées par le massif de Fontainebleau au nord, la Forêt d'Orléans au sud et la Beauce à l'ouest. Ces unités sont déclinées par typologie de paysage où les plateaux cultivés dominent nettement.

Elles sont identifiées dans l'Atlas des Paysages de Seine et Marne sur ce même département. Par contre, l'Atlas des Paysages du Loiret, en cours de révision et non disponible lors de la rédaction de cette étude, n'a pu être consulté ni utilisé. Aussi le découpage des entités du Gâtinais dans le Loiret apparaît-il quelque peu sommaire. En particulier, les vallées du Loing et du Fusain n'apparaissent pas dans le Loiret en continuité de l'unité de Seine-et-Marne comme la Forêt Domaniale de Montargis qui pourrait être identifiée aussi comme l'unique massif forestier du territoire d'étude.

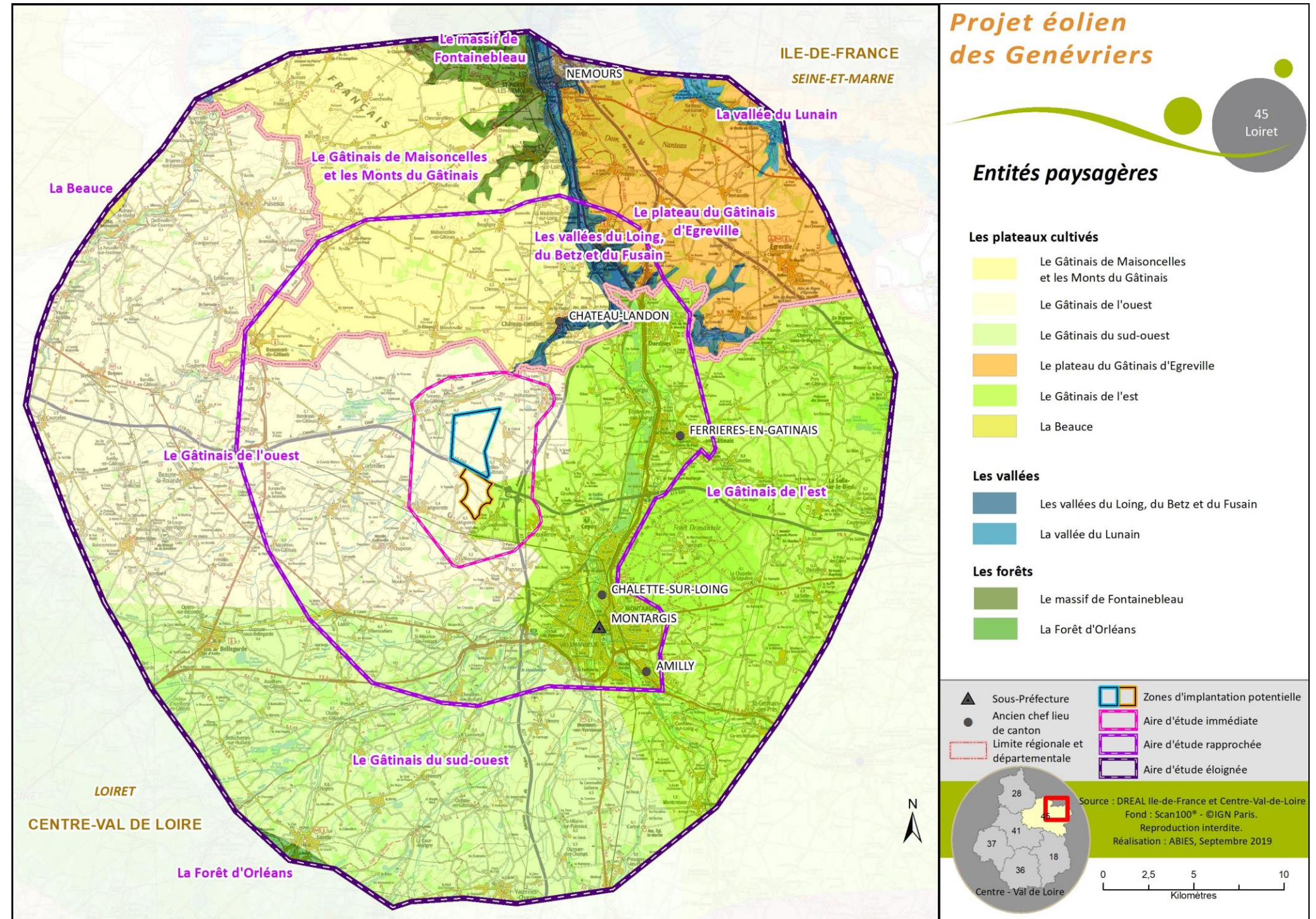
L'accent sera mis sur l'entité paysagère du Gâtinais de l'ouest qui accueille les ZIP du présent projet éolien.

A contrario, les unités périphériques de la Beauce au nord-ouest, de la Forêt d'Orléans au sud et du massif de Fontainebleau au nord ne seront pas détaillées car trop peu représentées dans l'aire d'étude éloignée ou n'entretenant aucune relation visuelle possible avec le site du projet éolien.

Les descriptions détaillées ci-après ont pour objectif de présenter les différents types de paysages présents sur l'aire d'étude éloignée à travers leurs caractéristiques propres, leurs structures paysagères, leurs évolutions et leurs enjeux paysagers.

Elles sont extraites :

- ✓ de l'Atlas des Paysages de Seine et Marne pour les trois grandes unités de ce département,
- ✓ du Guide pédagogique en accompagnement de la procédure du SCoT Montargois en Gâtinais édité par le CAUE du Loiret en décembre 2014 pour celles du Loiret,
- ✓ des analyses de terrain.



Carte 63 : les entités paysagères de l'aire d'étude éloignée au sens large

### 3.4.1.2.1 Le Gâtinais de Maisoncelles et les Monts du Gâtinais

Très vaste, l'entité du Gâtinais de Maisoncelles constitue la frange la plus orientale de la plaine de la Beauce en Seine-et-Marne. Elle se découvre comme un vaste plateau cultivé et peu boisé qui se poursuit dans le département voisin du Loiret. Si sa délimitation au sud avec le Gâtinais de l'ouest dans le Loiret est plus administrative (limite départementale et régionale) que paysagère, elle est par contre clairement marquée au nord par le massif forestier de Fontainebleau et à l'est par la vallée du Loing.

Le Gâtinais de Maisoncelles se caractérise par des horizons plans qu'aucun cours d'eau ne vient distraire à l'exception du Fusain, au sud qui vient entailler le plateau. Cette dernière vallée traverse le nord de l'aire d'étude immédiate des présents projets marquant par sa ripisylve dense les horizons du plateau. A l'ouest (et au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée), une série de monts au relief très doux coiffés de villages (Rumont, Fromont, Burcy...) offrent des panoramas circulaires sur l'ensemble du plateau.

Partout les champs immenses composent l'essentiel des paysages.



Illustration 3 : les champs à perte de vue depuis la D118 au nord de Mondreville avec l'ourlet boisé de la vallée du Fusain sur la ligne d'horizon et la silhouette du village de Mondreville dans l'axe de la route

Les villages, centrés sur leur territoire communal, sont régulièrement disposés sur le plateau. Avec les hangars, les silos, les lignes à haute tension, leurs silhouettes compactes proposent les seules animations.



Illustration 4 : Château-Landon depuis la D207A au nord de la ville

Les villages possèdent un patrimoine architectural de grande qualité s'inscrivant dans une construction urbaine organisée le plus souvent sur un espace public rectangulaire qui jouxte une l'église, une mare ou une halle.



Illustration 5 : le centre de Beaumont-en-Gâtinais récemment requalifié et valorisé touristiquement autour de l'église, la halle et le château

Sur ce plateau où « tout se voit », le renforcement de l'unité de l'habitat autour des centres anciens des bourgs et des villages, en évitant notamment l'éparpillement de nouvelles constructions le long des routes et des chemins, est essentiel.

Enfin, l'élément éolien est présent autour de la limite régionale, sur les communes de Mondreville, de Gironville et d'Arville, avec le long alignement du parc du Gâtinais et celui du parc d'Arville parallèle au premier, 3 km plus au nord.



Illustration 6 : le parc éolien du Gâtinais depuis la lisière sud-ouest du village de Mondreville

Dans cet ensemble quasiment dépourvu de reliefs et peu urbanisé, les buttes modestes des monts du Gâtinais, à l'ouest, créent un événement important tout en procurant des points de vue remarquables sur l'ensemble du plateau. Elles s'inscrivent dans la continuité nord des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy du département du Loiret auxquelles elles se rattachent. Elles constituent, dans leur ensemble, des enjeux paysagers potentiellement sensibles pour les visibilité panoramiques qu'elles offrent depuis leurs points hauts et les risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes, vues depuis la plaine.

### 3.4.1.2.2 Le Gâtinais de l'ouest

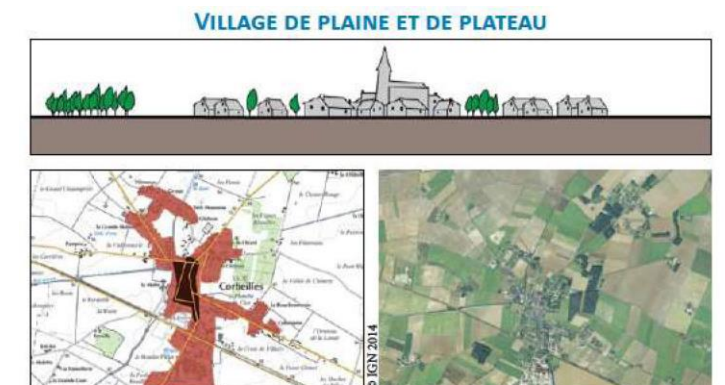
Dans le Loiret, l'entité paysagère du Gâtinais de l'ouest prolonge sans contraste le Gâtinais de Maisoncelles. Elle est délimitée à l'est par l'A77 qui longe et annonce la vallée du Loing et au sud par la D2160 (entre Bellegarde et St-Maurice-sur-Fessard) et la vallée de la Bézonde.

Elle présente globalement les mêmes caractéristiques paysagères que le Gâtinais de Maisoncelles.

Le paysage est en effet celui d'une vaste plaine occupée de grands champs cultivés en openfield voués à la céréaliculture intensive. Seules, les vallées du Fusain et du petit Fusain creusent doucement le plateau au nord et à l'ouest des zones d'implantation potentielle des présents projets éoliens. Leurs ripisylves denses et continues constituent pratiquement les seuls boisements de ce secteur du Gâtinais.

Les villages maillent régulièrement le territoire. Ils sont groupés sur le plateau et s'étirent dans la vallée du Fusain (Courtempierre).

L'immensité du ciel, une ligne d'horizon immense sur laquelle se découpent avec netteté les silhouettes des rares verticalités (silhouettes villageoises, clochers des églises, châteaux d'eau, silos agricoles et rares bosquets...), la quasi-absence d'arbres, des routes rectilignes et la présence du vent constituent les éléments typiques de ces paysages gâtinais.



Développement sur le plateau du Fusain, Corbeilles-en-Gâtinais

Les villages de plateaux se sont développés en composant avec le paysage existant, à la croisée ou le long des voies de communication. Les boisements et les cultures jouent un rôle déterminant dans les modes de développement de ce type de village. La majorité des villages du Gâtinais se sont construits sur les nombreux plateaux qui façonnent le territoire : Vimory, Melleroy, Chuelles, Saint-Firmin-des-Bois, Corbeilles-en-Gâtinais, Pannes...

Illustration 7 : village de plaine et de plateau du Gâtinais (source : guide pédagogique en accompagnement de la procédure du SCoT Montargois en Gâtinais édité par le CAUE 45 en décembre 2014)

Deux principales caractéristiques différencient cependant le paysage du Gâtinais de Maisoncelles de celui du Gâtinais de l'ouest autour du site du projet éolien des Genévriers :

- le renforcement de la trame viaire marqué par le passage de l'A77 et de l'A19 qui se croisent à angle droit à l'est des ZIP
- le caractère plus industriel du paysage (silos, usines, lignes HT...) dans la partie est de l'unité (autour de l'A77 et de l'agglomération de Montargis).



Illustration 8 : l'A19, reliant Orléans et Courtenay, traverse d'ouest en est le Gâtinais de l'ouest et sépare les deux ZIP des projets éoliens.



Illustration 9 : Vue depuis la D94 sur la coopérative agricole de Gondreville et les zones d'activités bordant la voie ferrée



Illustration 10 : les lignes HT doublent l'A77 à Pannes

Ce paysage de plaine offre de toute part de **larges panoramas, en vues rasantes**, depuis les espaces agricoles du paysage rapproché (hors des vallées du Fusain et du petit Fusain). Autour d'Auxy et de Beaune-la-Rolande, les rebords légèrement surélevés de la plaine centrale proposent les seules **vues panoramiques légèrement dominantes** vers l'aire d'étude rapprochée et les ZIP du projet éolien.



Illustration 11 : vue panoramique légèrement dominante vers le site des projets éoliens depuis les rebords de la plaine près d'Auxy (D206)

Cette unité se caractérise aussi par une **dynamique paysagère importante** liée aux activités humaines.

Depuis 1950, les évolutions paysagères de ce secteur du Gâtinais sont liées tout d'abord à celles du parcellaire agricole aux dimensions nettement plus vastes aujourd'hui. L'essor de la mécanisation a entraîné parallèlement la disparition des arbres de pleins champs, des arbres d'alignement et des quelques vergers existants.



Illustration 12 : comparaison du parcellaire agricole autour du site des projets entre aujourd'hui et 1957 (source : site Internet remonter le temps)

Les paysages agricoles ont été marqués ensuite successivement par l'aménagement de l'A77 (ouverte localement en 1999 et en 2000) puis par celui de l'A19 entre Orléans et Courtenay en 2009.

La dynamique paysagère se joue aujourd'hui essentiellement autour de l'Agglomération de Montargis Et des rives du Loing (AME) qui forme une entité étendue à l'attractivité croissante. Elle est liée à l'extension urbaine de l'agglomération, des bourgs et des villages environnants et au développement assumé de l'industrialisation (industries électroniques, chimiques ...). L'industrie est au cœur de la stratégie d'attractivité de l'AME avec notamment l'aménagement de zones d'activités économiques à Amilly et au carrefour de l'A77 et de la D2060.

Enfin, récemment, la présence des éoliennes s'accroît le long de la limite régionale au nord marquant la transition entre les entités voisines du Gâtinais de Maisoncelles et du Gâtinais de l'ouest.

**Les principaux enjeux paysagers du Pays Gâtinais**, pris dans son ensemble c'est-à-dire regroupant les entités du Gâtinais de l'ouest, de l'est et du sud-ouest, sont déclinés dans le guide pédagogique en accompagnement de la procédure du SCoT Montargois en Gâtinais édité par le CAUE 45 de la façon suivante :

- Valoriser le patrimoine historique, architectural et paysager

La préservation d'un paysage authentique, d'une architecture rurale et des nombreux vestiges antiques existants doit être affirmée.

- **Allier intensification urbaine et protection paysagère**

Dans les projets urbains futurs, une réflexion autour de la dynamique paysagère est indispensable afin de sauvegarder une qualité de vie certaine. Cette préoccupation est d'autant plus importante dans le nord du territoire, soumis à la pression urbaine de la région francilienne ainsi que dans le sud, fragilisé par une situation économique plus difficile.

- **Valoriser les rivières, les étangs, les canaux et les vallées**

L'eau est omniprésente sur le territoire du Gâtinais, et la prise en compte de cette thématique est importante. La reconquête des vallées et la mise en valeur des canaux et des étangs sont des atouts pour les communes concernées.

### 3.4.1.2.3 Le Gâtinais du sud-ouest

Au sud de la D2160 (entre Bellegarde et St-Maurice-sur-Fessard) et la vallée de la Bézonde, le Gâtinais du sud-ouest s'étend jusqu'à la Forêt d'Orléans au sud et la vallée du Loing à l'est.

Le paysage est fortement façonné par un large réseau hydrographique d'une dizaine de rivières qui convergent vers la vallée du Loing jusqu'à Montargis. Ces différentes vallées en éventail offrent de nombreux boisements épars notamment autour du canal d'Orléans et des étangs qui ponctuent les différents cours d'eau. La présence de l'eau et des bois, entre des cultures bien ancrées, participe à un cloisonnement visuel plus fort de cette unité paysagère en contraste avec le Gâtinais de l'Ouest.

Les villages, implantés principalement dans les vallées le long des cours d'eau, sont aussi plus isolés visuellement et très peu exposés potentiellement aux visibilitées vers le nord et le site du projet éolien.

L'ensemble paysager de la Forêt d'Orléans est présent au sud du territoire, formant une limite boisée épaisse qui marque la limite du Gâtinais et l'isole aussi visuellement de la vallée de la Loire.

### 3.4.1.2.4 Le Gâtinais de l'est

La partie orientale du Pays Gâtinais forme un plateau d'envergure traversé par quatre vallées. Sa particularité réside dans la répartition parallèle de ces vallées :

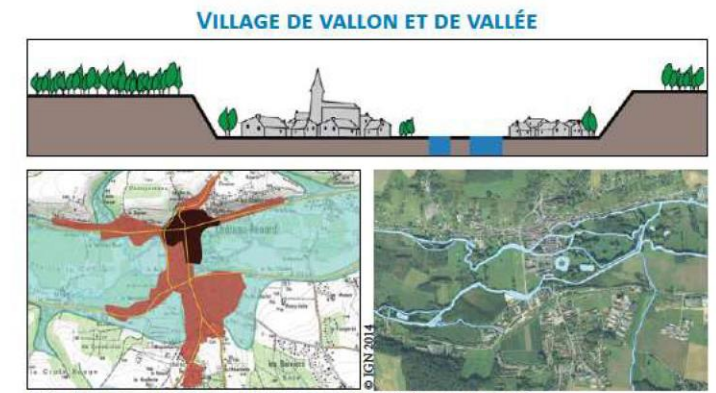
- celle du Loing traverse l'extrémité ouest du plateau, du nord au sud,
- les autres s'organisent perpendiculairement (vallée du Betz au nord, vallée de la Cléry, vallée de l'Ouanne au sud).

La vallée du Loing, entre Dordives et Montargis, constitue la lisière orientale de l'aire d'étude rapprochée des présents projets et une sous-unité à part entière. Le reste de l'entité se développe sur toute la partie orientale de l'aire d'étude éloignée entre le Betz au nord et le Loing en amont de Montargis.

La vallée du Loing, large et «trouée» de nombreux plans d'eau, témoins de l'exploitation des matériaux alluvionnaires, constitue le trait topographique principal du territoire d'étude. Elle accueille les villes et les bourgs les plus importants qui s'échelonnent le long de son cours. Etablis en fond de vallée, ils n'entretiennent pas de relation visuelle avec les plateaux agricoles ouverts qui bordent la vallée.

La vallée forme aussi un couloir de circulation ancien emprunté par la D2007, la voie ferrée, le canal du Loing, la Voie Verte du canal... Très boisée, elle offre un paysage très cloisonné visuellement. Des ambiances variées se succèdent avec des secteurs urbanisés, des secteurs industriels, entrecoupés de plans d'eau, de peupleraies et de boisements...

Entre la Forêt Domaniale de Nanteau au nord et la Forêt Domaniale de Montargis au sud, elle forme un trait d'union à la fois boisé, urbanisé, industriel et circulé qui contraste et sépare visuellement le Gâtinais de l'ouest et le secteur oriental du Gâtinais de l'est sur le territoire d'étude.



Développement urbain en fond de vallée, Château-Renard

Les villages établis en fond de vallée ont tendance à se développer de manière linéaire, le long des axes de communication et parallèlement au réseau hydrographique. Cette organisation suit une logique liée à l'essor économique engendré par les voies de passage et par l'absence d'obstacle physique majeur des fonds de vallées. Ce type d'implantation de villages est majoritairement répandu le long des vallées de l'Ouanne et du Loing : Château-Renard, Triguères, Gy-les-Nonains, Fontenay-sur-Loing...

Illustration 13 : village de vallon et de vallée du Gâtinais (source : guide pédagogique en accompagnement de la procédure du SCoT Montargois en Gâtinais édité par le CAUE 45 en décembre 2014)



Illustration 14 : la halte fluviale à Cepoy sur le canal du Loing



Illustration 15 : le canal et la voie verte à Chalette-sur-Loing

Territoire rural, le Gâtinais de l'est se distingue également par un riche patrimoine ancien notamment à Ferrières-en-Gâtinais et dans la vallée de la Cléry.



Illustration 16 : l'ancienne abbaye bénédictine de Ferrières-en-Gâtinais dans la vallée de la Cléry



Illustration 17 : vue depuis le plateau au nord-est de Ferrières-en-Gâtinais vers la vallée du Loing

### 3.4.1.2.5 La vallée du Loing, du Betz et du Fusain

En aval de Dordives, dans le département du Loiret, le Betz, le Lunain et le Loing se rejoignent. Puis, de Souppes-sur-Loing jusqu'à Nemours, le Loing continue son cours dans un étroit sillon qui creuse le plateau du Gâtinais.

L'espace relativement étroit de la vallée du Loing, en Seine-et-Marne, accueille un grand nombre d'infrastructures (le canal, les voies ferrées, la RD 607 et la RD 40), des villes (Nemours, Souppes-sur-Loing), des carrières exploitées ou réformées, des industries. Comme en amont, la forte présence de la végétation (arbres des rives, coteaux boisés, berges des plans d'eau, peupleraies...) offre partout un cadre et des arrière-plans arborés.



Illustration 18 : la vallée du Loing à Souppes-sur-Loing où court de la Voie Verte du canal du Loing

En amont de Nemours, l'ambiance reste rurale, malgré quelques effets d'urbanisation linéaire et des activités industrielles sur les coteaux. Le fond de vallée présente quelques séquences boisées et des peupleraies.



Illustration 19 : la vallée du Loing à Souppes-sur-Loing depuis la D207A plus boisée et naturelle

Il en résulte une vision fragmentaire, « furtive », des éléments constitutifs de la vallée, et tout particulièrement des motifs de l'eau. Le Loing, le canal et les plans d'eau des anciennes carrières semblent camouflés par le système de cloisonnement des vues et des parcours. En ville toutefois, certains paysages urbains se sont constitués autour de ces motifs, créant des scènes d'un haut degré de pittoresque.

Malgré le caractère vigoureux du relief, les vallées du Betz et du Fusain restent, quant à elles, difficilement perceptibles. Encombrées, elles aussi, notamment par la végétation, elles ne se laissent pas appréhender visuellement et les motifs majeurs de l'eau restent inaccessibles depuis l'espace public. Les berges du Betz et du Fusain ne sont pratiquement pas accessibles. Château-Landon offre toutefois une superbe mise en scène de son site, au rebord de la vallée.



Illustration 20 : Château-Landon domine la vallée du Fusain

### 3.4.1.2.6 Le Plateau du Gâtinais d'Egreville

La vallée du Loing à l'ouest, la forêt de Nanteau au nord et la frontière départementale au sud donnent les limites de ce plateau du Gâtinais d'Egreville qui se développe plus largement vers l'est de l'aire d'étude éloignée.

Les grandes cultures, qui occupent l'essentiel de l'espace, mettent en valeur toutes les formes du relief, aussi modestes soient-elles. Cependant, ces grands champs ouverts n'ont pas le caractère démesuré propre à ceux des entités voisines du Gâtinais de Maisoncelles et du Gâtinais de l'ouest, situées de l'autre côté du Loing. La présence de bois, plus nombreux, joue un rôle important dans cette perception du paysage.

Le plateau est peu urbanisé mais les grandes infrastructures y tiennent une place importante dans le paysage. Ainsi à proximité de la vallée du Loing et au cœur de la forêt de Nanteau, le plateau d'Egreville est strié des autoroutes A6 et A77 ainsi que par la RD 607 (ex RN 7) et la D225. Les bourgs et les villages sont bien distribués sur l'ensemble

de l'entité. Certains, comme Egreville ou Bransles, sont inscrits dans leur site, au centre d'espaces agricoles que des lisières boisées viennent en partie délimiter.

La forêt de Nanteau constitue un massif boisé homogène ajouré d'une grande clairière centrale. Elle renferme des paysages intimes et champêtres surtout dans les nombreux petits vallons des affluents du Loing qu'elle recouvre. La grande clairière cultivée, puits de lumière au centre de l'ensemble forestier, est un espace majeur qui met en valeur et rend perceptibles les événements végétaux ou bâtis de la forêt. La forêt de Nanteau est donc un ensemble de paysages exceptionnels dont les fortes composantes influencent les entités qu'elle côtoie. En particulier, elle isole visuellement la vallée du Lunain au nord-est du reste du territoire d'étude et du site du projet éolien des Genévriers.

Les zones d'implantation potentielle du projet éolien des Genévriers s'inscrivent dans l'entité paysagère du Gâtinais de l'ouest : vaste plateau cultivé et peu boisé, offrant de toute part de larges panoramas à perte de vue. Cette « grande » échelle de paysage, une ressource en vent bien présente et ressentie au cœur des espaces agricoles ouverts et l'organisation de l'habitat en bourgs et en villages groupés sont des facteurs plutôt favorables à l'accueil d'aménagements éoliens. Il en est de même de la dynamique paysagère de cette unité marquée par l'agriculture intensive, le fort maillage des infrastructures autoroutières (A6, A77, A19 et D2007 à 2 x2 voies), le caractère industriel de la plaine autour de l'agglomération de Montargis et la présence de parcs éoliens en activité au nord-ouest sur la limite régionale. Dans ce type de paysage très ouvert, où tous les éléments verticaux jouent le rôle de repères visuels, une attention particulière devra être portée à la composition même du projet. Visible de loin, le parc éolien projeté devra être particulièrement lisible et équilibré

			rapprochée
Le Plateau du Gâtinais d'Egreville	77	Sensibilité faible sur les secteurs de plateaux cultivés non boisés et hors des zones de recul autour des vallées au Loing, du Lunain et de la forêt domaniale de Nanteau où les sensibilités sont fortes	Eloignée
Le Gâtinais de Maisoncelles et les Monts du Gâtinais	77	Sensibilités fortes au nord en lien avec le massif forestier de Fontainebleau et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et leurs zones de recul paysagères.  Sensibilités des Monts du Gâtinais pour les visibilité panoramiques qu'ils offrent depuis leurs points hauts et les risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes, vues depuis la plaine.	Eloignée

### 3.4.1.2.7 Les sensibilités des entités paysagères vis-à-vis de l'éolien

En complément et en s'appuyant sur le chapitre 3.4.1.5 Cadrage éolien présenté avant la synthèse des enjeux et des sensibilités du paysage éloigné, le tableau suivant rappelle les sensibilités des entités paysagères vis-à-vis de l'éolien.

Tableau 87 : sensibilités des entités paysagères vis-à-vis de l'éolien

Entité paysagère	Dép.	Sensibilités vis-à-vis de l'éolien	Aire d'étude
Le Gâtinais de l'ouest	45	Sensibilités fortes au nord-ouest : - au niveau paysager, en lien avec la vallée de l'Essonne et la commune de Puiseaux, - au niveau patrimonial, autour de Yèvre-le-Châtel avec sa zone de protection.  Sensibilité forte sud la lisière ouest de l'aire d'étude éloignée en lien avec la Forêt d'Orléans et une zone de recul paysagère  Sensibilité faible ailleurs à l'ouest de l'A77	Eloignée et rapprochée
Le Gâtinais du sud-ouest	45	Sensibilité forte sur la lisière sud-ouest de l'aire d'étude éloignée en lien avec la Forêt d'Orléans et une zone de recul paysagère  Sensibilité faible ailleurs	Rapprochée
Le Gâtinais de l'est	45	Sensibilité forte : unité paysagère et ensemble paysager remarquable	Eloignée et rapprochée
La vallée du Loing	45	Sensibilité forte dans la vallée et une zone de recul de part et d'autre	Eloignée et rapprochée
La vallée du Loing, du Betz et du Fusain	77	Sensibilité forte	Eloignée et



### 3.4.1.3 Le contexte humain

#### 3.4.1.3.1 Les axes de circulation

La carte de la trame viaire principale indique les axes de circulation les plus fréquentés, leur tracé et leur répartition sur le territoire d'étude. Plus la fréquentation routière est élevée, plus l'enjeu paysager est important et se double souvent d'un enjeu touristique de découverte du territoire traversé.

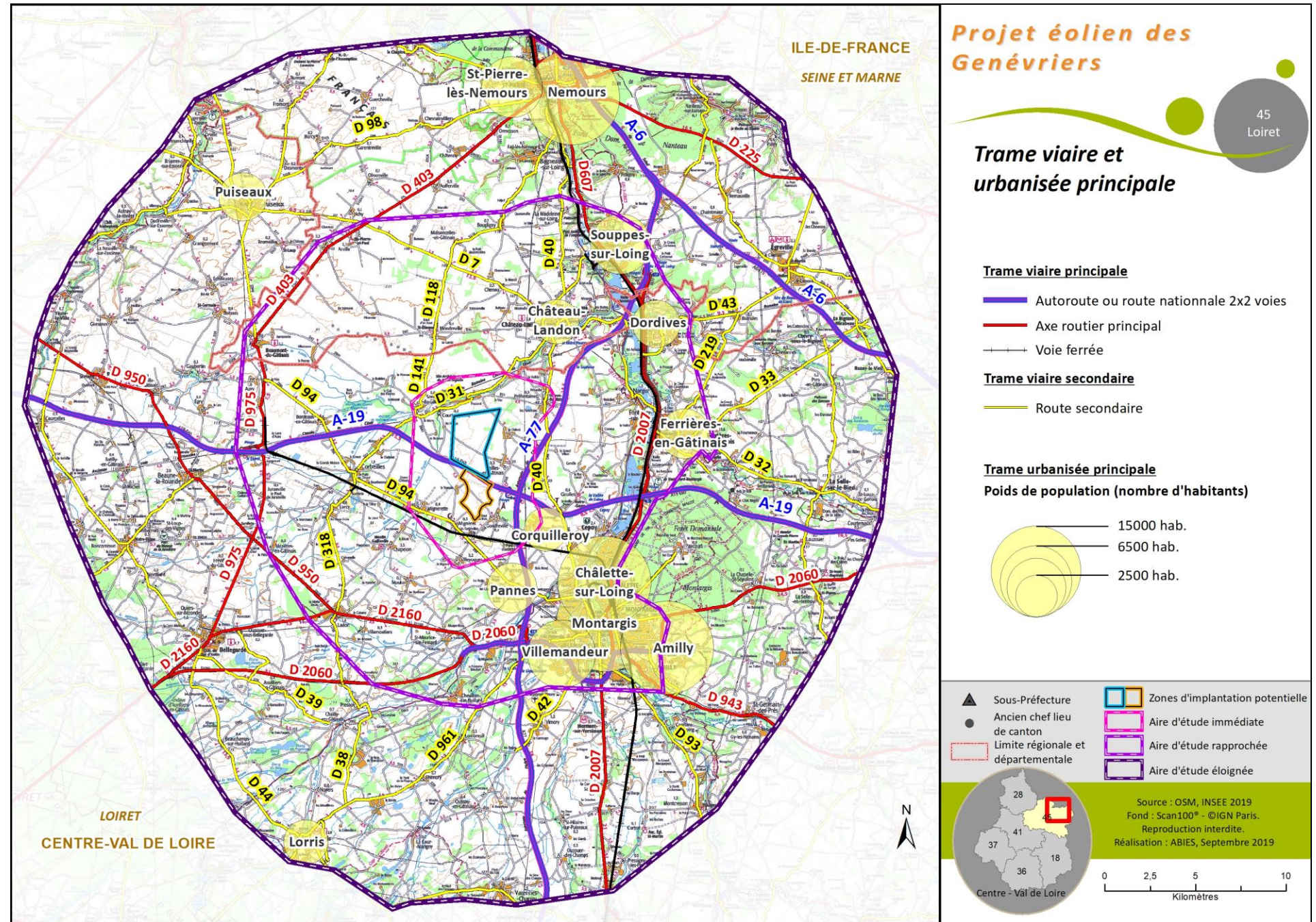
Les voies principales sont nombreuses et maillent fortement le territoire. Elles s'organisent en étoile autour de Montargis, Nemours et des villes secondaires hormis l'A19. Elles regroupent surtout :

- ✓ l'Autoroute A19 entre Orléans et Courtenay dans le Loiret où elle rejoint l'A6 ; elle traverse d'ouest en est le territoire d'étude et sépare les ZIP nord et sud du projet éolien des Genévriers ;
- ✓ l'Autoroute A77, dénommée aussi l'Autoroute de l'Arbre, traverse l'aire d'étude éloignée du sud au nord. Elle borde par l'est le site des projets éoliens et rejoint l'A6 au sud-est de Nemours ;
- ✓ l'Autoroute A6, ou l'Autoroute du Soleil, relie le sud-est de Paris à Lyon, via Nemours ;
- ✓ la D2007 et la D607 en Seine et Marne correspondent à l'ancienne N7. Elles empruntent la vallée du Loing entre Montargis et Nemours ;
- ✓ la D2060 (ancienne RN60) relie Orléans à Troyes via Montargis ;
- ✓ la D2160, d'Orléans à Troyes via Montargis double la D2060 au nord entre Bellegarde et St-Maurice-sur-Fessard.

La D403 (en Seine et Marne) et la D975 (dans le Loiret) relient Nemours à Bellegarde en bordant la lisière ouest de l'aire d'étude rapprochée. Enfin, la D950 dans le Loiret et la D225 en Seine et Marne complète cette trame viaire principale en éloigné.

Le réseau ferré, autrefois assez dense, se résume aujourd'hui à la ligne principale doublant la D2007 dans la vallée du Loing et à la celle d'Auxy à Montargis bordant la D94.

Ce sont les séquences routières (ou ferroviaires), orientées vers le site du projet éolien, en paysage ouvert, qui peuvent permettre des vues lointaines vers celui-ci et présenter des sensibilités potentielles. Dans l'aire d'étude éloignée au sens strict, ces tronçons concernent essentiellement l'A19 depuis l'ouest et l'A77 depuis le sud. Ailleurs, les axes principaux présentent peu de sensibilité en éloigné. En particulier, ceux inscrits dans la vallée du Loing sont totalement isolés des ZIP du projet des Genévriers.



Carte 64 : trame viaire et urbanisée principale de l'aire d'étude éloignée au sens large

### 3.4.1.3.2 L'habitat

La carte de la trame urbanisée principale localise également les 14 communes du territoire d'étude regroupant plus de 2 500 habitants au dernier recensement de la population. Ces agglomérations se répartissent majoritairement autour de Montargis et de Nemours et entre ces deux villes principales le long des vallées du Loing, du Fusain et de la Cléry. Corquilleroy représente la ville la plus proche du site du projet éolien, à 2,3 km au sud-est de ces derniers.

Le tableau ci-après répertorie les communes de plus de 2 500 habitants au dernier recensement de la population, classées de la plus peuplée à la moins peuplée. La population des communes d'accueil des ZIP est aussi mentionnée pour information.

Tableau 88 : population légale des principales communes du territoire d'étude (Source : Insee, Recensement de la population 2016 - Limites territoriales au 1er janvier 2019)

Commune	Dép.	Population totale	Aire d'étude
MONTARGIS	45	14 222	Rapprochée
NEMOURS	77	13 172	Eloignée
CHALETTE SUR LOING	45	12 746	Rapprochée
AMILLY	45	12 694	Rapprochée
VILLEMANDEUR	45	6 864	Rapprochée
SAINT PIERRE LES NEMOURS	77	5 466	Eloignée
SOUPPES SUR LOING	77	5 397	Rapprochée
PANNES	45	3 704	Rapprochée
FERRIERES EN GATINAIS	45	3 666	Rapprochée
PUISEAUX	45	3 401	Eloignée
DORDIVES	45	3 340	Rapprochée
CHATEAU LONDON	77	2 956	Rapprochée
LORRIS	45	2 898	Eloignée
CORQUILLEROY	45	2 797	Rapprochée
Gondreville (pour mémoire)	45	343	Immédiat
Treilles-en-Gâtinais (pm)	45	283	Immédiat
Courtempierre (pm)	45	236	Immédiat

Cette répartition des poids de population est aussi celle des enjeux paysagers liés à l'habitat et aux secteurs de vie et d'activités les plus fréquentés du territoire d'étude.

Les sensibilités potentielles des principaux centres urbanisés vis-à-vis du site du projet éolien se révèlent très faibles à négligeables pour les villes du paysage éloigné (Nemours, St-Pierre-lès-Nemours, Puisseaux et Lorris) tant par leur éloignement que par l'absence de relation visuelle possible du fait du relief et des boisements existants. Leur trame urbanisée joue aussi un rôle important d'écran visuel depuis les centres-villes.

### 3.4.1.3.3 L'occupation du sol

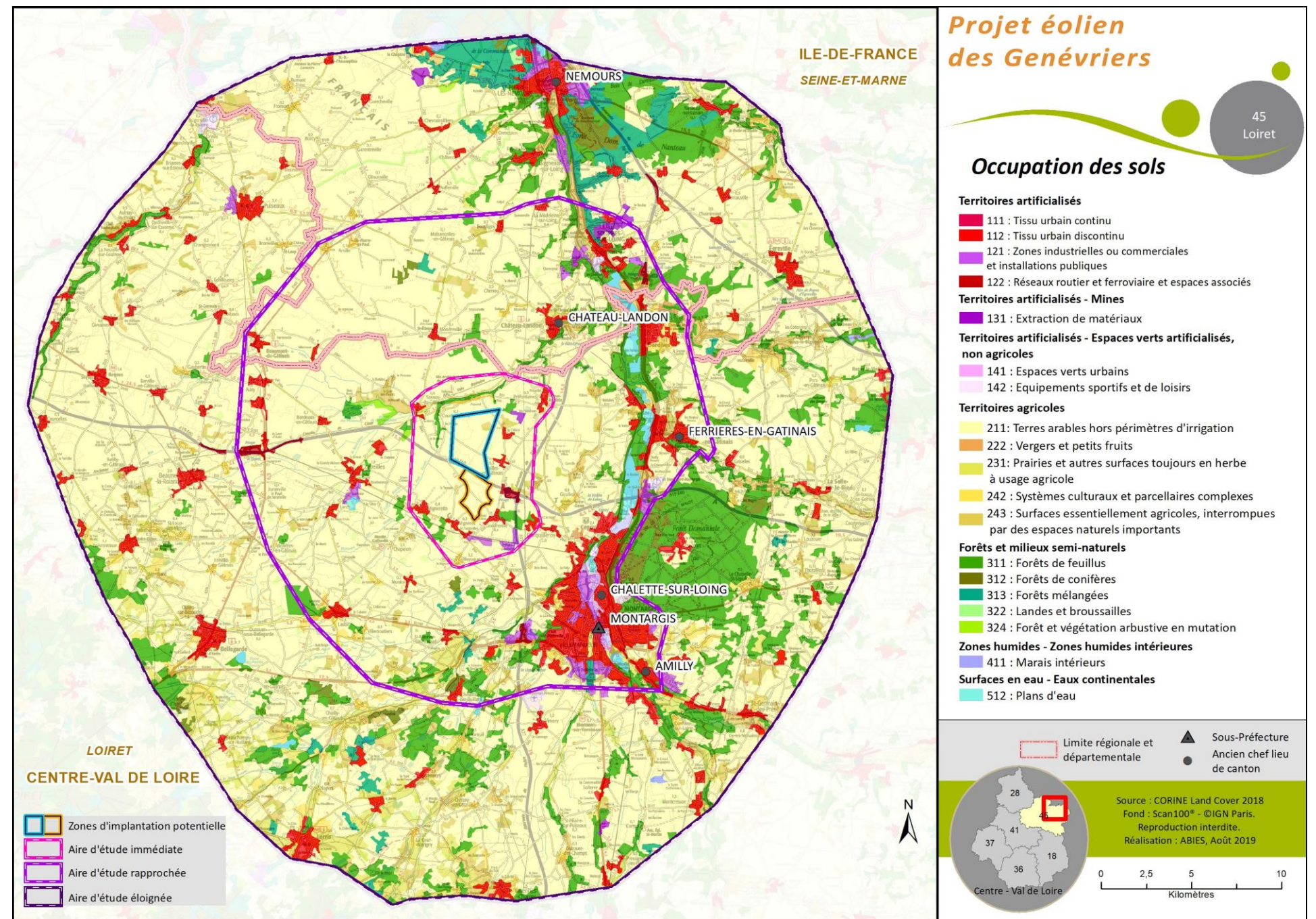
La carte suivante met bien en évidence les trames urbanisées, agricoles et forestières du territoire d'étude.

Elle montre clairement les pôles urbanisés principaux présentés précédemment, qui se développent surtout le long du Loing entre Montargis et Nemours.

Les territoires agricoles sont très largement dominés par les terres arables hors périmètres d'irrigation. Ils sont voués aux grandes cultures (céréales, betteraves à sucre...).

La trame boisée se révèle clairsemée sauf au nord-est de Montargis où s'élève la Forêt Domaniale de Montargis et autour de Nemours où la Forêt Domaniale de Nanteau au sud-est et celle de la Commanderie à l'ouest annoncent la vaste Forêt Domaniale de Fontainebleau au nord du territoire d'étude. Les petits bois sont aussi nettement plus présents à l'est et au sud de l'aire d'étude éloignée du sens strict.

Dans le cas présent, cette trame boisée participe bien plus que le relief au cloisonnement visuel du territoire d'étude.



Carte 65 : l'occupation des sols de l'aire d'étude paysagère éloignée

### 3.4.1.4 Reconnaissance du territoire

#### 3.4.1.4.1 Le patrimoine culturel et touristique

Les cartes touristiques départementales du Loiret et de Seine-et-Marne, proposées dans les différents offices de tourisme et syndicats d'initiatives locaux ou sur Internet, permettent de localiser rapidement les principaux atouts et les sites de fréquentation touristique du territoire d'étude.

La carte ci-contre révèle que les principaux points d'attrait touristiques se concentrent sur les villes riveraines de Montargis et de Chalette-sur-Loing et sur celles bordant la vallée du Loing (Amilly, Cepoy, Ferrières-en-Gâtinais, Château-Landon, Dordives, Souppes-sur-Loing et Nemours).

Au-delà de la vallée du Loing et des villages fleuris, l'aire d'étude rapprochée (soit dans les 10 km autour des ZIP du projet éolien.) regroupe seulement deux autres points touristiques :

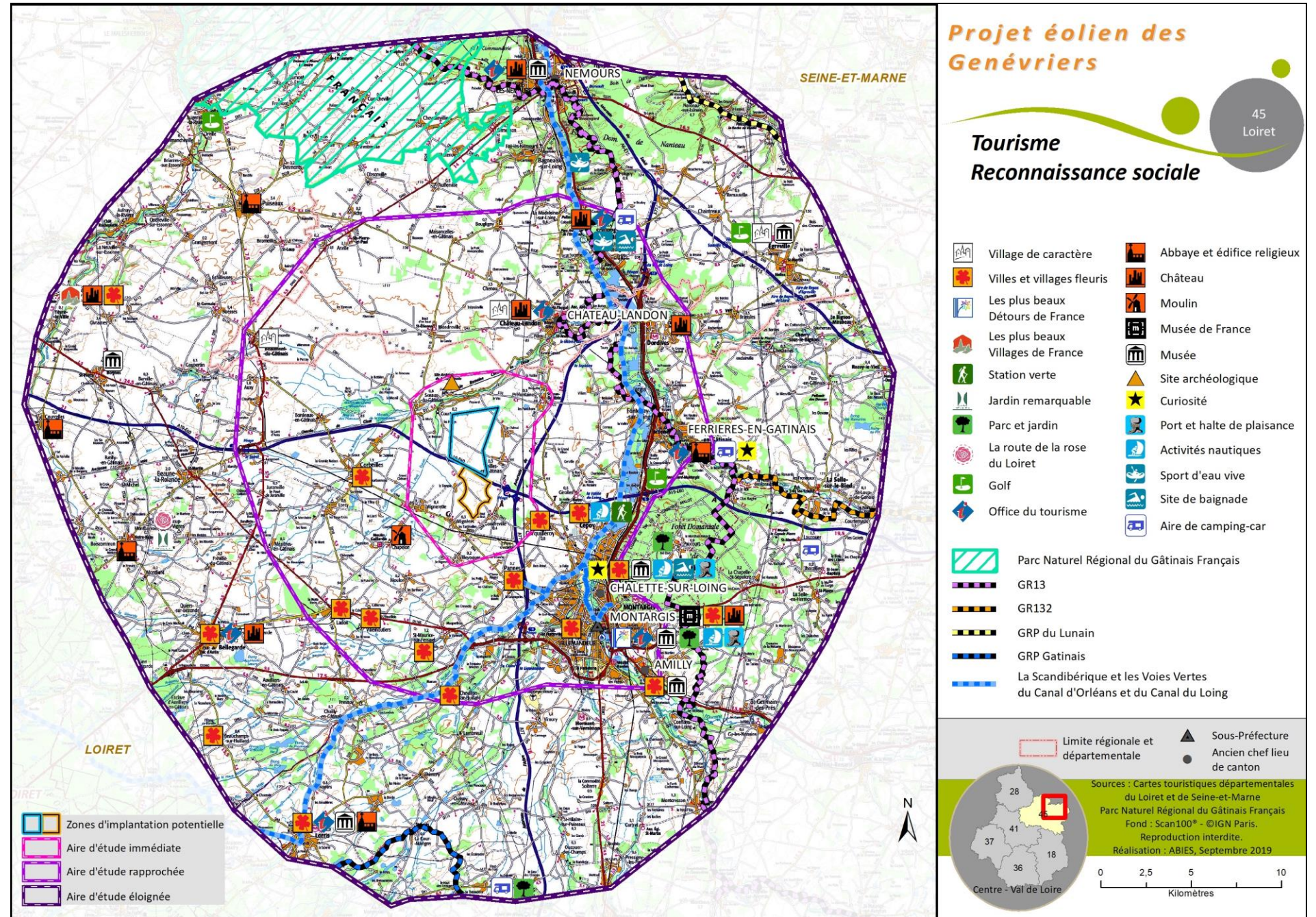
- le moulin de Gaillardin de Chapelon à 5 km au sud-ouest des ZIP. Il témoigne de l'utilisation ancienne du vent dans le Gâtinais,
- le site archéologique d'Aquis-Segeste de Sceaux-du-Gâtinais. Ce dernier s'inscrit à 1,5 km au nord des ZIP du présent projet le long de l'ancienne voie romaine, dénommée aussi Chemin de César. Il constitue de ce fait l'unique élément touristique de l'aire d'étude immédiate.



Illustration 21 : le moulin de Gaillardin à Chapelon

Les enjeux touristiques se concentrent sur l'agglomération de Montargis et la vallée aval du Loing, isolées visuellement du site du projet éolien par le relief en creux, les boisements et l'urbanisation de la vallée.

Le site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais, à 1,5 km au nord des ZIP, sur lequel le département du Loiret développe un projet de musée de premier ordre est voué à devenir dans les années à venir l'enjeu touristique le plus fort du territoire d'étude. Par sa proximité aux ZIP, il constitue un site potentiellement sensible même s'il s'inscrit au nord de la vallée du Fusain qui par ses boisements filtrent en partie les visibilités vers le sud (et le projet). Une étude spécifique lui sera consacrée dans le chapitre des incidences du projet. Château-Landon est ensuite le village de caractère le plus proche et le plus fréquenté touristiquement à 5 km au nord-est des zones d'implantation potentielles. Il reste lui-aussi peu sensible car peu exposé visuellement du fait du cadre boisé dense de la vallée du Fusain qui l'entoure au sud.



Carte 66 : les sites touristiques et les éléments de reconnaissance sociale de l'aire d'étude paysagère éloignée

Le territoire est sillonné de chemins de randonnée (GR et GRP) et d'un tronçon de la véloroute européenne reliant Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne dénommée en France l'EuroVelo3.

Ce réseau principal, présenté sur la carte précédente, se compose notamment des axes suivants :

- le GR 13 qui relie Fontainebleau à Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire. Il suit localement la vallée du Loing et traverse la forêt de Montargis ;
- le GR132 qui débute à Griselles dans le Loiret (près de Ferrières-en-Gâtinais) pour rejoindre Chaumot dans l'Yonne. Il s'inscrit localement dans la vallée de la Cléry ;
- la Scandibérique qui est la partie française de l'EuroVelo3, véloroute européenne reliant Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Elle longe le Canal du Loing, entre Nemours et Montargis, où elle se confond souvent avec la Voie Verte du Canal du Loing. Elle borde ensuite le Canal d'Orléans de l'écluse de Buges à Corquilleroy jusqu'à Chailly-en-Gâtinais où elle correspond aussi à la Voie Verte du Canal d'Orléans.

Deux séquences de chemins de Grande Randonnée de Pays (GRP) passent également sur les lisières nord et sud de l'aire d'étude éloignée, l'un dans la vallée du Lunain (GRP du Lunain), l'autre autour des vallées du Solin et de la Treille (GRP Gâtinais).

Le réseau « secondaire » de sentiers pédestres, équestres, cyclo ou VTT, est aussi développé et valorisé dans de nombreuses communes du territoire d'étude notamment autour de Ferrières-en-Gâtinais, dans la vallée du Loing et dans les Forêts Domaniales du territoire d'étude. Il permet une découverte du petit patrimoine local au-delà des monuments et des sites les plus connus.



Illustration 22 : la voie verte du canal du Loing à Chalette-sur-Loing (tronçon de l'EuroVelo3)



Illustration 23 : panneau à l'écluse de Buges à Corquilleroy et voie verte du Canal d'Orléans à Pannes

De façon générale, les GR, les Voies Vertes et la Scandibérique empruntent les fonds de vallées boisés, les bords des canaux ou traversent les forêts domaniales du territoire d'étude. Ils sillonnent des paysages variés de bords des eaux ou forestiers, très fermés visuellement, et d'ambiance paysagère intimiste. Ils présentent de ce fait très peu de sensibilité visuelle vis-à-vis du site du projet éolien autant dans l'aire d'étude éloignée au sens strict qu'à l'échelle du paysage rapproché. Globalement les sensibilités touristiques s'avèrent faibles sur l'ensemble du territoire d'étude.

### 3.4.1.4.2 Autres éléments de reconnaissance sociale

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français constitue le principal élément de reconnaissance sociale du territoire d'étude. Il s'annonce en lisière nord-ouest de l'aire d'étude éloignée pour se développer plus largement au-delà dans le département de Seine-et-Marne. Il concerne, au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, onze communes de Seine-et-Marne : Amponville, Boulancourt, Burcy, Châtenoy, Chevrainvilliers, Fromont, Garentreville, Guercheville, Larchant, Ormesson et Rumont. Bien qu'éloignées des sites du projet, certaines de ces communes peuvent offrir des visibilité vers les ZIP du projet éolien. Des covisibilités éoliennes, avec les parcs éoliens en activité du Gâtinais et d'Arville qui s'inscrivent à mi-chemin entre la lisière du PNR et les ZIP, sont également possibles.

Au niveau national, les associations des « Plus Beaux Villages de France » et des « Plus Beaux Détours de France » sont représentées sur le territoire d'étude respectivement par :

- Le village de Yèvre-le-Châtel à 22,5 km à l'ouest des ZIP,
- La ville de Montargis aussi dénommée « la Venise du Gâtinais ».



Illustration 24 : la Venise du Gâtinais (source : site Internet : www.tourismeloiret.com - Sébastien Pittau)

Aucun bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco n'est présent dans l'aire d'étude paysagère éloignée. Le Bien le plus proche est le palais et le parc de Fontainebleau à 33 km au nord des ZIP du projet éolien. Entouré de la vaste Forêt Domaniale de Fontainebleau, il se trouve totalement isolé visuellement de celles-ci. La séquence du Val de Loire, entre Sully-sur-Loire et Chalonnes, inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco se développe à 35 km au sud-ouest du site du présent projet. La Forêt Domaniale d'Orléans sépare visuellement la vallée de la Loire de la plaine du Gâtinais. Ainsi, aucune relation visuelle (entrante ou sortante) ne s'exerce et ne peut s'exercer entre le château de Fontainebleau et les ZIP, d'une part, comme entre le Val de Loire et les ZIP du projet éolien d'autre part.

Enfin, aucune ville ou pays n'est labellisé « d'Art et d'Histoire » par le Ministère de la Culture et de la Communication sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée. De même, aucune opération Grand Site de France n'est répertoriée.

### 3.4.1.5 Cadrage éolien

#### 3.4.1.5.1 Documents de cadrage sur l'éolien

Sur l'aire d'étude paysagère éloignée, un document de cadrage principal des projets éoliens est à prendre en compte :

- Le Schéma Régional Eolien de la région Centre (juin 2012).

Deux autres guides, sans valeur réglementaire et anciens, rappellent aussi les enjeux paysagers et patrimoniaux à considérer pour tout projet éolien. Ce sont :

- Le guide départemental « Les éoliennes dans le Loiret » (DDE 45 septembre 2003) ;
- Le schéma éolien du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (octobre 2007).

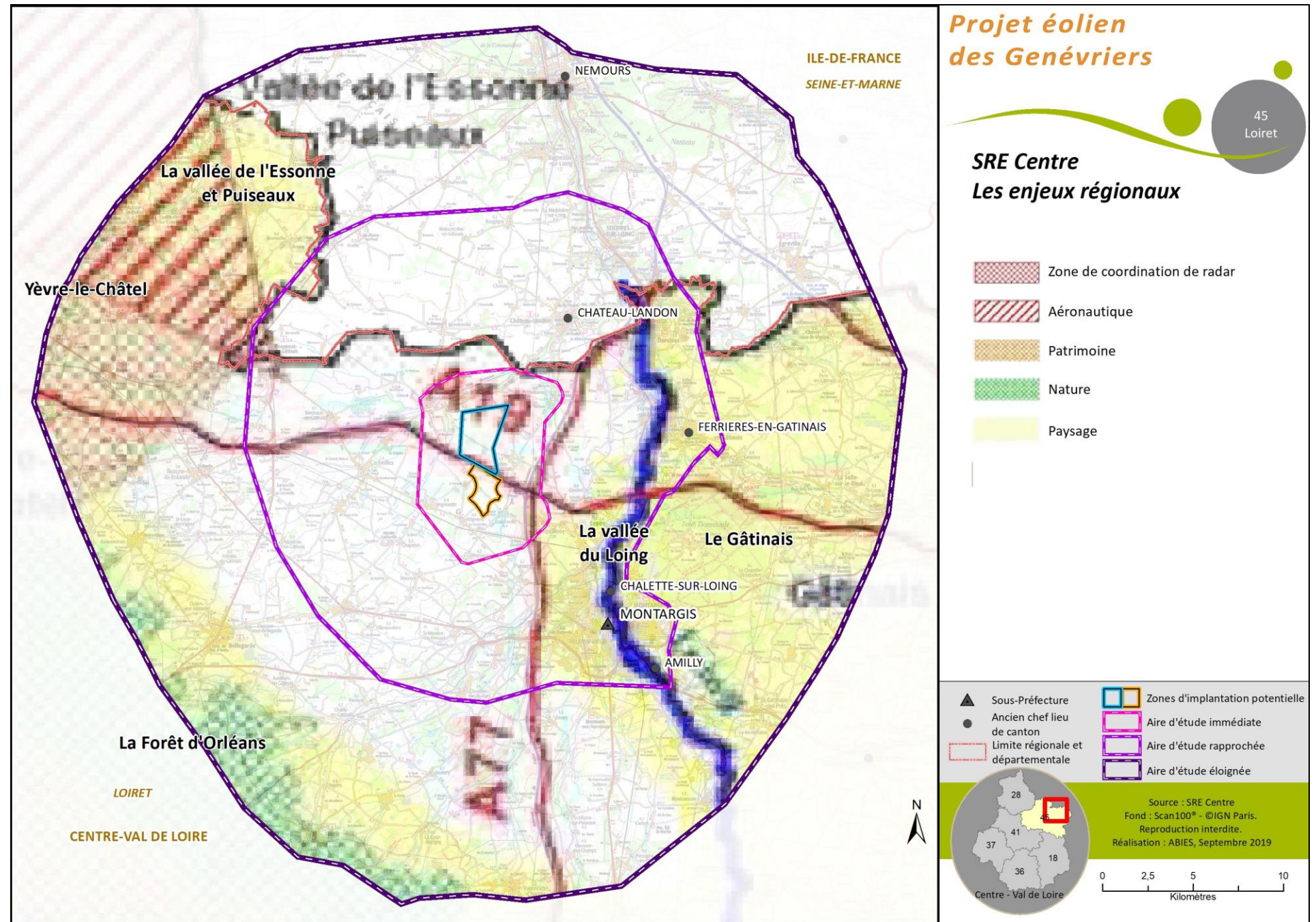
#### A) Le Schéma Régional Eolien (SRE) du Centre

Le Schéma Régional Eolien<sup>44</sup> a été approuvé en juin 2012. Il intègre dans ses analyses et ses synthèses les données des études plus anciennes et notamment celles du guide départemental éolien.

Il identifie dans un premier temps les enjeux paysagers et patrimoniaux régionaux et nationaux qui construisent l'identité régionale et qui ne sont pas compatibles avec le développement éolien.

La carte ci-contre est un extrait de la carte des enjeux régionaux du SRE, sur le secteur d'étude. Elle répertorie :

- **Les contraintes paysagères majeures** (en jaune sur la carte), avec :
  - Le Gâtinais de l'est : unité paysagère et ensemble paysager remarquable ;
  - La vallée du Loing avec une zone de recul de part et d'autre ;
  - La forêt d'Orléans au sud-ouest bordée d'une zone de recul paysagère ;
  - La vallée de l'Essonne et la commune de Puiseaux au nord-ouest.
- **Les contraintes patrimoniales majeures** (en beige sur la carte) concernant essentiellement :
  - Yèvre-le-Châtel et sa zone de protection à l'ouest de l'aire d'étude éloignée.



Carte 67 : les enjeux régionaux du SRE Centre sur le territoire d'étude

Les zones d'implantation potentielle du projet éolien s'inscrivent en dehors des secteurs à enjeux paysagers et patrimoniaux majeurs du SRE de l'ancienne région Centre. Elles le sont aussi vis-à-vis des autres zones d'enjeux régionaux (zone de coordination de radar, aéronautique et nature).

La vallée du Loing constitue l'enjeu paysager régional le plus proche du site du projet. Celui-ci se développe cependant en dehors des zones de recul de la vallée, au-delà de l'autoroute A77 et à plus de 7 km d'éloignement de la rivière ce qui correspond à une marge de recul significative.

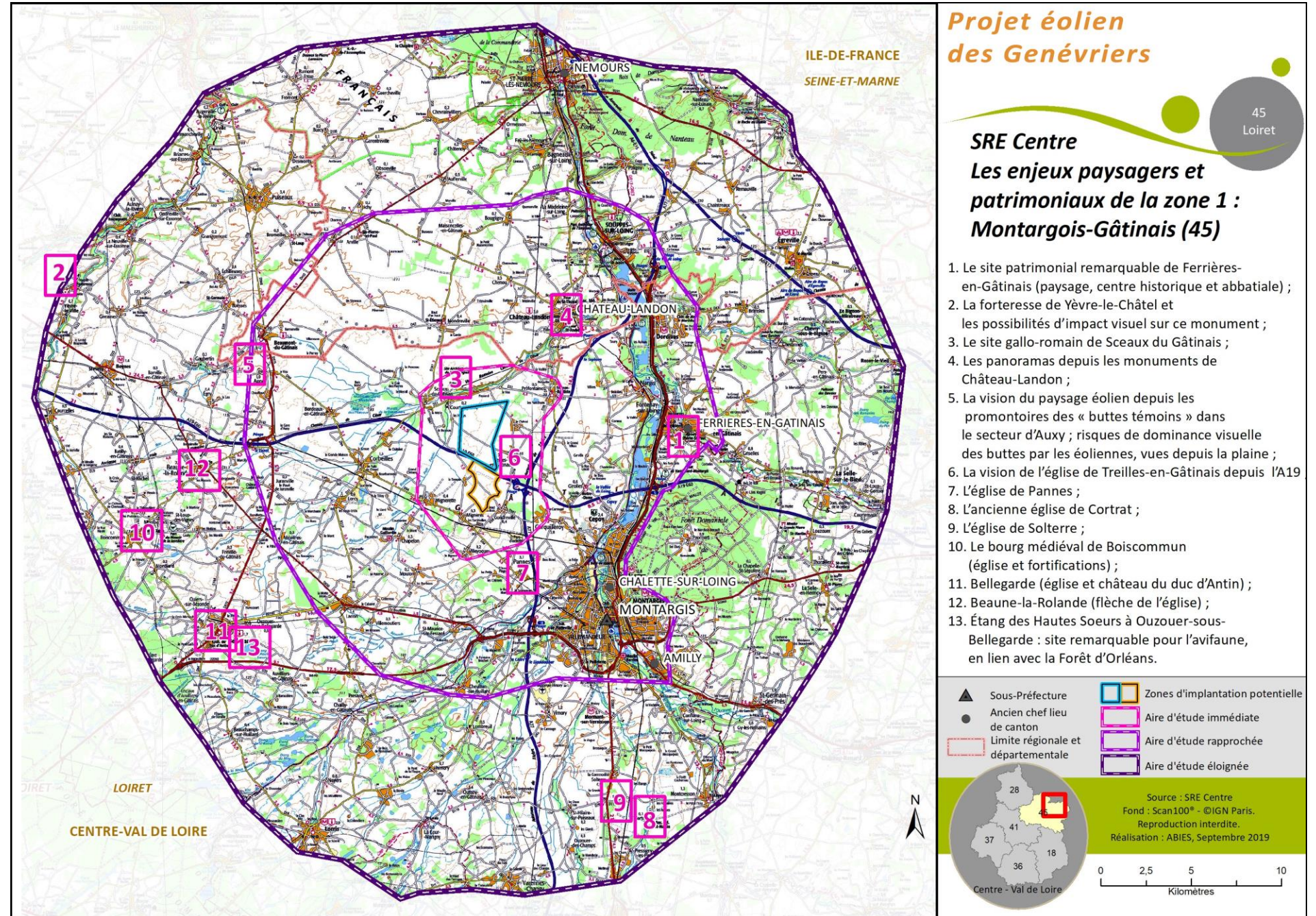
<sup>44</sup> Document aujourd'hui annulé. Il reste un guide pour l'élaboration de projet éolien. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire a été approuvé par le préfet de région le 4 février 2020, il se substitue aujourd'hui au Schéma Régional de l'Air, de l'Énergie et du Climat (SRCAE), n'intègre pas son annexe Schéma Régional Éolien (SRE) en supprimant donc la notion de zone favorable à l'éolien et les objectifs indicatifs de puissance éolienne.

Les ZIP du projet éolien des Genévriers se situent dans la zone n°1 de la carte des zones favorables au développement de l'énergie éolienne du SRE du Centre dénommée : Montargois - Gâtinais (45).

«Au Nord-Ouest de Montargis, l'A77 et l'A19 se croisent à la perpendiculaire, dans une vaste plaine. À l'échelle de la région Centre, cette zone présente le plus fort potentiel de développement non encore exploité pour l'énergie éolienne. En effet, le regroupement de l'habitat et la rareté des boisements laissent de grands espaces ouverts. Hormis dans la ZDE interdépartementale de Sceaux-du-Gâtinais, la conception de projets éoliens a jusqu'à présent été freinée par le remembrement consécutif au chantier de construction de l'A19.» (\*)<sup>45</sup>

Les enjeux paysagers et patrimoniaux identifiés sur cette zone 1 sont repris et numérotés sur la carte suivante et concernent :

1. Le site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais (paysage, centre historique et abbatale) ;
2. La forteresse de Yèvre-le-Châtel et les possibilités d'impact visuel sur ce monument ;
3. Le site gallo-romain de Sceaux du Gâtinais ;
4. Les panoramas depuis les monuments de Château-Landon (Seine-et-Marne) ;
5. La vision du paysage éolien depuis les promontoires des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy ; risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes, vues depuis la plaine ;
6. La vision de l'église de Treilles-en-Gâtinais depuis l'A19 ;
7. L'église de Pannes ;
8. L'ancienne église de Cortrat ;
9. L'église de Solterre ;
10. Le bourg médiéval de Boiscommun (église et fortifications) ;
11. Bellegarde (église et château du duc d'Antin) ;
12. Beaune-la-Rolande (flèche de l'église) ;
13. Étang des Hautes Sœurs à Ouzouer-sous-Bellegarde : site remarquable pour l'avifaune, en lien avec la Forêt d'Orléans.



**Projet éolien des Genévriers**

45 Loiret

**SRE Centre  
Les enjeux paysagers et patrimoniaux de la zone 1 :  
Montargois-Gâtinais (45)**

1. Le site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais (paysage, centre historique et abbatale) ;
2. La forteresse de Yèvre-le-Châtel et les possibilités d'impact visuel sur ce monument ;
3. Le site gallo-romain de Sceaux du Gâtinais ;
4. Les panoramas depuis les monuments de Château-Landon ;
5. La vision du paysage éolien depuis les promontoires des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy ; risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes, vues depuis la plaine ;
6. La vision de l'église de Treilles-en-Gâtinais depuis l'A19 ;
7. L'église de Pannes ;
8. L'ancienne église de Cortrat ;
9. L'église de Solterre ;
10. Le bourg médiéval de Boiscommun (église et fortifications) ;
11. Bellegarde (église et château du duc d'Antin) ;
12. Beaune-la-Rolande (flèche de l'église) ;
13. Étang des Hautes Sœurs à Ouzouer-sous-Bellegarde : site remarquable pour l'avifaune, en lien avec la Forêt d'Orléans.

▲ Sous-Préfecture	□ Zones d'implantation potentielle
● Ancien chef lieu de canton	□ Aire d'étude immédiate
□ Limite régionale et départementale	□ Aire d'étude rapprochée
	□ Aire d'étude éloignée

Source : SRE Centre  
Fond : Scan100® - ©IGN Paris.  
Reproduction interdite.  
Réalisation : ABIES, Septembre 2019

Centre - Val de Loire

0 2,5 5 10  
Kilomètres

Carte 68 : localisation des enjeux paysagers et patrimoniaux « locaux » de la zone 1 : Montargois-Gâtinais du SRE Centre

<sup>45</sup> Extrait du SRE du Centre

**B) Le guide départemental « Les éoliennes dans le Loiret »**

Edité en septembre 2003, le guide départemental éolien du Loiret rappelle les éléments à prendre en compte dans la conception d'un projet éolien, les procédures administratives et la méthodologie d'examen des projets éoliens dans le Loiret. Il rappelle les éléments patrimoniaux départementaux et les contraintes liées aux monuments historiques et aux sites protégés à prendre en considération.

La carte ci-contre rappelle la localisation des éléments patrimoniaux (hors monuments historiques) du territoire d'étude.

Les ZIP du projet éolien des Genévriers s'inscrivent en dehors des zones patrimoniales recensées par le guide départemental éolien du Loiret. Elles sont éloignées de plus de 7 km du grand ensemble continu formé par la vallée du Loing, le site inscrit de Cepoy, la Forêt Domaniale de Montargis et la vallée de la Cléry.

En matière de préconisations, le guide départemental éolien recommande les regroupements d'éoliennes plutôt que les dispersions. Il rappelle aussi que :

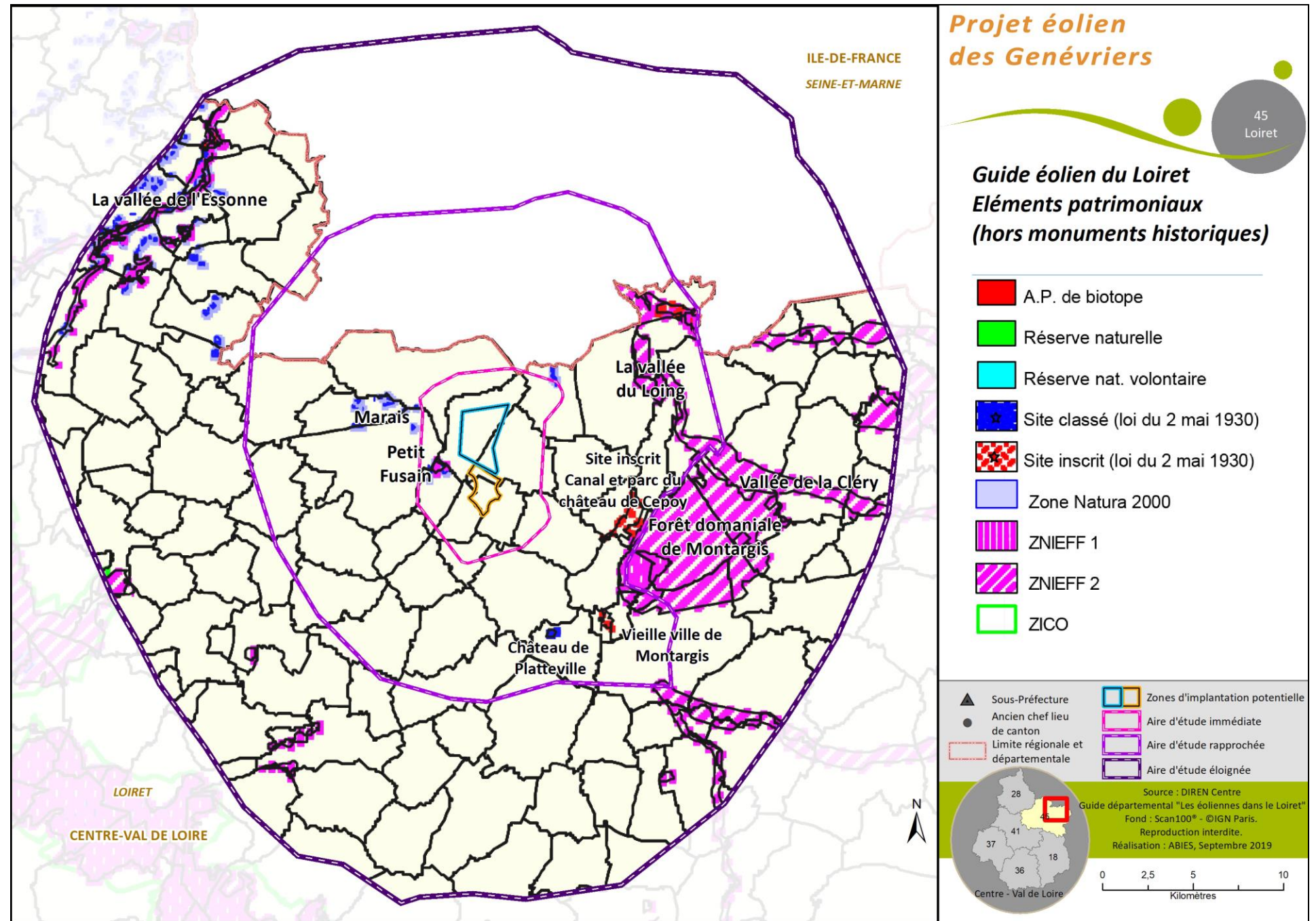
- les locaux techniques doivent être installés dans la base du mât des éoliennes,
- les câbles reliant chaque éolienne au poste de livraison doivent être enterrés.

**C) Le schéma éolien du Parc Naturel Régional du Gâtinais français**

Le PNR du Gâtinais français en Seine-et-Marne a élaboré un schéma éolien inclus dans les objectifs 2011-2023 de sa Charte. Ce document se compose de quatre cartes illustrant le potentiel éolien et les différentes sensibilités du territoire du parc. Il s'accompagne aussi de recommandations d'implantation des éoliennes.

Même si le site du présent projet n'est pas inclus dans le PNR du Gâtinais français, certaines de ces recommandations peuvent être intéressantes à rappeler et notamment celles :

- D'étudier préférentiellement l'implantation des éoliennes sur une seule ligne. Une implantation en plusieurs lignes ou en bouquet peut en effet causer visuellement un effet de désordre suivant la position de l'observateur. Il est donc préférable que les éoliennes soient implantées sur une seule et même ligne, en harmonie avec la topographie des lieux et des lignes de force du paysage ;
- De minimiser l'impact des parcs éoliens sur le parcellaire agricole en s'appuyant autant que faire se peut sur les routes et les chemins existants ;
- De réaliser une **intégration paysagère des postes de livraison**, en définissant par exemple leur implantation près d'un bâtiment ou d'un bosquet existant.



Carte 69 : éléments patrimoniaux (hors monuments historiques) de l'aire d'étude éloignée du Guide départemental « Les éoliennes dans le Loiret »

### 3.4.1.5.2 Etat des lieux de l'éolien

La carte ci-contre précise le nombre et la situation des parcs éoliens en activité et des projets éoliens autorisés mais non construits, sur l'aire d'étude éloignée, en septembre 2022.

Les trois parcs éoliens en fonctionnement sont ceux du Gâtinais I et II et le parc d'Arville respectivement à 4 km, 9,6 km et 8,5 km au nord-ouest des ZIP du projet des Genévriers.

Le plus ancien (mis en service en juillet 2015), celui du Gâtinais I, se compose de 12 éoliennes de 125 m de hauteur bout de pale, suivant un alignement régulier d'orientation nord-ouest/sud-est. Il s'implante sur les communes de Mondreville, Gironville et Sceaux-du-Gâtinais sur la limite régionale.

Le parc d'Arville a été mis en service en 2017 sur la commune du même nom. Il comprend un alignement de 6 machines de 125 m de hauteur totale. Il s'inscrit parallèlement et à 3 km au nord du parc du Gâtinais I.

Enfin, le plus récent est celui du Gâtinais II situé sur les communes de Gironville et de Beaumont-du-Gâtinais. Il comprend 5 éoliennes, de 180 m de haut, alignées suivant un axe prolongeant vers l'ouest celui du parc du Gâtinais I.

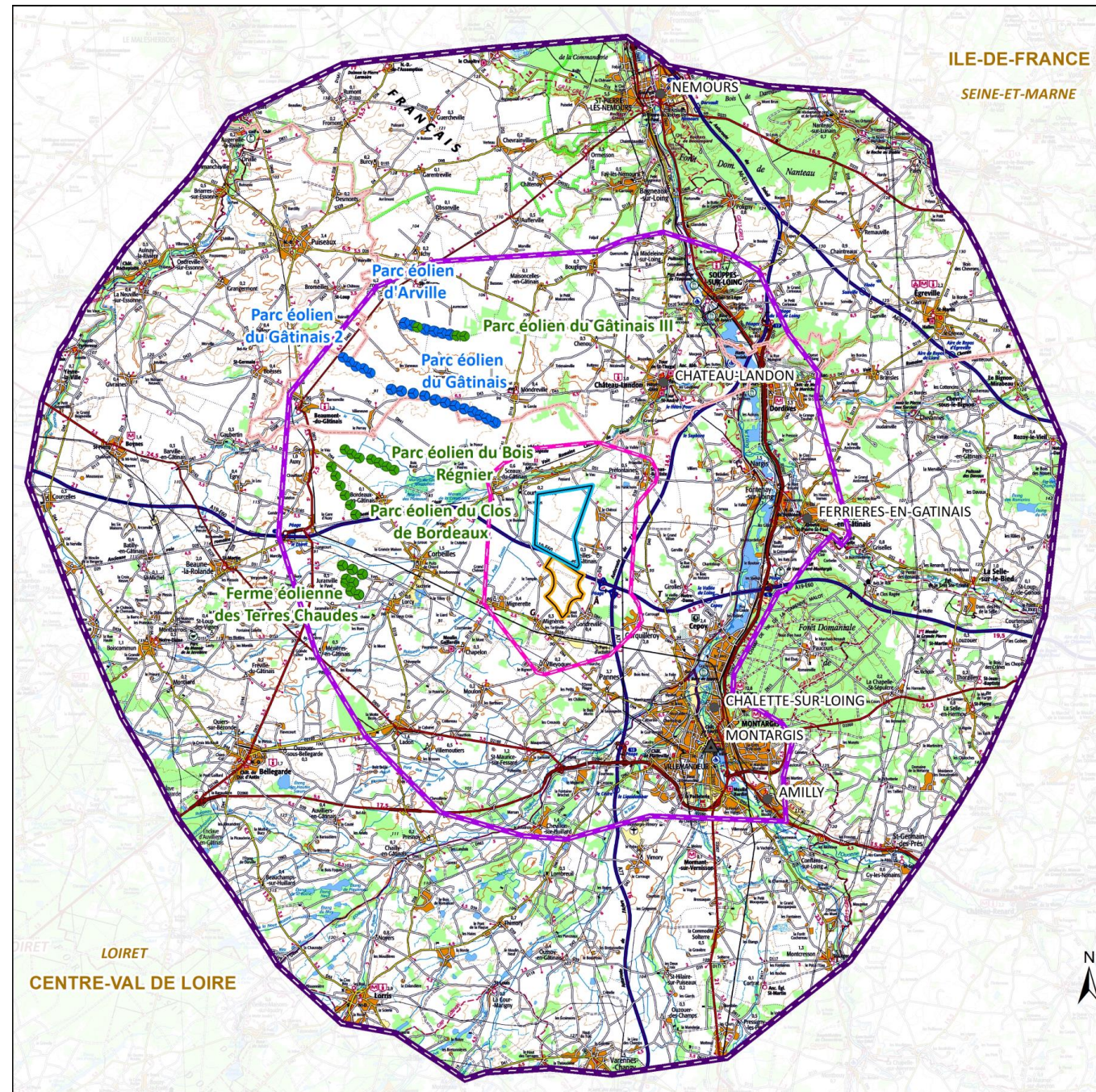
Quatre projets éoliens autorisés mais non construits sont recensés en septembre 2022 :

- Le plus proche est celui du parc du Bois Régnier, à 7 km à l'ouest des ZIP, avec 7 aérogénérateurs de 180 m de haut,
- Le second est le parc du Gâtinais III, en densification du parc d'Arville, à 8 km au nord-ouest des ZIP,
- Ensuite, la ferme éolienne des Terres Chaudes, sur la commune de Lorcy, se situe à 8,1 km à l'ouest des ZIP. Elle regroupe 7 éoliennes de 164 m de hauteur totale (dont une à 149 m).
- Enfin, le plus éloigné est celui du parc du Clos de Bordeaux, sur les communes d'Auxy et de Bordeaux-en-Gâtinais qui compte 6 éoliennes de 162 m de haut.

Le projet du Gâtinais III vient densifier les parcs actuellement en activité sans modifier les espaces de respiration existants entre ces derniers et le projet des Genévriers.

Par contre, les trois autres projets autorisés peuvent, avec le projet des Genévriers, réduire les espaces de respiration existants (soit les angles sans éolienne) autour des villages situés à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée et au centre de ces différents parcs et projets éoliens comme Corbeilles ou Bordeaux-en-Gâtinais par exemple. Suivant l'emprise nord-sud occupée par le projet des Genévriers, ces risques d'encercllement et de saturation visuelle seront aussi plus ou moins renforcés.

Trois parcs éoliens sont actuellement en activité au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée : les parcs éoliens du Gâtinais I et II et le parc d'Arville. Ils présentent une composition similaire, formant un ensemble de trois alignements, d'orientation nord-ouest/sud-est, en continuité l'un de l'autre ou espacés de 3 km. Le parc du Gâtinais I est le plus proche des ZIP (à 4 km au nord-ouest) et c'est avec lui que se joueront prioritairement les covisibilités éoliennes avec le présent projet.



**Projets éoliens des Genévriers Nord et Sud**

45 Loiret

#### Etat des lieux de l'éolien

##### Parc éolien en activité

- Eolienne construite

##### Projets éoliens autorisés, avec avis de l'Autorité Environnementale formulé

- Eolienne autorisée non construite

▲ Sous-Préfecture	□ Zones d'implantation potentielle
● Ancien chef lieu de canton	□ Aire d'étude immédiate
□ Limite régionale et départementale	□ Aire d'étude rapprochée
	□ Aire d'étude éloignée

Source : DREAL Centre-Val-de-Loire  
Fond : Scan100® - ©IGN Paris.  
Reproduction interdite.  
Réalisation : ABIES, Décembre 2022

0 5 10 Kilomètres

Carte 70 : carte de l'état des lieux de l'éolien sur l'aire d'étude paysagère éloignée



### 3.4.1.6 Synthèse des enjeux, des sensibilités du paysage éloigné et conclusion partielle

L'aire d'étude paysagère éloignée se développe au nord-est du département du Loiret et au sud-est du département de Seine-et-Marne. Elle s'inscrit donc en transition sur les deux régions riveraines d'Ile-de-France au nord et de Centre-Val de Loire au sud.

**Le relief** se résume à une vaste plaine traversée par les vallées peu marquées du Loing et de ses affluents. La topographie locale ressemble schématiquement à une assiette plate aux rebords extérieurs (aire d'étude éloignée au sens strict) très légèrement surélevés où les différences d'altitudes ne dépassent pas une amplitude maximale de 84 m NGF.

**L'hydrographie** locale se décline autour de la vallée principale du Loing qui traverse du sud au nord la moitié orientale du territoire d'étude. Ses affluents, plus nombreux au sud, et le réseau de trois canaux assurant la jonction entre le bassin fluvial de la Loire et celui de la Seine (le canal de Briare, le canal d'Orléans et le canal du Loing) complètent cette trame « bleue ».

L'ensemble de l'aire d'étude éloignée s'inscrit dans un seul **ensemble paysager** à savoir le **Gâtinais** : pays de plateaux et de plaines qui se développe à la fois dans le Loiret et en Seine-et-Marne. Cet ensemble se compose, sur le territoire d'étude, de **cinq entités paysagères** : le **Gâtinais de Maisoncelles**, le **Gâtinais de l'ouest**, le **Gâtinais de sud-ouest**, le **Gâtinais de l'est** et le **plateau du Gâtinais d'Egreville**. Ces entités sont entrecoupées des vallées du Loing et de ses affluents et encadrées par le massif forestier de Fontainebleau au nord, la Forêt d'Orléans au sud et la Beauce à l'ouest.

Les zones d'implantation potentielles du projet éolien des Genévriers s'inscrivent dans l'**entité paysagère du Gâtinais de l'ouest** : vaste plateau cultivé et peu boisé, offrant de toute part de larges panoramas à perte de vue. Cette « grande » échelle de paysage, une ressource en vent bien présente et ressentie au cœur des espaces agricoles ouverts et l'organisation de l'habitat en bourgs et en villages groupés sont des facteurs plutôt favorables à l'accueil d'aménagements éoliens. Il en est de même de la dynamique paysagère de cette unité marquée par l'agriculture intensive, le fort maillage des infrastructures autoroutières (A6, A77, A19 et D2007 à 2 x2 voies), le caractère industriel de la plaine autour de l'agglomération de Montargis et la présence de parcs éoliens en activité au nord-ouest sur la limite régionale. Dans ce type de paysage très ouvert, où tous les éléments verticaux jouent le rôle de repères visuels, une attention particulière devra cependant être portée à la composition même du projet. Visibles de loin, le parc éolien projeté devra être particulièrement lisible et équilibré et s'appuyer sur les lignes de force du paysage.

Les deux unités paysagères riveraines du Gâtinais de Maisoncelles et des Monts du Gâtinais (en Seine-et-Marne) et du Gâtinais de l'ouest (dans le Loiret) sont les plus proches « paysagèrement » et visuellement parlant. Les trois autres sont davantage boisées, irriguées, cloisonnées ou isolées visuellement de la plaine du Gâtinais de l'ouest et présentent donc globalement moins de sensibilité visuelle vis-à-vis des ZIP du projet éolien.

Enfin, les Monts du Gâtinais s'inscrivent dans la continuité nord des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy du département du Loiret auxquelles ils se rattachent. Ils constituent, dans leur ensemble, des enjeux paysagers potentiellement sensibles pour les visibilité panoramiques qu'ils offrent depuis leurs points hauts.

**La trame viaire principale** est particulièrement développée et maille fortement le territoire d'étude. En particulier, l'A77 et l'A19 traversent respectivement du nord au sud et d'est en ouest l'aire d'étude éloignée pour se couper à angle droit à l'est des ZIP du projet éolien. L'A19 sépare aussi les deux ZIP nord et sud. L'A6 sillonne le nord-est du territoire rejointe par l'A77 à Chaintreaux. La D2007 à 2x2 voies borde le Loing de Montargis à Dordives où elle rejoint l'A77. Enfin, la D2060 est aménagée à 2x2 voies dans le contournement sud de l'agglomération de Montargis et au niveau de l'échangeur avec l'A77.

Ce sont les séquences de ces axes principaux, orientées vers les sites du projet éolien, en paysage ouvert, qui peuvent permettre des vues lointaines vers ceux-ci et présenter des sensibilités potentielles. Dans l'aire d'étude éloignée au sens strict, ces tronçons concernent essentiellement l'A19 depuis l'ouest et l'A77 depuis le sud. Ailleurs, les axes principaux présentent peu de sensibilité en éloigné. En particulier, ceux inscrits dans la vallée du Loing sont totalement isolés des ZIP du projet éolien.

**Les pôles d'habitat et d'activités** les plus fréquentés du territoire d'étude se répartissent majoritairement autour de Montargis et de Nemours et entre ces deux villes le long des vallées du Loing, du Fusain et de la

Cléry. Corquilleroy représente la ville la plus proche des ZIP du projet éolien, à 2,3 km au sud-est de celles-ci. Cette répartition des poids de population est aussi celle des enjeux paysagers liés à l'habitat. Dans l'aire d'étude éloignée au sens strict, les sensibilités potentielles des principaux centres urbanisés vis-à-vis des sites du projet éolien se révèlent très faibles à négligeables. Les villes de Nemours, St-Pierre-lès-Nemours, Puiseaux et Lorris sont en effet à la fois très éloignées et isolées visuellement par le relief et les boisements existants.

**Les enjeux touristiques** se concentrent surtout sur l'agglomération de Montargis et la vallée aval du Loing. Ces deux entités présentent peu de sensibilité potentielle car elles restent isolées visuellement des sites du projet éolien par le relief en creux, les boisements et l'urbanisation de la vallée.

Le site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais, à 1,5 km au nord des ZIP, sur lequel le département du Loiret développe un projet de musée de premier ordre est voué à devenir, dans les années à venir, l'enjeu touristique le plus fort du territoire d'étude. Par sa proximité aux ZIP, il constitue un site potentiellement sensible même s'il s'inscrit au nord de la vallée du Fusain qui par ses boisements filtrent en partie les visibilité vers le projet. Une étude spécifique lui est consacrée, dans le chapitre des incidences du projet, jointe en annexe de l'EIE.

Château-Landon est ensuite le village de caractère le plus proche et le plus fréquenté touristiquement à 5 km au nord-est du site du projet. Il reste lui-aussi peu sensible car peu exposé visuellement du fait du cadre boisé dense de la vallée du Fusain qui l'entoure au sud.

De façon générale, les GR, les Voies Vertes et la Scandibérique empruntent les fonds de vallées boisés, les bords des canaux ou traversent les forêts domaniales du territoire d'étude. Ils sillonnent des paysages variés de bords des eaux ou forestiers, très fermés visuellement, et d'ambiance paysagère intimiste. Ils présentent de ce fait très peu de sensibilité visuelle vis-à-vis des ZIP du projet éolien autant dans l'aire d'étude éloignée au sens strict qu'à l'échelle du paysage rapproché. Globalement les sensibilités touristiques s'avèrent faibles sur l'ensemble du secteur d'étude à l'exception du site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais.

Parmi les autres éléments de reconnaissance sociale du territoire, trois pôles d'attractivité sont à relever avec en premier lieu le Parc Naturel Régional du Gâtinais français qui concerne une dizaine de communes au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée pour se développer plus largement au-delà dans le département de Seine-et-Marne. Ensuite, la ville de Montargis dénommée « *la Venise du Gâtinais* » fait partie des « Plus Beaux Détours de France » tandis que le village de Yèvre-le-Châtel, à 22,5 km à l'ouest des ZIP, est labellisé « Plus Beaux Villages de France ». L'aire d'étude éloignée n'inclut par contre aucun bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, aucune opération Grand Site de France ni aucune ville ou pays d'Art et d'Histoire.

**En termes de cadrage éolien**, le Schéma Régional Eolien (SRE) du Centre<sup>46</sup> répertorie, en 2012, les enjeux paysagers et patrimoniaux majeurs du territoire d'étude. **La situation des zones d'implantation potentielle du projet se révèle favorable** par rapport à ces derniers puisqu'elle concerne une zone sans enjeux régionaux. La vallée du Loing constitue l'enjeu paysager régional le plus proche des ZIP du projet. Ces dernières se développent cependant en dehors des marges de recul de la vallée, au-delà de l'autoroute A77 et à plus de 7 km d'éloignement de la rivière ce qui correspond à une distance de recul confortable et significative.

13 autres points d'enjeux paysagers et patrimoniaux sont identifiés par le SRE et à prendre en compte dont 7 en paysage éloigné au sens strict et 6 en paysage rapproché.

**L'état des lieux de l'éolien** (établi en septembre 2022) recense trois parcs éoliens en activité au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée : les parcs du Gâtinais I et II et le parc d'Arville. Ces derniers présentent des types d'implantation similaires, formant un ensemble de trois alignements, d'orientation nord-ouest/sud-est, en continuité l'un de l'autre ou espacés de 3 km. Leurs implantations simples, régulières et en cohérence mutuelle leur confèrent une très bonne lisibilité d'ensemble dans le paysage de plaine qui les entoure. Le parc du Gâtinais I est le plus proche des ZIP (à 4 km) et c'est avec lui que se joueront prioritairement les covisibilités éoliennes avec le présent projet. Quatre projets éoliens autorisés mais non construits sont aussi recensés. Un d'entre eux (le projet du Gâtinais III) vient densifier les parcs éoliens actuellement en activité sans modifier les espaces de respiration existants entre ces derniers et le projet des Genévriers. Par contre, les trois autres projets éoliens autorisés peuvent, avec le projet des Genévriers, réduire les espaces de respiration existants (soit les angles maximaux sans éolienne) autour des villages situés à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée et au centre de ces différents parcs et projets éoliens comme Corbeilles ou Bordeaux-en-Gâtinais par exemple. Suivant l'emprise nord-sud occupée par le projet des Genévriers, ces risques d'encerclement et de saturation visuelle seront ainsi plus ou moins renforcés.

<sup>46</sup> Document aujourd'hui annulé. Il reste un guide pour le recensement des enjeux et l'élaboration de projet éolien.

### 3.4.2 Paysage rapproché

#### 3.4.2.1 Les structures paysagères

L'aire d'étude paysagère rapprochée se développe largement sur les plaines céréalières du Gâtinais de l'ouest dans le Loiret et du Gâtinais de Maisoncelles en Seine-et-Marne. Sa lisière orientale est marquée par la vallée urbanisée et boisée du Loing. Sa lisière sud s'organise autour de la vallée de la Bézonde, affluent du Loing, moins distincte topographiquement mais alimentée par de nombreux ruisseaux et ponctuée aussi de nombreux boisements. Les contrastes paysagers sont ainsi importants entre les lisières orientales et méridionales et les autres secteurs (centre, ouest et nord) du paysage rapproché.

Le bloc diagramme ci-contre, où le relief a été renforcé, montre bien la planéité de l'espace agricole qui s'étend largement à l'ouest de la vallée du Loing. Cette dernière se dessine de Montargis à Souppes-sur-Loing comme l'unique trait topographique significatif du paysage rapproché. Cette vallée est aussi marquée par son occupation du sol qui contraste avec celle de la plaine cultivée par la présence de l'eau (la rivière, ses bras et les plans d'eau...) et d'une trame arborée plus présente même si elle est entrecoupée par les villes qui s'étagent le long de son cours. La forêt domaniale de Montargis au nord-est de cette dernière ville conforte cette trame verte de la rivière annonçant aussi les forêts de Nemours et de Fontainebleau qui s'étendent au nord de l'aire d'étude éloignée.

La vallée du Loing constitue donc la ligne de force topographique et « naturelle » du paysage rapproché. Les autres structures paysagères « anthropiques » cette fois sont données par :

- le réseau viarie principal avec l'A19 et l'A77 qui se croisent suivant des directions quasi parallèles ou perpendiculaires à la vallée du Loing ;
- la trame agricole en openfield vouée aux grandes cultures céréalières et oléagineuses.

La vallée du Fusain au nord (qui forme la transition paysagère entre le Gâtinais de l'ouest et celui de Maisoncelles) et la vallée de la Bézonde au sud constituent des structures paysagères secondaires, perpendiculaires à l'orientation du Loing.

Le bloc diagramme permet aussi de comprendre l'organisation visuelle du territoire d'étude Ainsi, tous les points de l'espace agricole exploité en openfield sont potentiellement en relation visuelle les uns avec les autres. Seul le fond de vallée du Loing, les zones urbanisées denses et les quelques secteurs boisés se trouvent isolés visuellement vis-à-vis du site du projet éolien. Tous les éléments verticaux sont aussi très perceptibles. Les clochers d'église, les châteaux d'eau, les lignes électriques, les silos agricoles sont autant d'éléments qui interpellent l'observateur et qui jouent souvent le rôle de points de repère visuels.

Enfin, une dynamique éolienne se développe en Seine-et-Marne, au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée, avec le long alignement du parc éolien du Gâtinais (12 éoliennes) et l'alignement parallèle d'Arville (6 éoliennes).



Illustration 25 : le parc éolien du Gâtinais depuis la lisière sud-ouest de Mondreville ; un repère visuel fort du paysage rapproché.

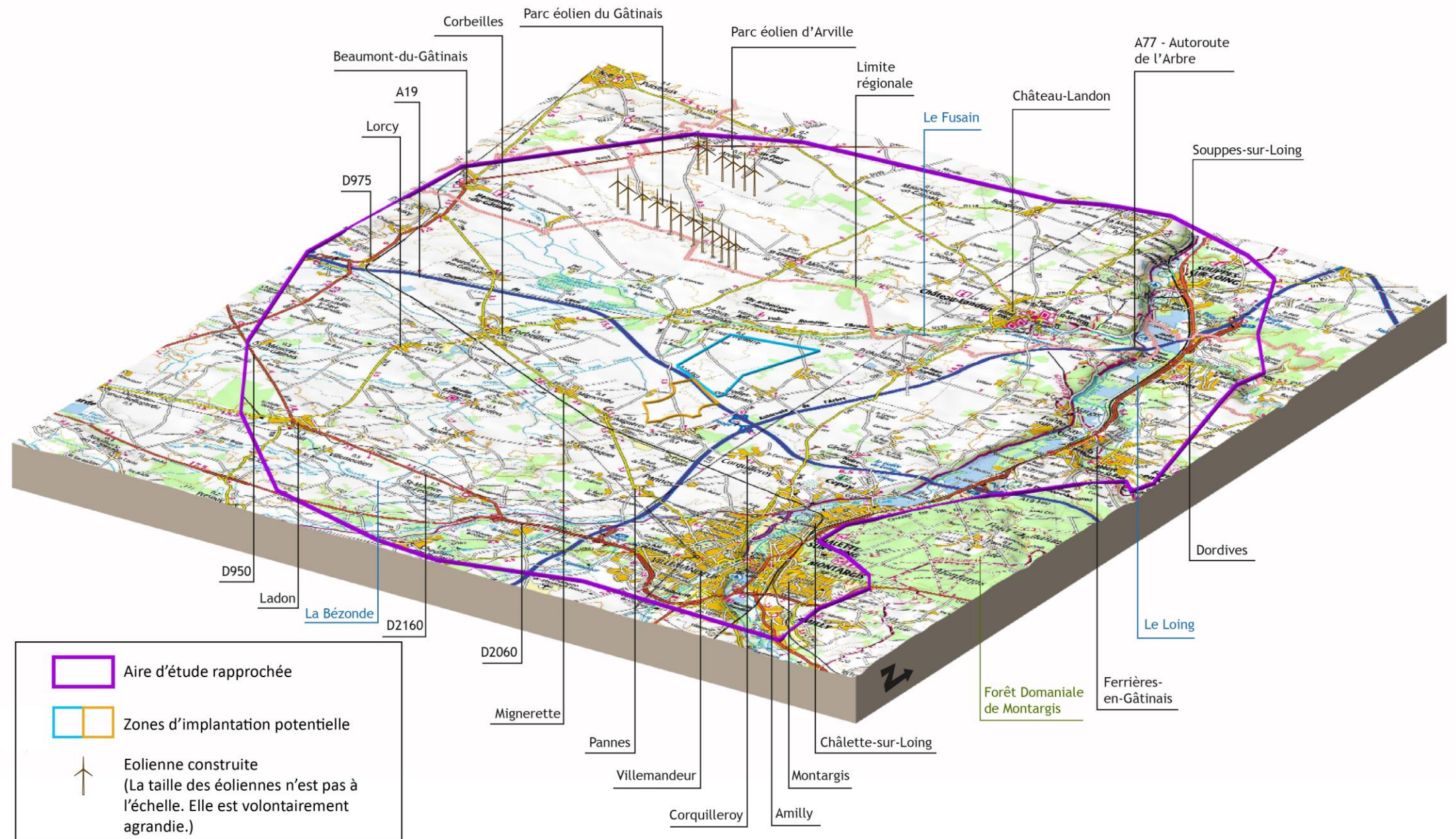


Illustration 26 : bloc-diagramme de l'aire d'étude paysagère rapprochée

### 3.4.2.2 Reportage photographique

Ce reportage photographique permet d'évaluer la perception des zones d'implantation potentielle (ZIP) du projet depuis le paysage rapproché où les éoliennes feront vraiment partie intégrante du paysage et seront perçues comme des éléments paysagers à part entière (et pas seulement comme des éléments visuels lointains comme en paysage éloigné).

Il permet d'analyser les vues depuis les secteurs à enjeux (axes majeurs de circulation, principaux lieux habités, éléments patrimoniaux et touristiques et les lieux les plus fréquentés) potentiellement les plus exposés visuellement.

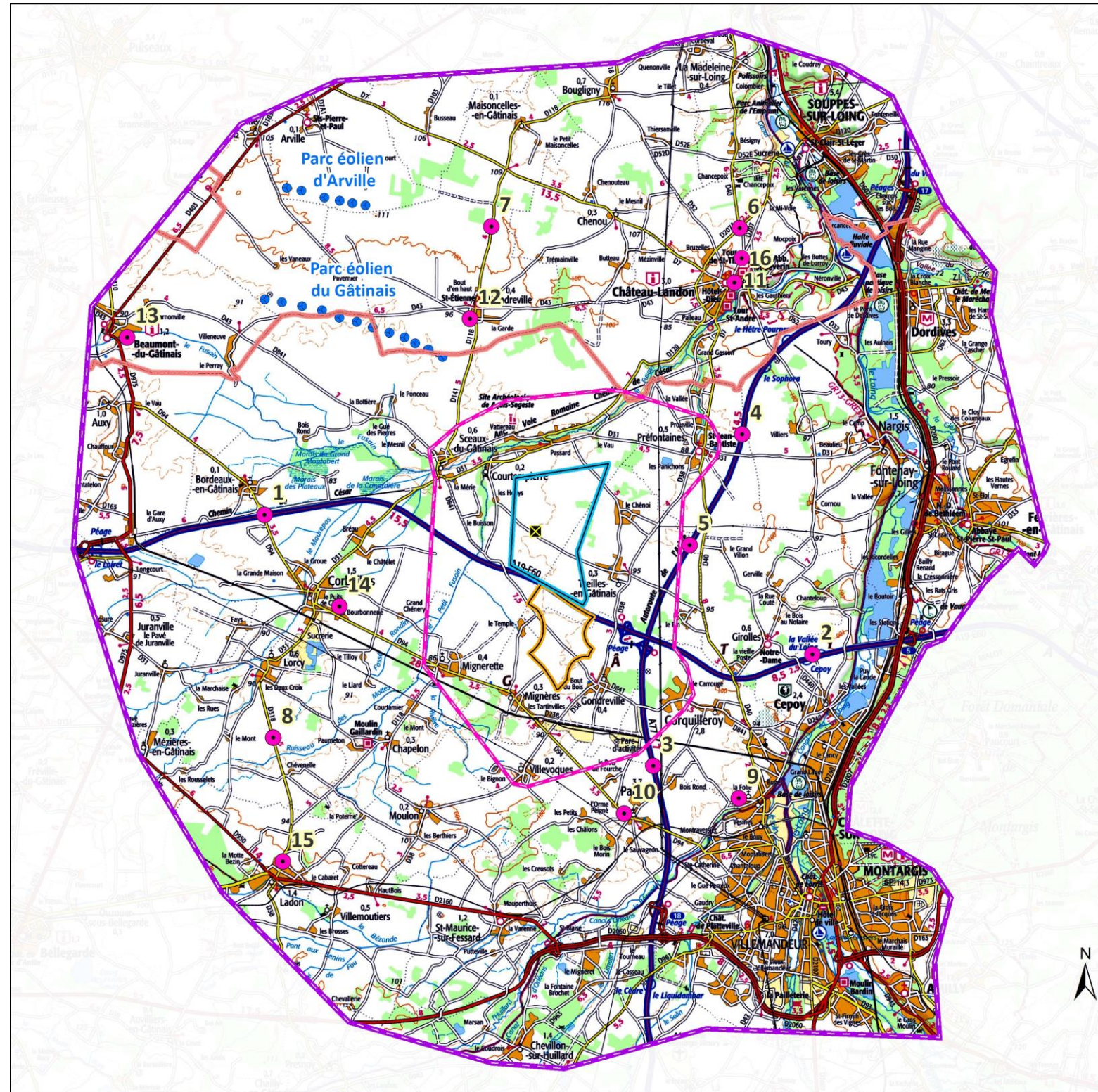
L'objectif est aussi d'analyser la perception des zones d'implantation potentielle (ZIP) selon différents angles de vue représentatifs, situés tout autour d'elles, afin de montrer comment elles sont perçues depuis le nord, le sud, l'est ou l'ouest.

Les situations des ZIP sont signalées par un tiret pointillé rose sur les photographies pour indiquer leur localisation et leur étendue approximative, même si elles ne sont pas visibles directement.

Les principaux repères visuels (église, château d'eau, coopératives, trame végétale...) sont aussi mentionnés sur les panoramas pour faciliter leur lecture. En particulier, les parcs éoliens du Gâtinais et d'Arville sont signalés par un tiret noir lorsqu'ils sont visibles pour évaluer les potentialités de covisibilité éolienne avec le présent projet. De même, le mât de mesure du vent situé sur la ZIP nord est indiqué lorsqu'il est repérable. Il présente une hauteur totale de 86 m et permet d'appréhender les futurs rapports d'échelles verticales engendrés par les éoliennes.

Ce reportage photographique a été réalisé en septembre 2019, par beau temps afin de profiter de bonnes conditions de visibilité. Seuls les points de vue depuis l'autoroute A77, difficiles à prendre en toute sécurité, sont illustrés pour des vues issues du site Internet Google Street View. De moins bonne qualité, ces panoramas permettent cependant d'identifier les principales séquences de visibilités effectives sur les ZIP et d'évaluer les sensibilités potentielles depuis les voies autoroutières.

Le numéro de chaque point de vue correspond au numéro du panorama présenté ci-après.



### Projet éolien des Genévriers

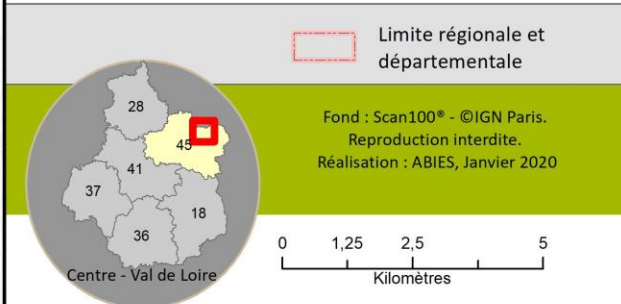
45  
Loiret

#### Aire d'étude paysagère rapprochée

#### Analyse des perceptions visuelles

- Point de vue du reportage photographique toujours orienté vers les ZIP des projets
- Mât de mesure
- Eolienne construite

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude paysagère immédiate
- Zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet des Genévriers Nord
- Zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet des Genévriers Sud

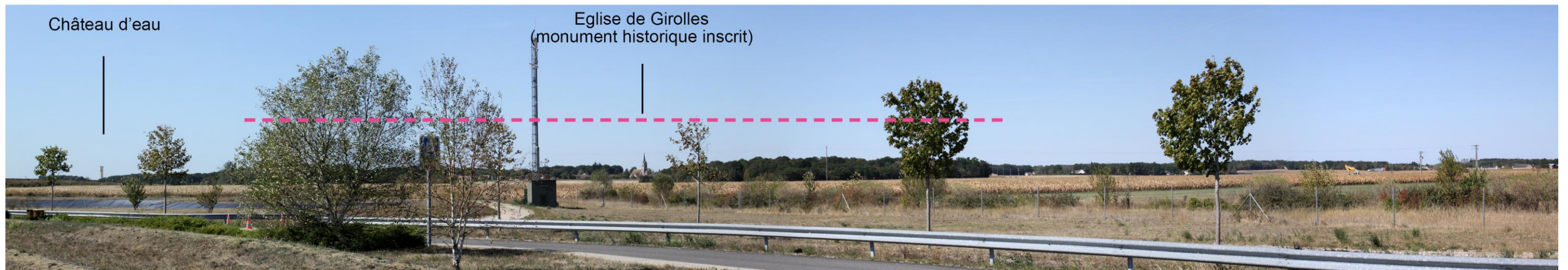


Carte 71 : localisation des points de vue utilisés dans le reportage photographique du paysage rapproché

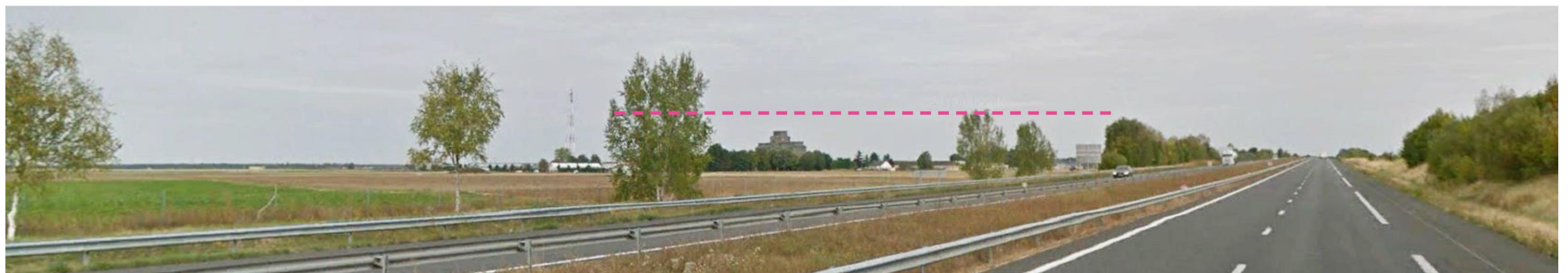
Depuis les principaux axes de circulation



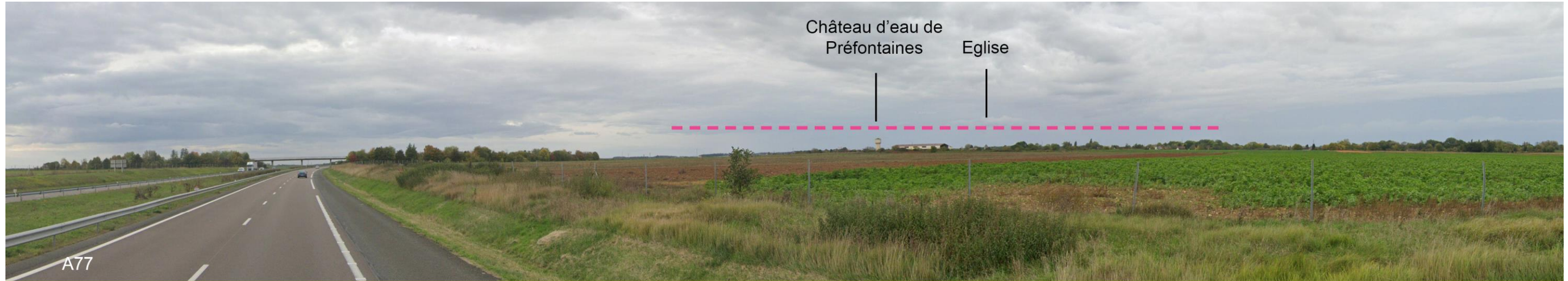
1. Sur le pont de la D94 au-dessus de l'A19 à hauteur de Bordeaux-en-Gâtinais



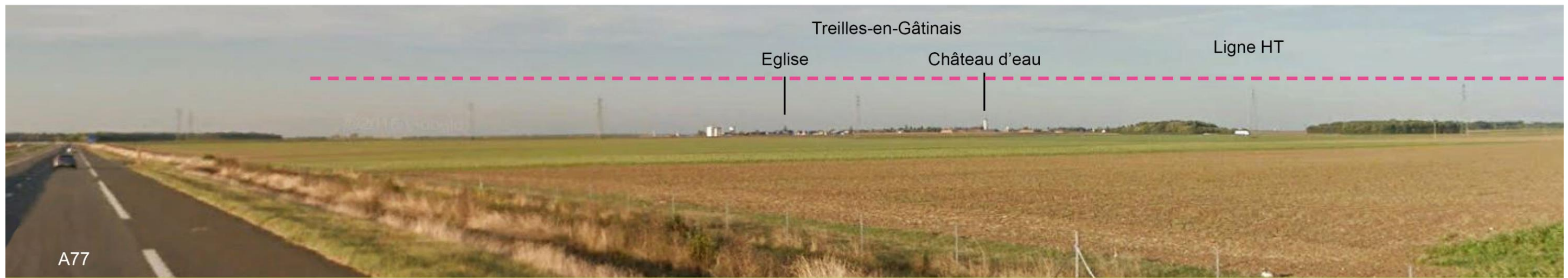
2. Depuis l'aire de repos de la Vallée du Loing sur l'A19



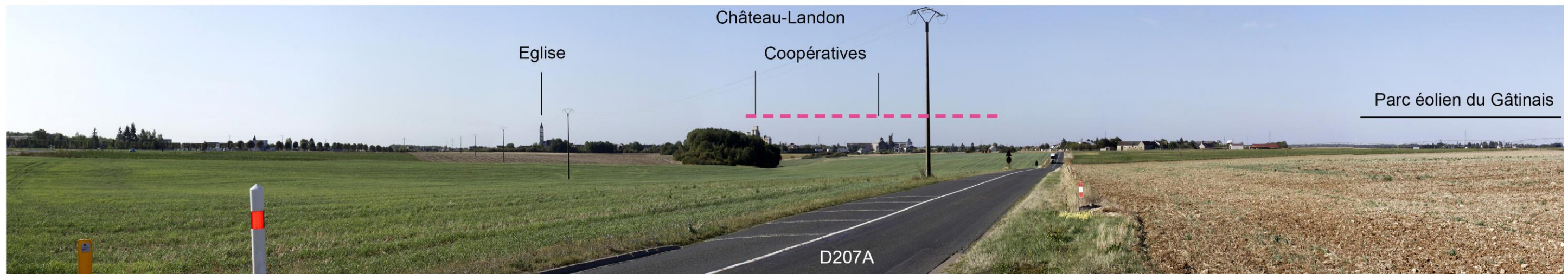
3. Depuis l'A77 au nord de Pannes (unique courte séquence visuelle pour les usagers roulant vers le nord en paysage rapproché (source : Google Street View - oct 2016))



4. Depuis l'A77 à hauteur de Préfontaines (source : Google Street View- octobre 2022)



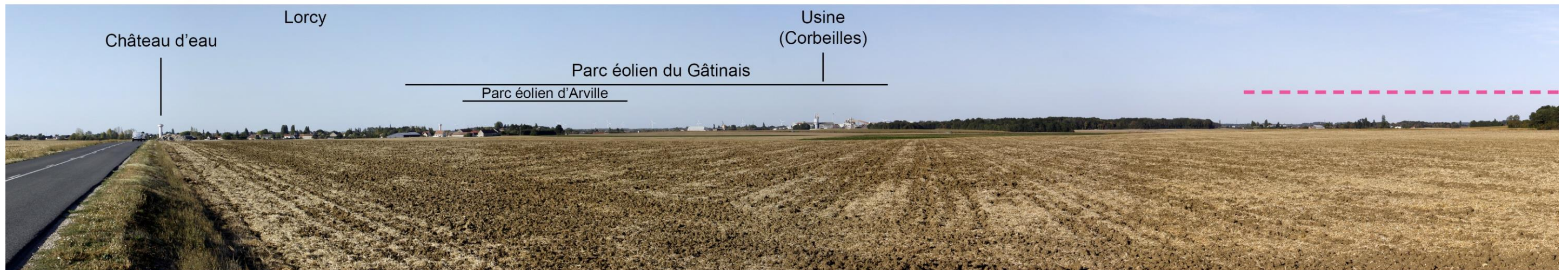
5. Depuis l'A77 à hauteur de Treilles-en-Gâtinais (source : Google Street View - octobre 2016)



6. Depuis la D207A au nord de Château-Landon



7. Depuis la D118 au nord de Mondreville

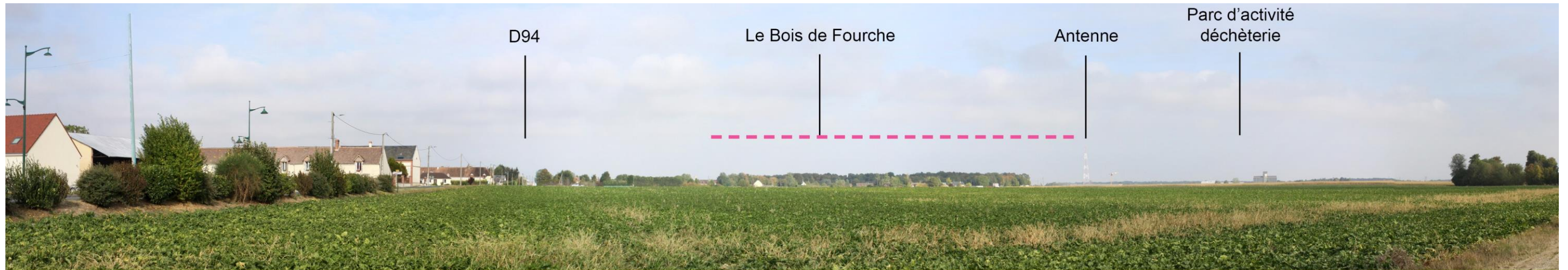


8. Depuis la D318 au sud de Lorcy

Depuis les principaux lieux habités



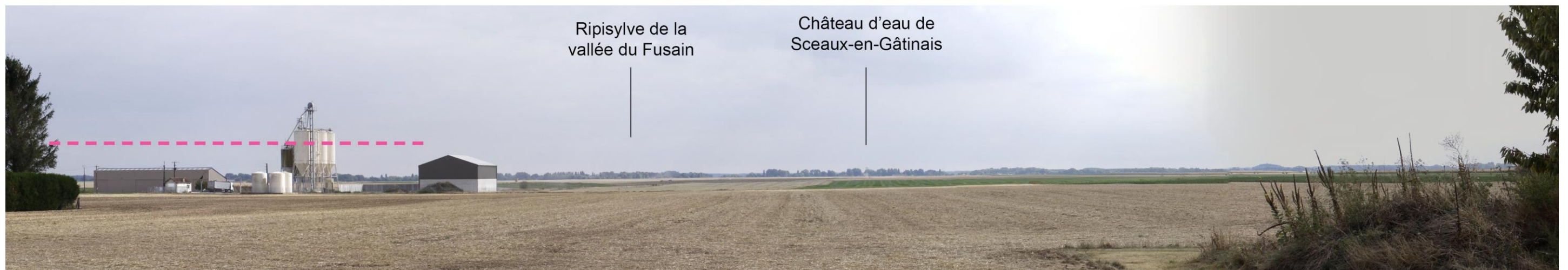
9. Depuis le hameau le Petit Luat à Corquilleroy (et les lisières urbanisées à l'ouest de la vallée du Loing donnant sur la plaine agricole)



10. Depuis la sortie et la lisière nord-ouest de Pannes (D94)



11. Depuis Château-Landon et la ville forte près du monument aux Morts

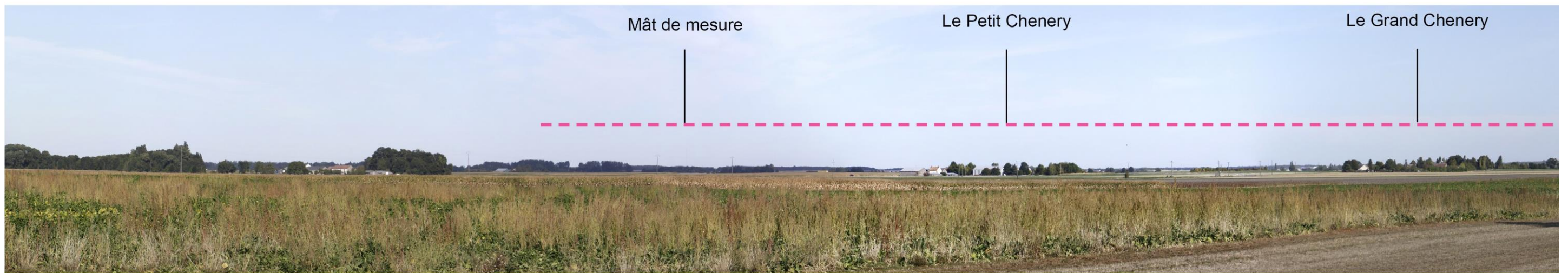


12. Depuis la lisière sud du village de Mondreville



Parc éolien du Gâtinais

13. Depuis Beaumont-du-Gâtinais et les terrains de sports (lisière sud-est du village)



Mât de mesure

Le Petit Chenery

Le Grand Chenery

14. Depuis Corbeilles et le quartier pavillonnaire de la Bourbonnerie



Les Arlots

Aucune visibilité possible à 8,8 km

15. Depuis Ladon (lisière nord d'agglomération)





Perspective visuelle très cadrée sur l'église  
Visibilité possible faible à 7,5 km  
Covisibilité à vérifier

16. Depuis la D207 à l'entrée nord de Château Landon (source : Street View - août 2021)

### 3.4.2.3 Synthèse des enjeux, des sensibilités du paysage rapproché et conclusion partielle

L'aire d'étude paysagère rapprochée se développe largement sur les plaines céréalières du Gâtinais de l'ouest dans le Loiret et du Gâtinais de Maisoncelles en Seine-et-Marne. Ces deux types de paysages agricoles ouverts, très proches l'un de l'autre, sont aussi en continuité et en relation visuelle directe. Ils sont nettement délimités à l'est et au sud respectivement par la vallée urbanisée et boisée du Loing et la vallée de la Bézone. Ces deux vallées proposent des ambiances paysagères bien différentes de la plaine marquées par la présence de l'eau, des boisements et de l'urbanisation le long du Loing. Plus intimistes et cloisonnées visuellement, elles n'offrent aucune relation visuelle directe avec les plaines qui les entourent. La vallée du Loing constitue la structure paysagère principale du paysage rapproché soulignée par ses boisements qui marquent son cours d'orientation nord/sud. L'A19 et l'A77 qui se croisent suivant des directions quasi parallèles ou perpendiculaires à la vallée du Loing, sont les secondes lignes de force du territoire d'étude.

Pour déterminer les principales sensibilités potentielles du paysage rapproché vis-à-vis des zones d'implantation potentielles du projet éolien, les secteurs à enjeux (routes principales, habitats, éléments patrimoniaux, emblématiques et les lieux les plus fréquentés) sont superposés aux zones de visibilité théorique. Pour ce faire, une carte d'influence visuelle de pré-diagnostic de l'ensemble des ZIP surmonté de 180 m de hauteur par rapport au terrain naturel (pour modéliser des éoliennes qui culmineraient à cette hauteur) a été réalisée. Elle permet de prévoir, en amont et de façon maximisée, les secteurs potentiellement exposés aux vues sur le futur projet éolien (quelle que soit l'implantation de ce dernier) en fonction du relief et des massifs boisés du territoire. Les obstacles ou les écrans visuels secondaires ou ponctuels ne sont pas intégrés dans les calculs de visibilité théorique. Par exemple, la présence de bâtiments, de boqueteaux ou d'alignements d'arbres, qui jouent souvent le rôle de masque ou de filtre visuel, n'est pas prise en considération sur la carte d'influence visuelle. Concrètement, les résultats donnés sont toujours maximisés. Des secteurs cartographiés en zone d'influence visuelle ne seront pas forcément soumis à visibilité dans la réalité, notamment à longue distance, comme en lisière de secteur sans visibilité (effet de marge), en centre-ville (trame bâtie dense) ou dans les situations entourées de petits bois ou de haies arborées hautes et denses.

Ces secteurs d'influence visuelle de pré-diagnostic sont reportés sur la carte de synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales présentée ci-après. Ils recouvrent une grande partie de l'aire d'étude rapprochée au sens strict (c'est-à-dire hors de l'aire d'étude immédiate) sauf toute la vallée du Loing, l'agglomération de Montargis et le secteur au sud de la D2060 et de la Bézone.

Les sensibilités paysagères potentielles sont ensuite évaluées suivant l'analyse des perceptions visuelles du territoire (présentée au chapitre précédent), des relevés de terrain et classées par thème (routes/habitat/tourisme/autres...).

La trame viaire principale de l'aire d'étude rapprochée est représentée essentiellement par l'A19, l'A77, la D2007 dans la vallée du Loing et les D2160 et D2060 au sud. La carte de synthèse des sensibilités montre clairement les principales séquences routières orientées vers les ZIP en paysage ouvert où des visibilité dynamiques peuvent s'exercer avec plus ou moins d'effets et de sensibilités potentielles. Les sensibilités les plus notables, depuis la trame viaire principale, concernent deux séquences autoroutières : l'une de l'A19 et l'autre de l'A77 à l'est de l'aire d'étude immédiate. Les sensibilités modérées du premier tronçon de l'A19 au nord de Corquilleroy sont liées essentiellement aux risques d'implantations d'éoliennes directement dans l'axe autoroutier et au centre du champ de vision dynamique des usagers (d'un angle de 30° à 130 km/h). Malgré l'éloignement supérieur à 2 km, les aérogénérateurs peuvent alors s'imposer dans le paysage autoroutier avec une prégnance suffisante et des effets visuels marquants parfois gênants pour les conducteurs. La seconde séquence autoroutière où les sensibilités sont estimées aussi à un niveau modéré concerne l'A77, au sud de Préfontaines, à la lisière orientale de l'aire d'étude immédiate. Là, les usagers pourront découvrir le projet éolien derrière et en covisibilité directe avec le village (et son église inscrite monument historique) de Treilles-en-Gâtinais sur une longue emprise visuelle occupant pratiquement tout l'horizon vers l'ouest. Plus au nord, toujours depuis l'A77, deux autres tronçons offrent des visibilité plus faibles sur les ZIP (sur une emprise visuelle horizontale réduite et avec une prégnance

moindre du fait de l'éloignement) où la silhouette du village de Préfontaines, en grande partie masquée dans un vallon boisé, entre en covisibilité directe en avant plan des ZIP (voir le point de vue n°4 du reportage photographique). Enfin, depuis l'A19 à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, deux séquences de sensibilités faibles sont identifiées essentiellement pour des risques d'implantations d'éoliennes directement dans l'axe autoroutier et au centre du champ de vision dynamique des usagers. L'ensemble de la D2007, dans la vallée du Loing, s'inscrit pour sa part hors des secteurs d'influence visuelle de pré-diagnostic et ne présente ainsi aucune sensibilité potentielle. De même, la D2060 et la D2160 n'offrent aucun tronçon orienté vers les ZIP hors agglomération et ne présentent que des sensibilités potentielles très faibles à négligeables.

Les pôles principaux d'habitat et d'activités du paysage rapproché correspondent aux communes de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing (soit ici Montargis, Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Corquilleroy, Pannes, St-Maurice-sur-Fessard, Chevillon-sur-Huillard et Villemandeur). Ils comprennent, en outre, Souppes-sur-Loing, Ferrières-en-Gâtinais et Château-Landon par ordre de population décroissante.

A part Pannes et Corquilleroy, l'ensemble de ces villes et bourgs principaux ne présente aucune sensibilité potentielle vis-à-vis d'un projet éolien sur les ZIP. Le relief en creux des vallées qui les accueille, le cadre boisé qui les entoure et les secteurs d'urbanisation dense et continue qui les composent assurent leur isolement visuel par rapport aux ZIP du présent projet.

Les seules sensibilités potentielles relevées depuis les pôles principaux d'habitat concernent :

- la lisière nord de Pannes où le bois de Fourche limite cependant les visibilité potentielles,
- la lisière ouest de Corquilleroy ou de Cepoy en bordure directe de la plaine agricole ouverte,
- les vues panoramiques vers le sud (et la vallée du Fusain) depuis la ville forte de Château-Landon où les risques de visibilité apparaissent très faibles. La réalisation de photomontage à ce niveau permettra de confirmer ou non ces niveaux de sensibilités potentielles.

Parmi les pôles d'habitats groupés secondaires, Corbeilles à 4,7 km à l'ouest des ZIP présente depuis ses quartiers pavillonnaires de la Bourbonnerie, construits directement en bordure des champs cultivés, les sensibilités les plus notables estimées à un niveau modéré.

Ailleurs les sensibilités potentielles sont faibles à très faibles depuis les lisières bâties souvent bordées de jardins arborés ou de bâtiments d'exploitation en transition avec l'espace agricole.

Au niveau touristique, les enjeux répertoriés pouvant présenter des sensibilités potentielles concernent :

- les vues panoramiques vers le sud depuis la ville forte de Château-Landon,
- le moulin à vent de Gaillardin à Chapelon pour des visibilité potentielles depuis ses abords.

Par contre, les centres touristiques de Ferrières-en-Gâtinais, de Montargis ou même du village de Beaumont-en-Gâtinais ne présentent aucune sensibilité potentielle. De même, le GR13, la Scandibérique et les Voies Vertes le long du Canal d'Orléans et du Canal du Loing s'inscrivent en quasi-totalité hors des zones d'influence visuelle de pré-diagnostic. Ainsi, au niveau touristique, les enjeux comme les sensibilités restent faibles à l'échelle du paysage rapproché.

Les autres enjeux paysagers et patrimoniaux identifiés par le SRE Centre dans la zone du Montargois-Gâtinais et compris dans l'aire d'étude rapprochée sont :

- A. Le site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais (paysage, centre historique et abbatiale) ;
- B. Les panoramas depuis les monuments de Château-Landon ;
- C. La vision du paysage éolien depuis les promontoires des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy et les monts du Gâtinais et les risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes, vues depuis la plaine ;
- D. L'église de Pannes.

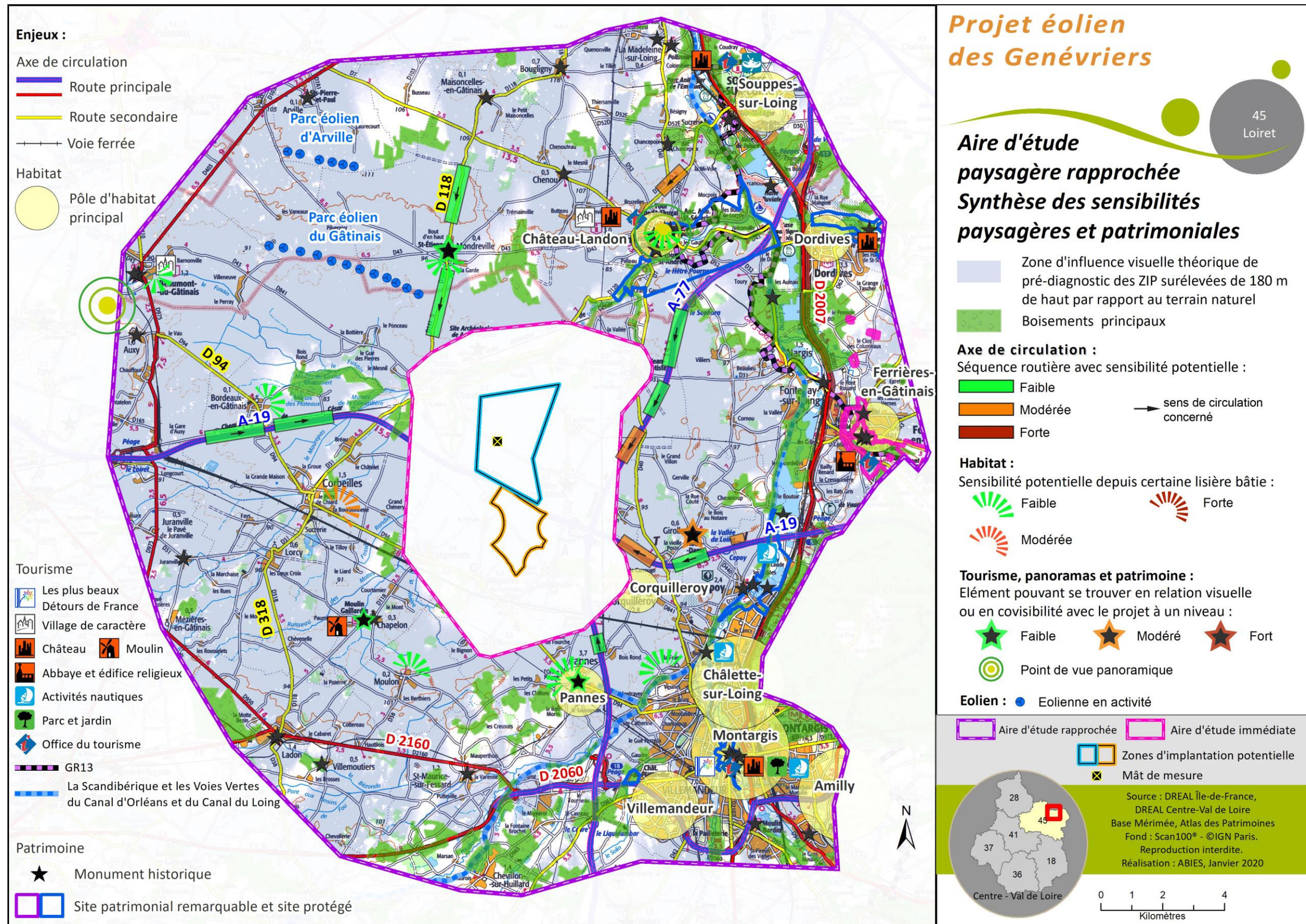
Parmi ces éléments, le site de Ferrières-en-Gâtinais et les panoramas de Château-Landon présentent des sensibilités potentielles très faibles voire négligeables pour le premier. Ils feront cependant l'objet de photomontages et d'analyses détaillées lors de l'étude des incidences visuelles du projet.

La vision du paysage éolien depuis les buttes témoins autour d'Auxy (en transition avec l'aire d'étude éloignée) sera aussi illustrée d'une simulation visuelle. La lecture du présent projet en cohérence avec celle des parcs existants du Gâtinais et d'Arville devra ici être recherchée en termes de composition.

Les risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes (vues depuis la plaine) sont par contre très faibles à négligeable étant donné l'éloignement de plus de 10 km entre ces promontoires et les ZIP.

Enfin, l'église de Pannes et celle de Girolles (inscrites toutes deux monuments historiques) présentent des sensibilités potentielles pour les covisibilités possibles entre leurs clochers et le projet éolien.

La carte de synthèse des enjeux et des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, présentée en page suivante, est complétée par un tableau de synthèse qui donne aussi les premiers éléments de réponse à apporter en termes d'analyse des impacts et de préconisations de composition paysagère. A cet égard, les objectifs paysagers seront d'assurer une bonne lisibilité du projet éolien en s'appuyant sur les lignes de force paysagères principales (vallée du Loing, A19 et A77) et en assurant une cohérence avec les parcs éoliens du Gâtinais et d'Arville. Il s'agit ainsi d'obtenir un ou des alignements parallèles, réguliers et composés d'éoliennes de gabarit et d'aspects aussi homogènes que possible en évitant les couloirs visuels autoroutiers identifiés les plus sensibles.



### 3.4.3 Paysage immédiat

#### 3.4.3.1 Présentation générale

L'aire d'étude paysagère immédiate se développe sur un rayon de deux kilomètres autour des zones d'implantation potentielle (ZIP) du présent projet. Ce dernier s'inscrit sur les communes riveraines de Courtempierre, de Treilles-en-Gâtinais et de Gondreville dans le Loiret.

Le bloc diagramme ci-contre montre bien le microrelief de la plaine au sein de l'aire d'étude immédiate (où il est accentué pour mieux le mettre en évidence). La vallée du Fusain au nord constitue ainsi le trait topographique et paysager principal du paysage immédiat. Avec celles de ses affluents : le Petit Fusain à l'ouest, et le ruisseau de St-Jean à l'est, elle entoure en partie la ZIP nord et en marque en quelque sorte les limites visuelles. Les rubans boisés associés à ces vallées soulignent en effet souvent les horizons depuis les espaces agricoles ouverts et arrêtent les visibilités lointaines de part et d'autre de leur cours.

Le bloc diagramme permet de comprendre aussi comment s'organisent la trame viaire et l'habitat autour du site du projet. L'A19 sépare les deux ZIP, d'ouest en est, en les bordant directement sur 2,2 km au nord et 1,6 km au sud. L'A77 passe à l'est des ZIP avec un éloignement variable d'1,5 à 3 km de celles-ci. Ces deux autoroutes se croisent et se connectent mutuellement à l'est de l'aire d'étude immédiate entre les villages de Treilles-en-Gâtinais et Gondreville. Autour des ZIP, le réseau routier départemental (D31, D94, D38 et D841) quadrille le territoire et permet d'assurer toutes les liaisons est/ouest ou nord/sud de part et d'autre des autoroutes et de relier facilement les différents villages. La ZIP sud est traversée en son milieu et d'est en ouest par la D841, d'orientation presque parallèle à l'A19. La ZIP nord est pour sa part aussi traversée, de Treilles-en-Gâtinais au hameau les Houys à Courtempierre, par une petite route tertiaire. L'accessibilité et la desserte interne des ZIP s'avèrent ainsi très faciles.

Hormis l'A19 et la D841 qui les traversent, les autres routes principales contournent les ZIP et s'orientent rarement directement vers elles. Hors agglomération et hors secteurs boisés, elles offrent un paysage très ouvert et des visibilités potentielles sur les ZIP mais toujours tangentielle à leurs tracés. Ces visibilités dynamiques indirectes sont ainsi moins sensibles pour les usagers de la route même en paysage immédiat. Par contre, comme en paysage rapproché, les visibilités depuis l'A19 seront à prendre en compte lors de la composition du projet afin d'éviter les implantations de machines juste dans l'axe autoroutier et au centre du champ de vision des usagers (d'un angle de 30° à une vitesse de 130 km/heure) où les aérogénérateurs peuvent s'imposer avec une prégnance visuelle forte.

Aucun pôle d'habitat et d'activité principal n'existe dans l'aire d'étude immédiate hormis les quartiers ouest de Corquilleroy. De nombreux villages groupés entourent cependant les ZIP principalement au nord dans la vallée du Fusain et au sud le long de la D94. L'habitat dispersé est rare dans la plaine où les maisons se rassemblent en hameaux. Il est plus fréquent dans les vallées où il se développe le long des routes de part et d'autre du Fusain et en lieudits successifs autour du Petit Fusain.

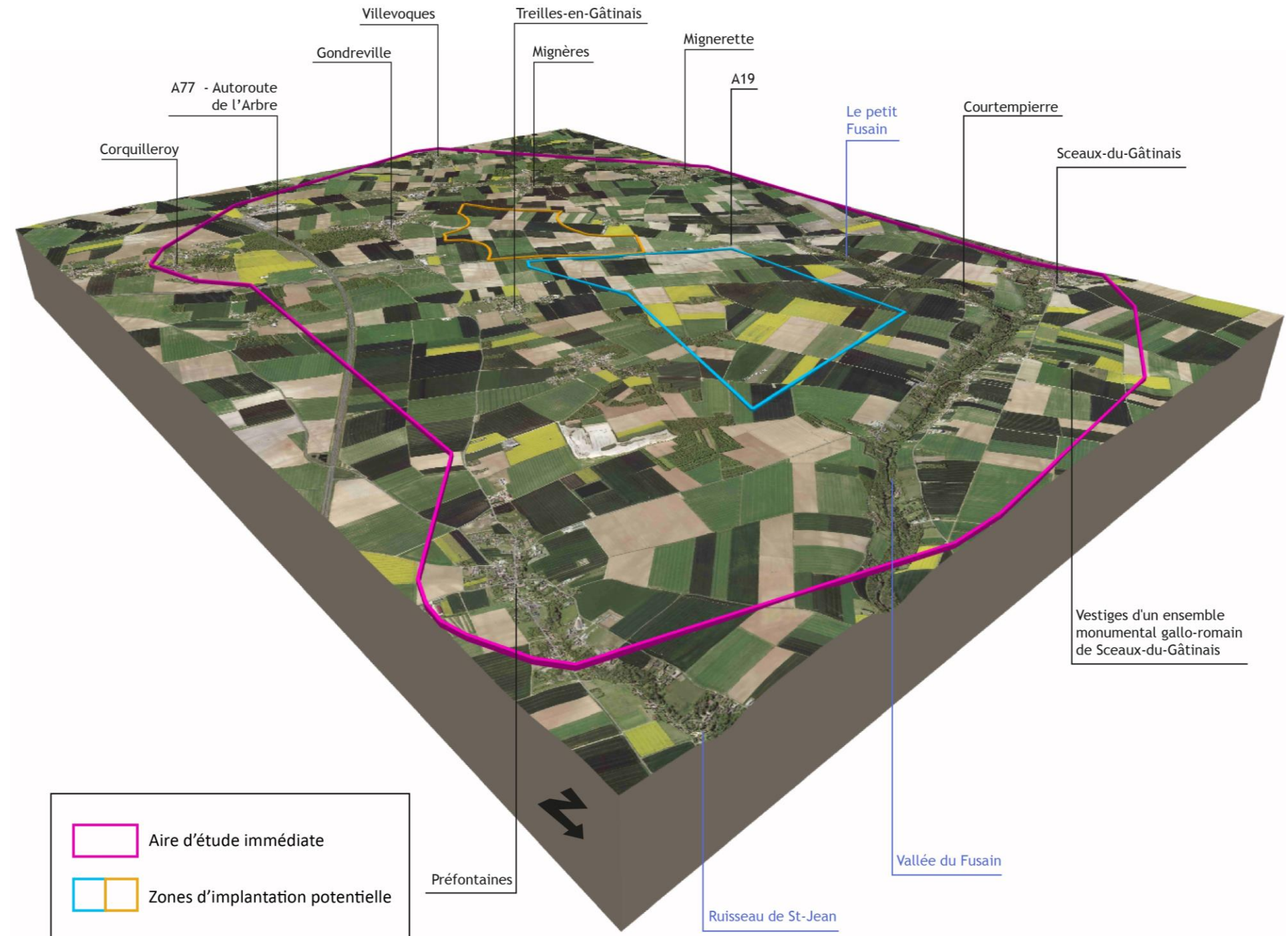


Illustration 27 : bloc-diagramme de l'aire d'étude paysagère immédiate

Les villages sont de deux types principaux : soit de plaine (Treilles-en-Gâtinais, Mignerette, Mignères...), soit de vallon et de vallée (Courtempierre, Préfontaines, Sceaux-du-Gâtinais..).

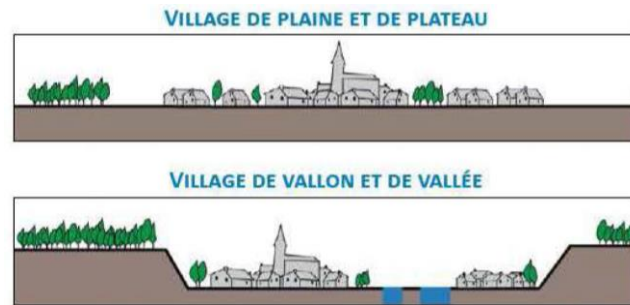


Illustration 28 : types d'implantations des villages du paysage immédiat (source : guide pédagogique d'accompagnement de la procédure du SCoT du Montargois en Gâtinais du CAUE du Loiret)

Les villages de vallon sont peu exposés aux visibilitées vers les ZIP car isolés visuellement des plaines environnantes. Ils présentent ainsi peu de sensibilité potentielle vis-à-vis du site du projet même à l'échelle immédiate.

Les villages de plaine présentent par contre davantage de sensibilités potentielles surtout depuis leurs lisières bâties exposées vers les ZIP et construites directement en bordure des champs agricoles. Mignerette, Mignères, Gondreville et Treilles-en-Gâtinais sont dans ce cas. D'autres comme le hameau le Chênoi (au nord de Treilles-en-Gâtinais) s'entourent de petits bois qui réduisent beaucoup les visibilitées possibles vers les ZIP.

Les repères visuels de l'aire d'étude paysagère immédiate sont représentés par :

- les églises (Treilles-en-Gâtinais, Préfontaines, Gondreville, Mignères...),
- les nombreux châteaux d'eau (dont celui de Treilles-en-Gâtinais à la silhouette bien caractéristique),
- les coopératives agricoles et les silos (en particulier ceux de la Meunière à Gondreville par leurs dimensions imposantes),
- l'antenne rouge et blanche de la zone d'activités située près du centre de traitement des ordures ménagères de Montargis le long de la voie ferrée et de l'A77 à Corquilleroy,
- la ligne HT qui borde l'A77 et traverse l'aire d'étude immédiate du nord au sud.

De nombreux bâtiments d'activités bordent la voie ferrée au sud de Gondreville accentuant aussi le caractère industriel du paysage immédiat.

Enfin au niveau touristique et patrimonial, trois monuments historiques sont répertoriés : le site



Illustration 29 : l'urbanisation linéaire de Courtempierre dans la vallée du Fusain -Des lisières bâties en contrebas de la plaine et peu exposées aux visibilitées vers la ZIP.



Illustration 30 : l'église, le château d'eau et les silos de Treilles-en-Gâtinais illustrent bien les principaux repères visuels de l'aire d'étude immédiate



Illustration 31 : le château de Gondreville



le château d'eau de Mignères



la ligne HT bordant l'A77 à Pannes



Illustration 32 : la coopérative agricole La Meunière à Gondreville et l'antenne rouge et blanche de la zone d'activités située près du centre de traitement des ordures ménagères de Montargis le long de la voie ferrée et de l'A77 à Corquilleroy



gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais au nord de la vallée du Fusain, l'église classée de Préfontaines dans le vallon du ruisseau de St-Jean et l'église inscrite de Treilles-en-Gâtinais.

Comme détaillé sur l'orthophotographie aérienne présentée ci-contre, les ZIP se composent de vastes parcelles agricoles ouvertes ponctuées de quelques petits bois et desservies par un réseau dense de chemins d'exploitation. La trame agricole est ainsi très marquée et « dessinée » avec une structuration forte parallèlement et perpendiculairement à l'A19 qui sépare les deux ZIP.

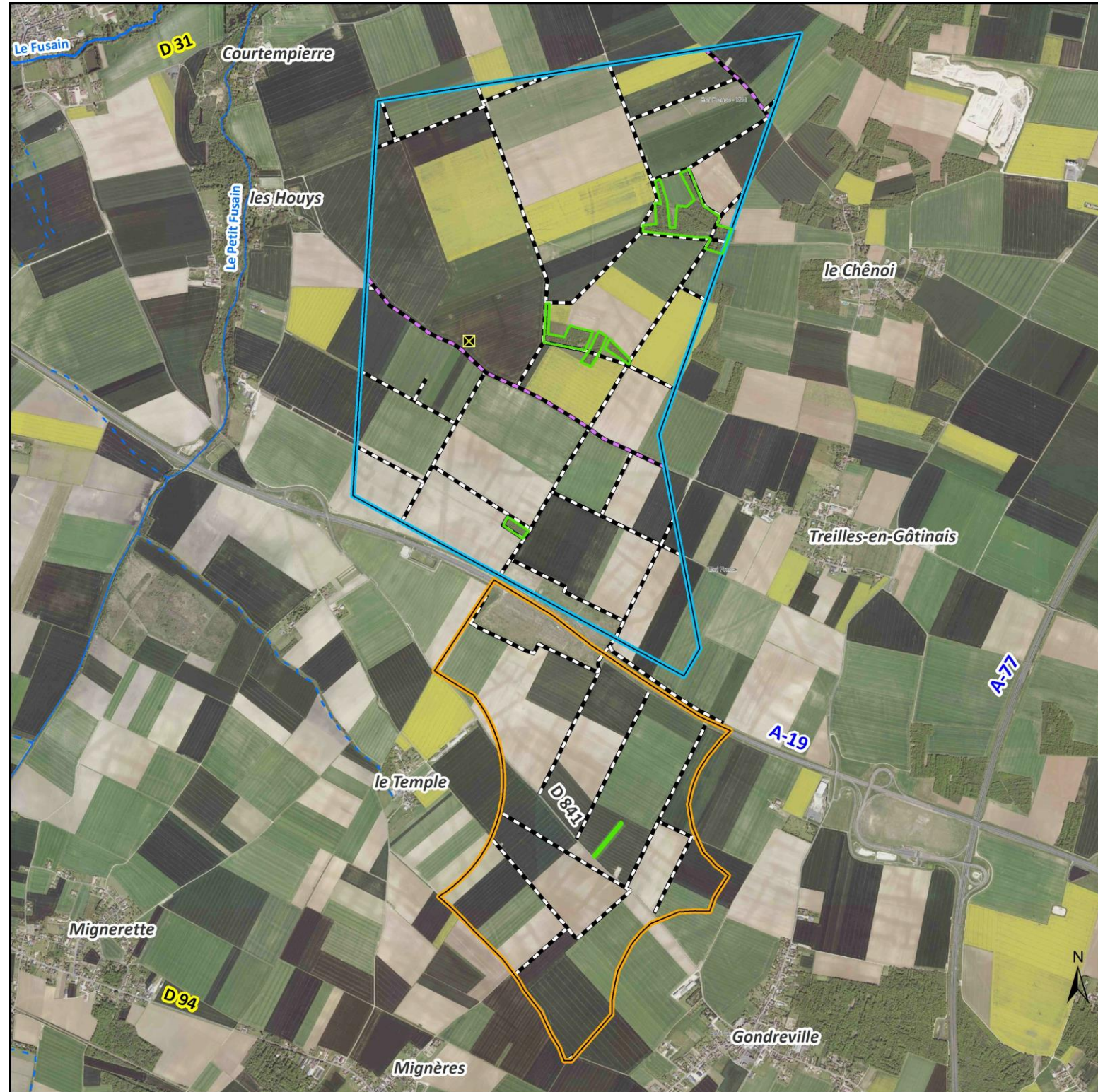
Les zones d'implantation potentielle se développent sur près de 5,5 km de long (du nord au sud) et de 1,66 km de large (d'est en ouest) en moyenne pour une superficie totale de 913 hectares (soit 642 ha pour la ZIP nord et 271ha pour la ZIP sud).

Les boqueteaux sont peu nombreux : un seul dans la ZIP sud et six dans la ZIP nord dont le Bois Cadoux le plus important au nord-est. Ils restent des éléments paysagers rares et donc précieux dans les plaines du Gâtinais. Ils sont donc à préserver tant dans les phases de chantier que dans les périodes d'exploitation du projet éolien.

Un mât de mesure de vent marque actuellement le centre de la ZIP nord le long de la petite route reliant Treilles-en-Gâtinais et le hameau les Houys à Courtempierre. Il s'élève à 86 m de hauteur.



Illustration 33 : le mât de mesure de vent dans la ZIP nord



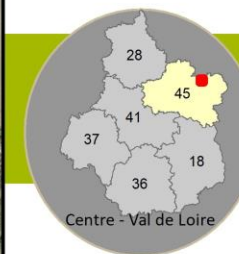
Carte 73 : orthophotographie aérienne des ZIP et de leurs abords immédiats

## Projet éolien des Genévriers

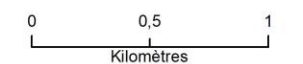
45 Loiret

**Aire d'étude paysagère immédiate**  
**Zones d'implantation potentielle**  
**Orthophotographie aérienne**

- Zone d'implantation potentielle d'Intervent et VSB
- Zone d'implantation potentielle d'Intervent
- Mât de mesure
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Cours d'eau intermittent
- Chemin
- Voie communale
- Parcelle boisée à l'intérieur de la ZIP



Sources : BD TOPO; BD Carthage  
 Fond : BD ORTHO® - ©IGN Paris.  
 Reproduction interdite.  
 Réalisation : ABIES, Janvier 2020



### 3.4.3.2 Reportage photographique

Ce reportage photographique permet d'évaluer la perception des zones d'implantation potentielle (ZIP) du projet depuis le paysage immédiat soit dans un rayon de 2 km environ tout autour.

Il permet d'analyser les vues depuis :

- les routes principales (soit l'A19, A77, la D84 et la D31...),
- l'habitat groupé proche (Courtempierre, Sceaux-du-Gâtinais, Mignerette, Mignères, Gondreville, Treilles-en-Gâtinais...) et l'habitat dispersé aux abords immédiats des ZIP,
- les éléments touristiques ou patrimoniaux.

Comme en paysage rapproché, l'objectif est aussi d'analyser la perception des zones d'implantation potentielle (ZIP) selon différents angles de vue représentatifs, situés autour de ces dernières, afin de montrer comment elles sont perçues depuis le nord, le sud, l'est ou l'ouest.

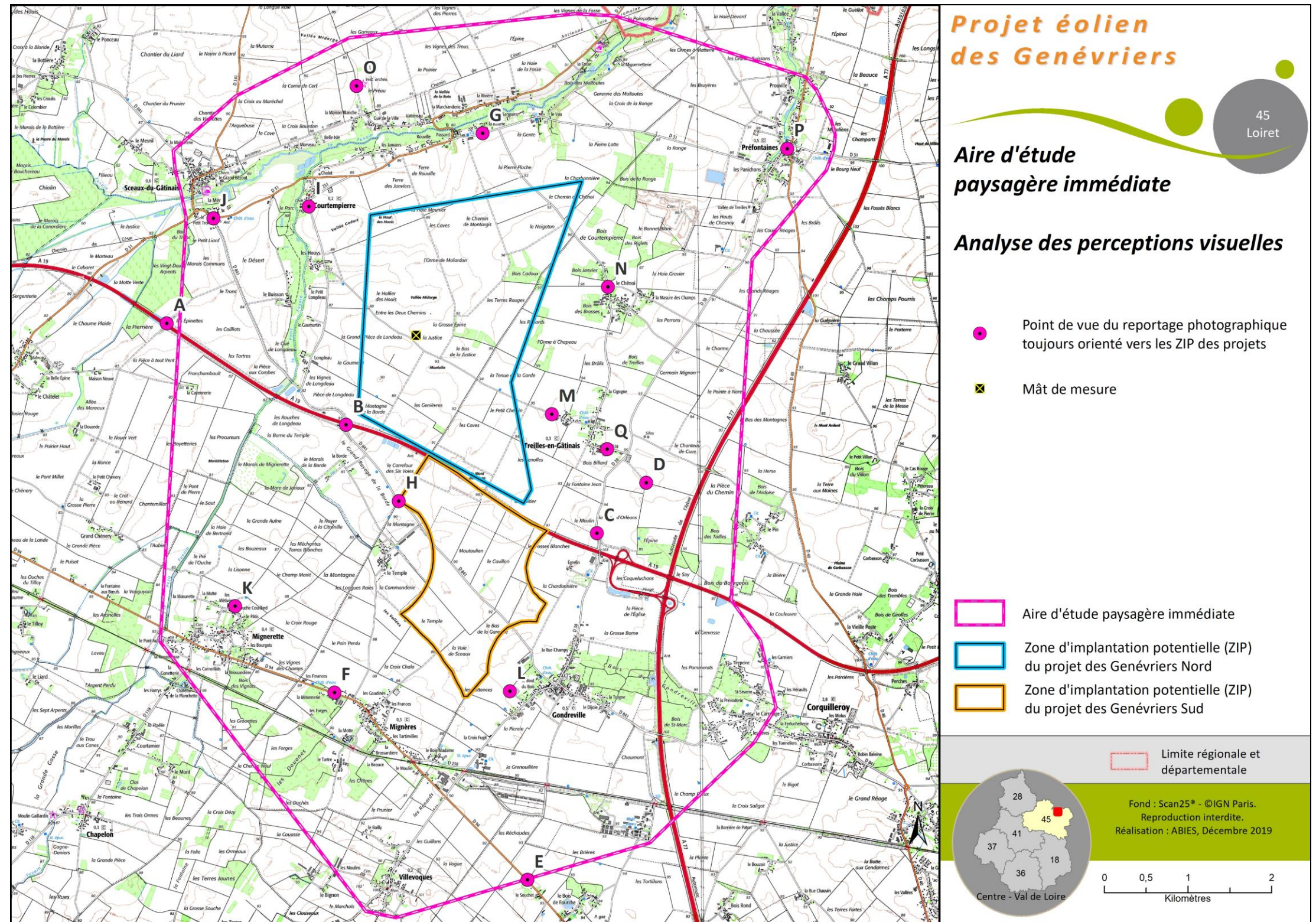
Les situations des ZIP sont signalées par un tiret pointillé rose sur les photographies pour indiquer leur localisation et leur étendue approximative même si elles ne sont pas visibles directement.

Les principaux repères visuels (église, château d'eau, coopératives, trame végétale...) sont aussi mentionnés sur les panoramas pour faciliter leur lecture.

En particulier, le mât de mesure du vent, souvent visible, présente une hauteur totale de 86 m. Il permet d'appréhender les futurs rapports d'échelles verticales engendrés par les éoliennes.

Ce reportage photographique a été réalisé en septembre 2019, par beau temps afin de profiter de bonnes conditions de visibilité.

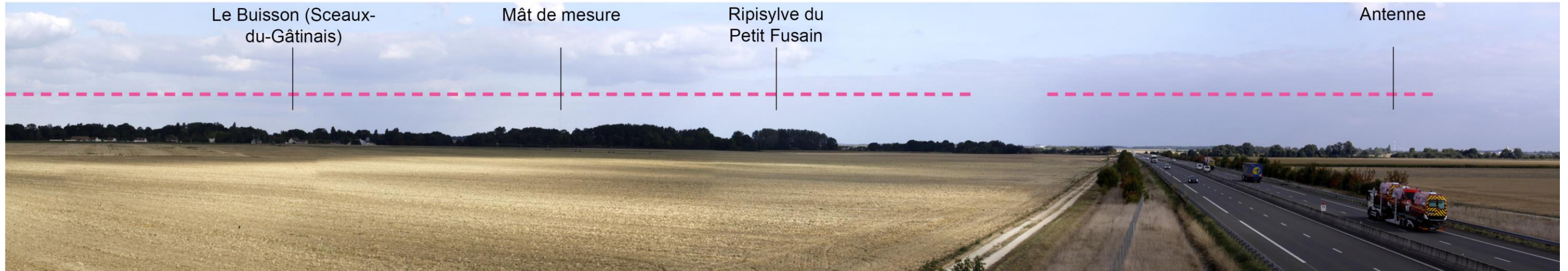
La lettre de chaque point de vue localisé sur la carte ci-contre correspond à celle du panorama présenté ci-après.



Carte 74 : localisation des points de vue utilisés dans le reportage photographique du paysage immédiat



Depuis les principaux axes de circulation



A. Depuis un pont au-dessus de l'A19 à la lisière ouest de l'aire d'étude immédiate



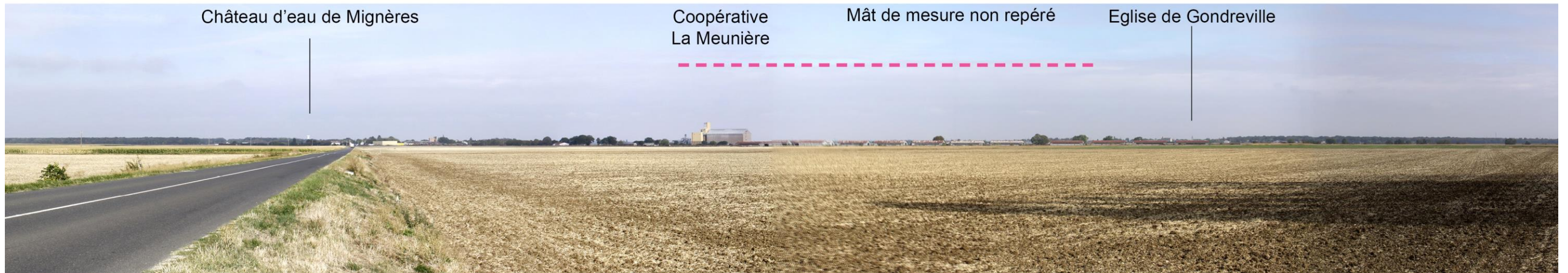
B. Depuis le pont de la D841 au-dessus de l'A19 près de la lisière sud-ouest de la ZIP nord



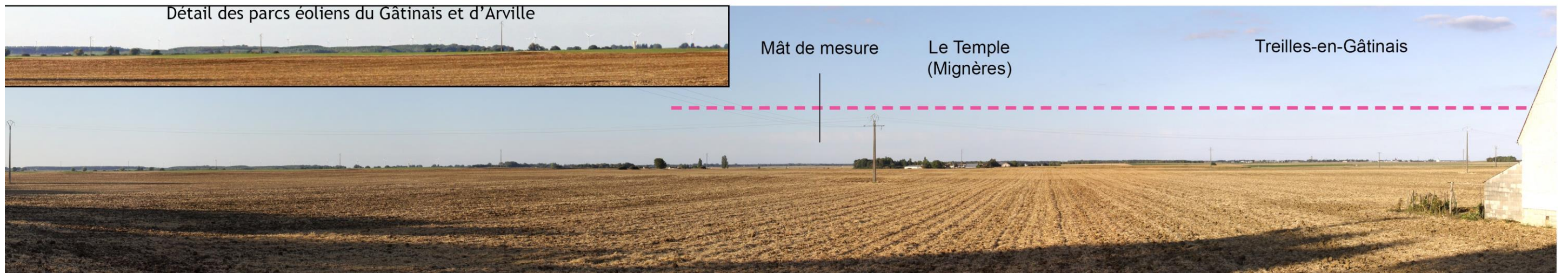
C. Au nord du pont de la D38 au-dessus de l'A19 vers Treilles-en-Gâtinais



D. Depuis les abords de l'A77 à hauteur de la fenêtre visuelle autoroutière vers la ZIP



E. Depuis la D94 au nord du lieudit le Souchet (commune de Pannes)



F. Depuis la D94 au nord-ouest de Mignères



G. Depuis la D31 au nord de la ZIP



H. Depuis la D841 à hauteur du hameau le Temple (à Mignères) à la lisière ouest de la ZIP sud

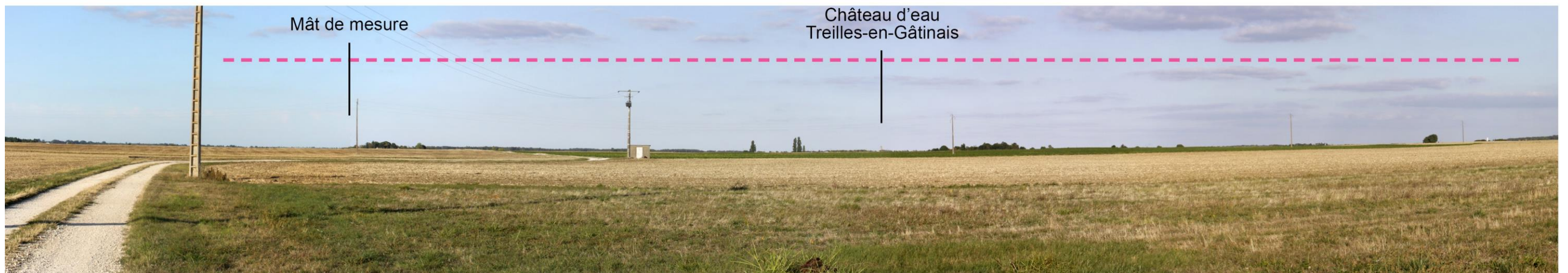
Depuis l'habitat groupé proche



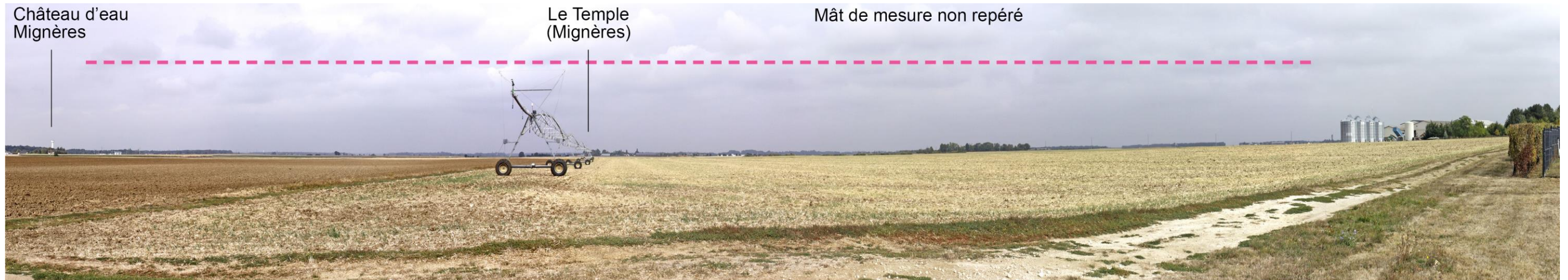
I. Depuis la sortie sud de Courtempierre (D231)



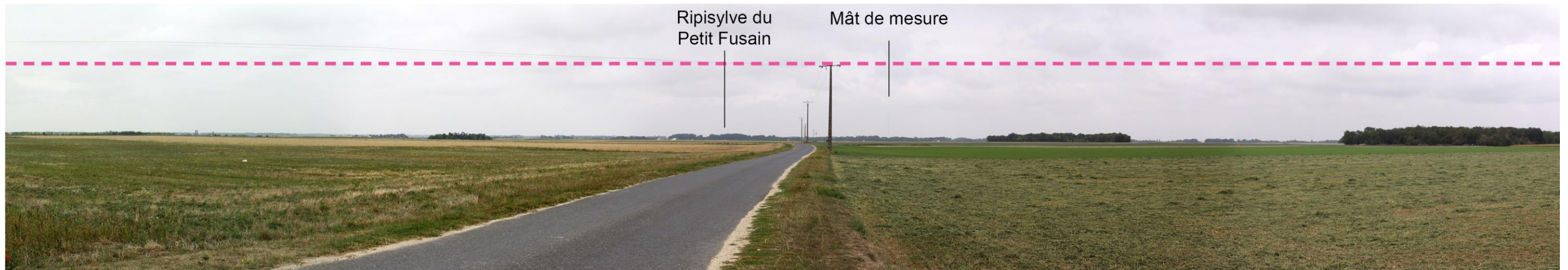
J. Depuis la sortie sud de Sceaux-du-Gâtinais, au croisement entre la D841 et la D31



K. Depuis la lisière nord de Mignerette



L. Depuis la lisière ouest de Gondreville, nouveau lotissement



M. Depuis la sortie ouest de Treilles-en-Gâtinais



N. Depuis le hameau le Chênoi à Treilles-en-Gâtinais

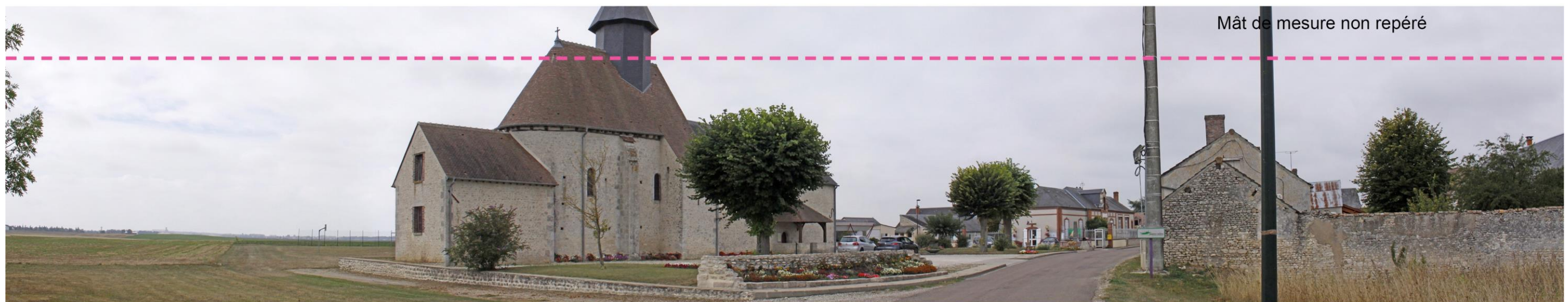
Depuis le patrimoine et les sites touristiques



O. Depuis les abords du site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais (monument historique classé)



P. Depuis l'église de Préfontaines (monument historique classé)



Q. Depuis l'église de Treilles-en-Gâtinais (monument historique inscrit)

### 3.4.3.3 Synthèse des enjeux et des sensibilités du paysage immédiat

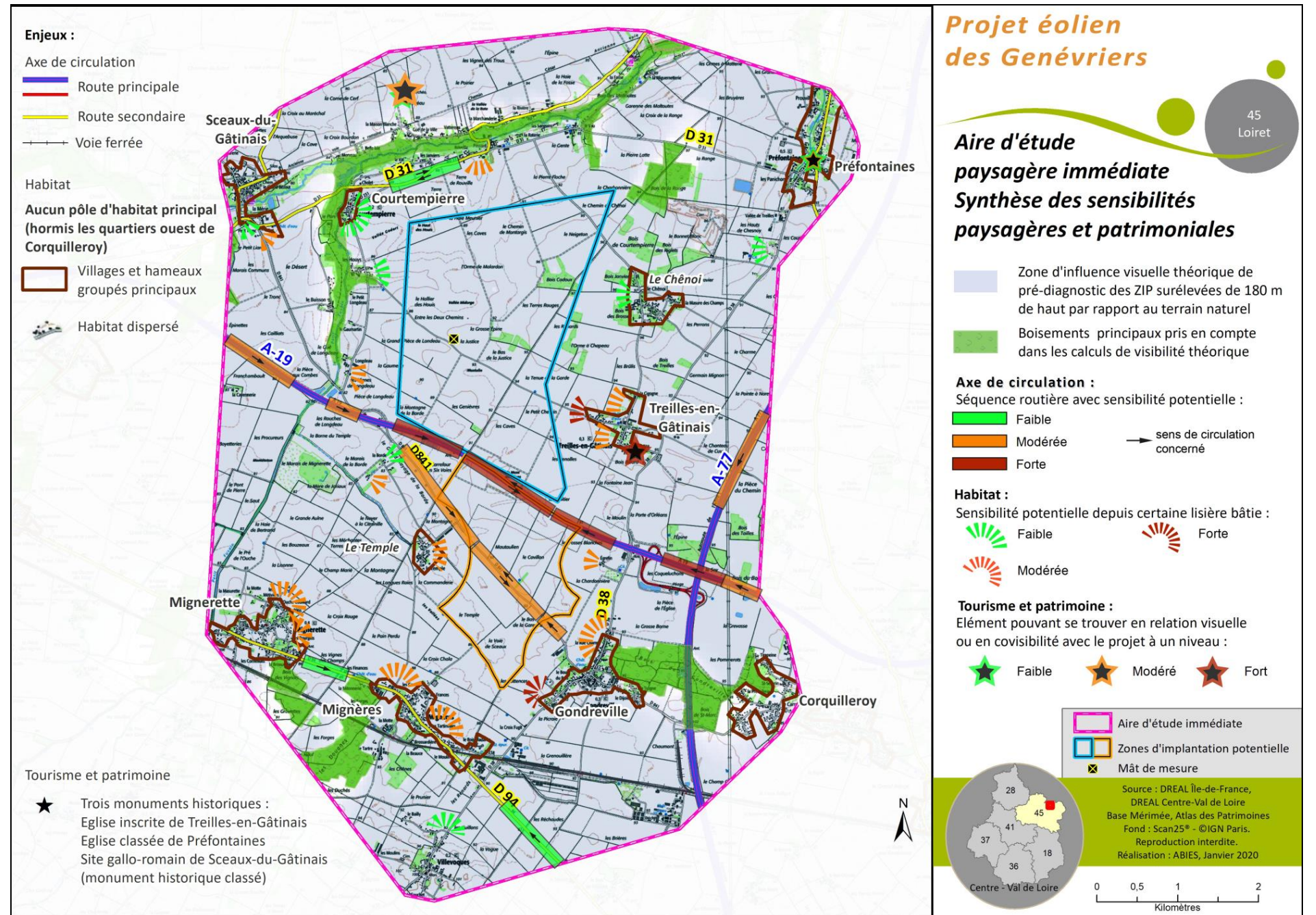
L'aire paysagère immédiate se développe sur un rayon de 2 km autour des zones d'implantation potentielle (ZIP) du présent projet. Elle présente un paysage de plaine agricole en openfield, ponctué de quelques petits bois. Elle est bien délimitée visuellement, au nord et au nord-ouest, par la ripisylve continue des vallées du Fusain et du Petit Fusain. Au sud, le Bois de Gondreville et ceux autour de Mignerette et de Mignères (Bois des Vignols, les Douanes, les Chênes...) ferment également les horizons vers le sud et cloisonnent visuellement la partie méridionale de l'aire d'étude immédiate. Au sud de l'A19 qui sépare les deux ZIP du projet des Genévriers, le caractère industriel de la plaine est accentué. Le long de la voie ferrée à l'est de Mignères se regroupent ainsi quelques repères « anthropiques » du paysage immédiat : les silos de la coopérative la Meunière, des bâtiments d'activités économiques et l'antenne près du centre de traitement des ordures ménagères de Montargis.

La carte d'influence visuelle de pré-diagnostic de l'ensemble des ZIP surmonté de 180 m de hauteur par rapport au terrain naturel (déjà réalisée pour le paysage rapproché pour modéliser des éoliennes qui culmineraient à cette hauteur) montre que **pratiquement l'ensemble de l'aire d'étude immédiate est concernée par des visibilité théoriques**. Seuls les secteurs situés à l'arrière des boisements principaux (pris en compte dans les calculs de visibilité) et dans les fonds de vallons se révèlent isolés visuellement des ZIP dans ce paysage de plaine. **Ces résultats théoriques sont logiques dans ce contexte agricole plat et très ouvert mais sont aussi maximisés puisque tous les masques visuels secondaires (bâti, bosquets...) ne sont pas pris en compte dans les calculs de visibilité**. Ils expliquent bien l'influence de la topographie et des bois principaux sur les visibilité immédiates mais doivent être interprétés en rajoutant le rôle des constructions, des bosquets et des autres écrans visuels secondaires du paysage. Ils sont reportés sur la carte de synthèse présentée ci-contre.

Les sensibilités des enjeux paysagers et patrimoniaux du paysage immédiat sont liées en priorité aux :

- vues dynamiques depuis l'A19, l'A77 et la D841,
- visibilité depuis les villages de plaine et leurs lisières bâties orientées vers les ZIP,
- visibilité depuis trois monuments historiques (l'église de Treilles-en-Gâtinais, de Préfontaines et le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais) et les covisibilités éventuelles entre ces éléments patrimoniaux et les ZIP.

Comme à l'échelle rapprochée, les sensibilités potentielles sont évaluées suivant l'analyse des perceptions visuelles immédiates (présentée au chapitre précédent), des relevés de terrain et classées de la même façon par thème (routes/habitat/tourisme/patrimoine...). Elles sont reportées, pour les plus importantes, sur la carte suivante.



Carte 75 : synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères de l'aire d'étude paysagère immédiate au sens strict

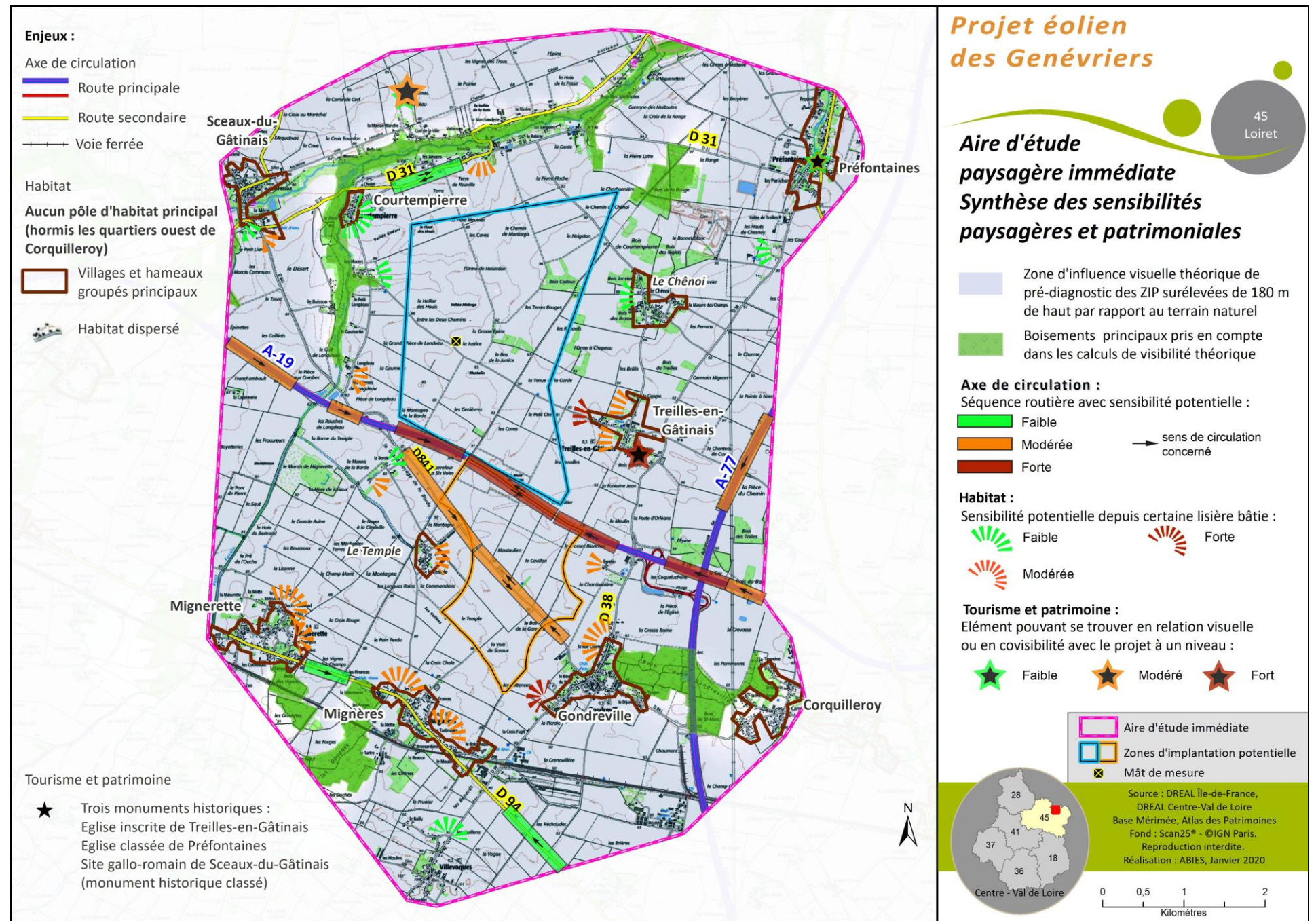
Depuis la trame viaire principale, elles concernent surtout les séquences autoroutières de l'A19. Elles sont évaluées suivant leurs éloignements relatifs et pour les risques d'implantation d'éolienne au centre des champs visuels successifs des conducteurs, dans les deux sens de circulation, où les effets visuels « frontaux » des éoliennes sont les plus forts. Une séquence de l'A77 au nord de l'A19 présente aussi des sensibilités modérées, pour les usagers roulant vers Montargis, pour de larges visibilitées vers les ZIP et les risques de covisibilité avec le village et l'église de Treilles-en-Gâtinais.

Depuis les villages de plaine, les sensibilités concernent surtout les maisons orientées vers les ZIP et construites sans transition arborée (jardins, bosquets...) ou bâtie (bâtiments agricoles ou autres) directement en bordure des champs cultivés. Gondreville, Mignères et Mignerette sont dans ce cas par rapport à la ZIP sud et Treilles-en-Gâtinais par rapport à la ZIP nord. Les quartiers d'habitation ouest de Corquilleroy comme le hameau Le Chénoï à Treilles-en-Gâtinais sont par contre isolés visuellement par des boisements et très peu (voire pas) exposés aux visibilitées sur les ZIP. Les villages de vallon (Sceaux-du-Gâtinais, Courtempierre et Préfontaines) présentent aussi peu de sensibilité du fait du relief en creux et des bois qui les entourent. Enfin l'habitat dispersé autour des ZIP est rare dans la plaine. Il comprend le lieudit d'Egrefin (à Gondreville) et le lieudit la Borde (à Courtempierre au sud de l'A19). Au nord de l'A19, les lieudits habités s'égrenant dans le vallon du Petit Fusain sont peu exposés aux visibilitées sauf celui le Longdeau le plus proche de l'autoroute.

Au niveau touristique et patrimonial, les sensibilités sont estimées à un niveau fort à modéré pour l'église de Treilles-en-Gâtinais tant pour les visibilitées immédiates sur la ZIP nord depuis ses abords que pour les risques de covisibilité depuis l'A77 et l'A19. Elles sont estimées à un niveau faible à modéré pour l'église de Préfontaines pour des covisibilités plus lointaines et moins effectives (que pour l'église de Treilles) depuis l'A77. Aucune visibilité sur les ZIP n'est possible depuis les abords de l'église de Préfontaines. Enfin, les sensibilités du site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais sont évaluées à un niveau modéré en raison de visibilitées potentielles depuis ses espaces d'accueil.

Sur les ZIP elles-mêmes, les recommandations paysagères comprennent prioritairement la conservation des petits bois existants, l'évitement (en termes d'implantation) des secteurs correspondants aux couloirs visuels immédiats depuis l'A19 (afin d'éviter qu'une ou des éoliennes s'élèvent juste dans l'axe autoroutier où les effets visuels sont les plus forts), l'éloignement maximum des lisières villageoises (et notamment de Gondreville, Mignères, Mignerette et Treilles-en-Gâtinais) et l'évitement ou la réduction des covisibilités avec l'église de Treilles-en-Gâtinais et secondairement avec l'église de Préfontaines.

Ces sensibilités sont reprises dans le tableau de synthèse donné en conclusion générale avec les recommandations de composition paysagère et d'analyse des incidences visuelles du projet.



Carte 76 : synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères de l'aire d'étude paysagère immédiate au sens strict



### 3.4.4 Le patrimoine

#### 3.4.4.1 Le patrimoine réglementé

Les espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial au sens culturel du terme, notamment aux titres de l'histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'archéologie. Ils peuvent être de quatre types :

- Les monuments historiques (inscrits ou classés) et leurs abords (rayon de 500 mètres ou leur périmètre de protection modifié) ;
- Les sites classés ou inscrits ;
- Les sites patrimoniaux remarquables regroupant, depuis la loi LCAP (liberté de création, architecture et patrimoine) du 8 Juillet 2016, les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP et ancienne ZPPAUP) ;
- Les éléments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et leur zone tampon.

Un inventaire a été réalisé sur l'ensemble de l'aire d'étude paysagère éloignée au sens large (c'est-à-dire incluant toutes les aires d'étude paysagère) afin d'offrir une vision globale du patrimoine réglementé.

##### 3.4.4.1.1 Les monuments protégés

Le recensement des monuments historiques (MH) est réalisé dans le tableau suivant par commune, classée par ordre alphabétique. Il indique pour chaque commune concernée, le monument protégé, son type de protection, la distance la plus faible, à vol d'oiseau, entre le centre du site d'étude (soit des deux ZIP regroupées de ce cas présent) et le centre du monument concerné et enfin l'aire d'étude paysagère auquel il appartient (E : éloignée, R : rapprochée, I : immédiate). Concernant la protection, sont considérés comme classés, les éléments en totalité ou partiellement classés et ceux qui sont à la fois classés et inscrits. De même, sont considérés comme inscrits, les monuments en totalité ou partiellement inscrits.

Tableau 89 : liste des monuments historiques répertoriés sur l'aire d'étude paysagère éloignée au sens large (Base Mérimée- Octobre 2019)

Communes	Dép.	Monument	Protection	Distance (km)	Aire d'étude
AMILLY	45	Eglise Saint-Martin	MH inscrit	15,2	R
		Moulin Bardin	MH inscrit	13,9	R
AMPONVILLE	77	Eglise	MH inscrit	23,4	E
ARVILLE	77	Eglise	MH classé	13,6	R
AUFFERVILLE	77	Eglise d'Aufferville	MH inscrit	14,9	E
AUGERVILLE-LA-RIVIERE	45	Château	MH inscrit	24,1	E
AULNAY-LA-RIVIERE	45	Château de Rocheplatte	MH classé	23,2	E
AUVILLIERS-EN-GATINAIS	45	Eglise Saint-Laurent	MH inscrit	16,7	E
AUXY	45	Eglise Saint-Martin	MH inscrit	12,9	R
BAGNEAUX-SUR-LOING	77	Chapelle de Gandelles (restes)	MH inscrit	15,7	E
BATILLY-EN-GATINAIS	45	Eglise Saint-Martin	MH inscrit	19,2	E
BEAUMONT-DU-GATINAIS	77	Château (ancien)	MH inscrit	13,7	R
		Eglise	MH classé	13,6	R

Communes	Dép.	Monument	Protection	Distance (km)	Aire d'étude
BEAUNE-LA-ROLANDE	45	Halles	MH classé	13,6	R
		Ancien cimetière	MH classé	15,6	E
		Eglise Saint-Martin et crypte	MH classé	15,6	E
BELLEGARDE	45	Ancien château	MH inscrit	18	E
		Eglise Notre-Dame	MH classé	17,9	E
BOËSSES	45	Eglise Saint-Germain	MH classé	16,2	E
BOISCOMMUN	45	Chapelle Saint-Lazare	MH inscrit	19,3	E
		Eglise Notre-Dame	MH classé	19,6	E
BOUGLIGNY	77	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	MH inscrit	12,9	R
BOYNES	45	Eglise Saint-Pierre	MH classé	21,2	E
BRANSLES	77	Eglise	MH inscrit	16,6	E
BRIARRES-SUR-ESSONNE	45	Eglise Saint-Etienne	MH inscrit	22,6	E
BROMEILLES	45	Eglise Saint-Loup	MH classé	15,7	E
BURCY	77	Eglise Saint-Amand	MH inscrit	19,6	E
CEPOY	45	Eglise Saint-Loup	MH inscrit	8,4	R
		Ancienne maison du directeur des canaux, dite maison des Seigneurs du Canal	MH inscrit	8,6	R
		Terrain de 2000 m <sup>2</sup> constituant le gisement préhistorique dit de la Pierre-aux-Fées	MH classé	9,1	R
CHAINTREAUX	77	Eglise	MH inscrit	18,8	E
		Eglise Saint-Eutrope de Lagerville	MH inscrit	18,1	E
CHALETTE-SUR-LOING	45	Site d'écluse et point de jonction des trois canaux de Briare, d'Orléans et du Loing	MH inscrit	8,6	R
CHAPELON	45	Calvaire	MH inscrit	6,7	R
		Moulin à vent dit Moulin de Gaillardin	MH inscrit	7	R
CHATEAU-LANDON	77	Château de Chancepoix	MH inscrit	11,5	R
		Hôtel Dieu (ancien)	MH inscrit	8,8	R
		Abbaye Saint-Séverin (ancienne)	MH classé	9,3	R
		Eglise	MH classé	8,8	R
		Eglise Saint-André (ancienne)	MH inscrit	8,3	R
		Hôtel de la Monnaie (ancien)	MH inscrit	8,7	R
		Porte Madeleine (ancienne)	MH inscrit	9	R
		Tour de Saint-Thugal	MH inscrit	9,1	R
		Tour Saint-André	MH classé	8,3	R
CHATENOY	77	Château (restes de l'ancien)	MH inscrit	17	E

Communes	Dép.	Monument	Protection	Distance (km)	Aire d'étude
		Eglise	MH inscrit	16,9	E
		Manoir du 15 <sup>ème</sup> siècle	MH inscrit	16,9	E
CHENOUE	77	Eglise	MH inscrit	9,5	R
CHEVANNES	45	Menhir dit Pierre aux Sorciers ou Pierre de la Justice	MH classé	17,5	E
CHEVRAINVILLIERS	77	Eglise	MH inscrit	18,2	E
CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	45	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH inscrit	20,4	E
CORTRAT	45	Ancienne église Saint-Martin	MH classé	22,7	E
COUDROY	45	Ecluse à sas de Choiseau, située sur le canal d'Orléans	MH inscrit	23,7	E
COURCELLES-LE-ROI	45	Château de Courcelles-le-Roi	MH inscrit	24,3	E
		Eglise Saint-Jacques le Majeur	MH inscrit	24	E
DIMANCHEVILLE	45	Eglise paroissiale Saint-Blaise ou Saint-Fiacre	MH inscrit	22,9	E
DORDIVES	45	Château de Mez-le-Maréchal	MH inscrit	13,7	R
ÉGREVILLE	77	Château	MH inscrit	19,9	E
		Eglise Saint-Martin	MH classé	20,3	E
		Halles	MH classé	20,2	E
		Propriété Dufet-Bourdelle	MH inscrit	20	E
ÉGRY	45	Maison forte de Gaudigny	MH inscrit	14,4	E
FAÏ-LES-NEMOURS	77	Château	MH inscrit	17,1	E
		Eglise	MH inscrit	17,1	E
		Abri orné sous blocs de grès	MH inscrit	17,3	E
FERRIERES-EN-GATINAIS	45	Ancienne abbaye	MH classé	11,3	R
		Croix de l'Hosannaire	MH inscrit	11,4	R
		Croix Sainte-Apolline	MH inscrit	11,4	R
		Eglise abbatiale Saint-Pierre	MH classé	11,3	R
FONTENAY-SUR-LOING	45	Maison	MH inscrit	10,3	R
		Terrain de 4291 m <sup>2</sup> constituant le gisement préhistorique dit de la Maison Blanche	MH classé	8,8	R
FREVILLE-DU-GATINAIS	45	Eglise Saint-Martial	MH inscrit	15,9	E
FROMONT	77	Eglise	MH inscrit	21,8	E
GAUBERTIN	45	Eglise Saint-Aubin	MH inscrit	15,9	E
GIROLLES	45	Eglise Notre-Dame	MH inscrit	6,2	R
		Moulin Tosset	MH inscrit	14,2	E
		Pont sur la Cléry dit Le Gril de Corbelin	MH inscrit	13,5	E

Communes	Dép.	Monument	Protection	Distance (km)	Aire d'étude
GUERCHEVILLE	77	Eglise	MH classé	20,8	E
GY-LES-NONAINS	45	Eglise Saint-Sulpice	MH inscrit	21,8	E
JURANVILLE	45	Eglise Saint-Martin	MH inscrit	11,1	R
LA COUR-MARIGNY	45	Eglise Saint-Louis	MH inscrit	21,1	E
LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE	45	Eglise Saint-Sulpice de Ligerville	MH inscrit	23,3	E
		Ancien prieuré	MH inscrit	22,8	E
		Eglise Saint-Amand	MH inscrit	22,8	E
LA SELLE-SUR-LE-BIED	45	Château	MH inscrit	19,3	E
		Eglise paroissiale de la Très-Sainte-Trinité	MH classé	19,2	E
		Polissoir des Davaux et une bande de terrain de 2 mètres tout autour	MH inscrit	19,8	E
LADON	45	Eglise Saint-Hilaire	MH inscrit	11,7	R
		Halle	MH inscrit	11,6	R
LARCHANT	77	Eglise Saint-Mathurin	MH classé	22,7	E
		Ferme du Chapitre	MH inscrit	22,6	E
		Hôtel dit du Pèlerin (ancien)	MH inscrit	22,7	E
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	77	Eglise de Préaux	MH inscrit	23,6	E
LORRIS	45	Eglise Notre-Dame	MH classé	23,2	E
		Hôtel de ville	MH classé	23,3	E
		Halle	MH inscrit	23,2	E
LOUZOUER	45	Menhir dénommé Grande Pierre ou Pierre de Minuit	MH inscrit	17,2	E
MADELEINE-SUR-LOING	77	Croix hosannière	MH inscrit	14,5	R
		Eglise	MH inscrit	14,4	R
MAISONCELLES-EN-GATINAIS	77	Eglise	MH inscrit	11,9	R
MERINVILLE	45	Eglise Saint-Aignan	MH inscrit	22,6	E
MONDREVILLE	77	Eglise Saint-Etienne	MH classé	7,2	R
MONTARGIS	45	Ancien couvent des Ursulines, ancien hôpital	MH inscrit	12,1	R
		Eglise de la Madeleine	MH classé	11,6	R
		Immeuble	MH inscrit	11,7	R
		Maison double	MH inscrit	11,7	R
		Ruines du château de Lorris	MH classé	11,9	R
MONTARGIS	45	Passerelle de la Marolle	MH inscrit	12	R
MONTCRESSON	45	Eglise Saint-Léger	MH classé	23,2	E

Communes	Dép.	Monument	Protection	Distance (km)	Aire d'étude
MONTLIARD	45	Château	MH inscrit	19,5	E
		Eglise Notre-Dame	MH inscrit	19,4	E
NANTEAU-SUR-LUNAIN	77	Menhir dit La Pierre Clouée ou Pierrefritte	MH classé	24,2	E
NARGIS	45	Moulin de Nançay sur le Loing	MH inscrit	9,9	R
NEMOURS	77	Château	MH classé	20,9	E
		Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH classé	21,1	E
		Immeuble	MH inscrit	20,8	E
		Musée de la préhistoire d'Ile-de-France	MH inscrit	20,6	E
		Maison des receveurs du canal	MH inscrit	21,5	E
		Hospice (ancien)	MH inscrit	20,9	E
		Grand pont	MH inscrit	21,1	E
ORMESSON	77	Eglise	MH inscrit	18,1	E
OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE	45	Eglise Saint-Denis	MH inscrit	16,2	E
PALEY	77	Château	MH inscrit	24,3	E
		Eglise	MH inscrit	24,3	E
		Polissoir de la Forêt Noire	MH classé	24,9	E
		Polissoir de la Roche aux Diables	MH classé	24,1	E
PANNES	45	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	MH inscrit	7,3	R
PREFONTAINES	45	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH classé	4,9	I
PUISEAUX	45	Croix du 12e siècle	MH classé	18,7	E
		Eglise Notre-Dame	MH classé	18,4	E
		Halle	MH inscrit	18,5	E
REMAUVILLE	77	Eglise	MH inscrit	20	E
ROZOY-LE-VIEIL	45	Eglise Saint-Pierre	MH classé	23,3	E
RUMONT	77	Eglise	MH inscrit	23	E
		Dolmen dit la Pierre l'Armoire	MH classé	24,1	E
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	45	Eglise Saint-Germain	MH inscrit	21,2	E
SAINT-LOUP-DES-VIGNES	45	Eglise Saint-Loup	MH inscrit	16,8	E
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	45	Eglise Saint-Maurice	MH inscrit	10	R
SAINT-MICHEL	45	Château	MH inscrit	19,6	E
ST-PIERRE-LES-NEMOURS	77	Eglise	MH inscrit	20,4	E
SCEAUX-DU-GATINAIS	45	Vestiges d'un ensemble monumental gallo-romain à vocation culturelle	MH classé	3,9	I
SOLTERRE	45	Eglise Saint-Pierre	MH inscrit	21	E

Communes	Dép.	Monument	Protection	Distance (km)	Aire d'étude
SOUPPES-SUR-LOING	77	Abbaye de Cercanceau	MH inscrit	12,2	R
		Eglise Saint-Clair Saint-Léger	MH classé	13,1	R
		Groupe de huit polissoirs	MH classé	14,2	R
THORAILLES	45	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH inscrit	20,4	E
TREILLES-EN-GATINAIS	45	Eglise Saint-Pierre	MH inscrit	1,8	I
VILLEMOUTIERS	45	Eglise Saint-Nicolas	MH inscrit	11,5	R
VIMORY	45	Eglise Saint-Pierre	MH inscrit	15,2	E
YEVRE-LA-VILLE	45	Château d'Yèvre-le-Châtel	MH classé	24,3	E
		Chapelle Saint-Lubin à Yèvre-le-Châtel	MH classé	24,5	E
		Eglise Sainte-Brigide	MH inscrit	24,2	E
		Eglise Saint-Gault d'Yèvre-le-Châtel	MH inscrit	24,2	E

Dans l'aire d'étude paysagère éloignée (d'une vingtaine de kilomètres de rayon) est riche en monuments historiques avec 153 éléments recensés au total. Ces monuments se répartissent pour :

- 98 d'entre eux, en paysage éloigné ;
- 52 en paysage rapproché ;
- 3 en paysage immédiat.

60% d'entre eux sont des monuments religieux représentés par des églises, des chapelles, des croix, etc. Viennent ensuite les monuments d'architecture domestique (immeubles, maison, hôtel) (17%) et les châteaux (16%). Des éléments plus ponctuels (écluse, pont ou menhir) complètent aussi cet inventaire.

De façon générale, les monuments répertoriés se concentrent dans les villes et les bourgs des principales vallées (le Loing, le Fusain, la Cléry la Bezonde, l'Essonne, la Rimarde et leurs affluents) et se répartissent de façon assez homogène sur le territoire d'étude.

**Le monument historique le plus proche du site du projet éolien des Genévriers est l'église Saint-Pierre de Treilles-en-Gâtinais. Il est situé à 1,8 km à l'est des ZIP.**

- 1 : l'église St-Pierre de Treilles-en-Gâtinais
- 2 : l'église Saint-Jean-Baptiste de Préfontaines
- 3 : Vestiges gallo-romains de Sceaux-en-Gâtinais
- 4 : le calvaire de Chapelon
- 5 : l'église St-Etienne de Mondreville
- 6 : l'église St-Pierre-ès-Liens de Pannes
- 7 : l'église St-Loup de Cepoy
- 8 : l'église de Château-Landon



Illustration 34 : quelques monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

### 3.4.4.1.2 Les sites protégés

Le recensement des sites inscrits ou classés est réalisé par commune, classée par ordre alphabétique. Le tableau suivant compose l'inventaire global et indique la commune considérée, le site protégé, son type de protection (SC : site classé, SI : site inscrit), la distance minimale, à vol d'oiseau, entre le centre du site d'étude du projet éolien (soit des deux ZIP regroupées) et le périmètre de protection du site concerné et enfin l'aire d'étude paysagère concernée (E : éloignée, R : rapprochée, I : immédiate).

Tableau 90 : liste des sites protégés répertoriés sur l'aire d'étude paysagère éloignée au sens large

COMMUNES	Dép.	Sites	Protection	Distance (km)	Aire d'étude
AUGERVILLE-LA-RIVIERE	45	La Haute vallée de l'Essonne	SC	23,6	E
BOULANCOURT, BUTHIERS, NANTEAU-SUR-ESSONNE	77	Site de la haute vallée de l'Essonne	SC	22,9	E
CEPOY	45	Bassin du Loing, canal et parc du château de Cepoy	SI	8,3	R
CHATEAU-LANDON	77	Vallée du Fusain	SI	6,2	R
DARVAULT, GREZ-SUR-LOING, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	77	Rives du Loing, extension du site	SC	22,6	E
DORDIVES	45	Vallée du Betz	SI	12,3	R
GREZ-SUR-LOING, LARCHANT, ORMESSON, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	77	Forêt domaniale et bois de la Commanderie, forêt domaniale de Larchant, bois de la Justice et leurs abords	SC	18,9	E
LARCHANT, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	77	Bois de la Commanderie, bois de la Justice et leurs abords	SI	19,5	E
MONTARGIS	45	Vieille ville de Montargis	SI	10,9	R
NEMOURS	77	Les Rochers de Nemours - Rochers dits Le Mont d'Elivet, Le Crot aux Loups, Les Gros Monts et Les Beauregards	SC	18,7	E
ORVILLE	45	La Haute vallée de l'Essonne	SC	22,4	E
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	77	Rochers du Clos Jolinois	SC	19,8	E
		Les Rochers Gréau	SC	19,9	E
VILLEMANDEUR	45	Château de Platteville et son parc	SC	10,6	R

14 sites protégés sont recensés au total dont :

- 9 en paysage éloigné ;
- 5 en paysage rapproché ;
- 0 en paysage immédiat.

La plupart de ces sites correspondent à des éléments ou des sites naturels remarquables (vallée, rives, rochers, forêts domaniales...).

Ces sites protégés sont pour la plupart ouverts au public et bien valorisés touristiquement sauf le château de Platteville à Villemandeur, privé et non signalé.

Le site protégé le plus proche des ZIP du projet éolien des Genévriers est celui de la Vallée du Fusain, situé sur la commune de Château-Landon à 6,2 km au nord-est.



Illustration 35 : la vallée du Fusain vue depuis Château-Landon en direction du sud-est



Illustration 36 : le château de Cepoy



Illustration 37 : le château de Platteville dans son parc boisé privé à Villemandeur

### 3.4.4.1.3 Les sites patrimoniaux remarquables

Les sites patrimoniaux remarquables regroupent, depuis la loi LCAP (liberté de création, architecture et patrimoine) du 8 Juillet 2016, les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP et

ancienne ZPPAUP). Ils concernent, dans le cas présent, les communes de Ferrières-en-Gâtinais, Larchant et Puiseaux.

Tableau 91 : liste des sites patrimoniaux remarquables répertoriés sur l'aire d'étude paysagère éloignée au sens large

Communes	Dép.	Site patrimonial remarquable	Distance (km)	Aire d'étude
FERRIERES-EN-GATINAIS	45	Site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais (plusieurs secteurs : espaces naturels à préserver, fermes ou bâtiments agricoles, espaces à dominante agricole, urbanisation récente en secteur paysager, urbanisation récente proche du centre ancien, centre ancien)	10,6	R
LARCHANT	77	Site patrimonial remarquable de Larchant	22,2	E
PUISEAUX	45	Site patrimonial remarquable de Puiseaux (plusieurs secteurs : centre ancien étendu, central dense, protection de vue, espace loisirs sports)	17,7	E

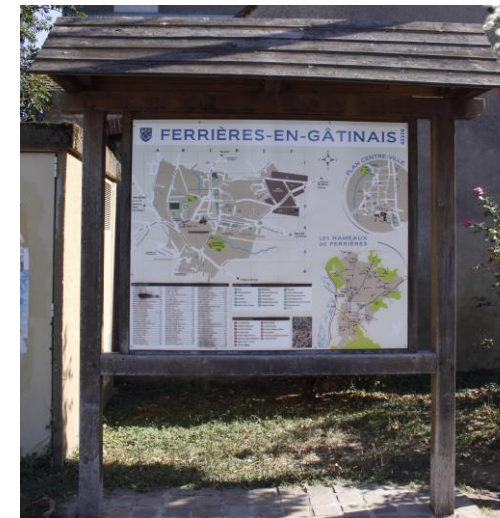
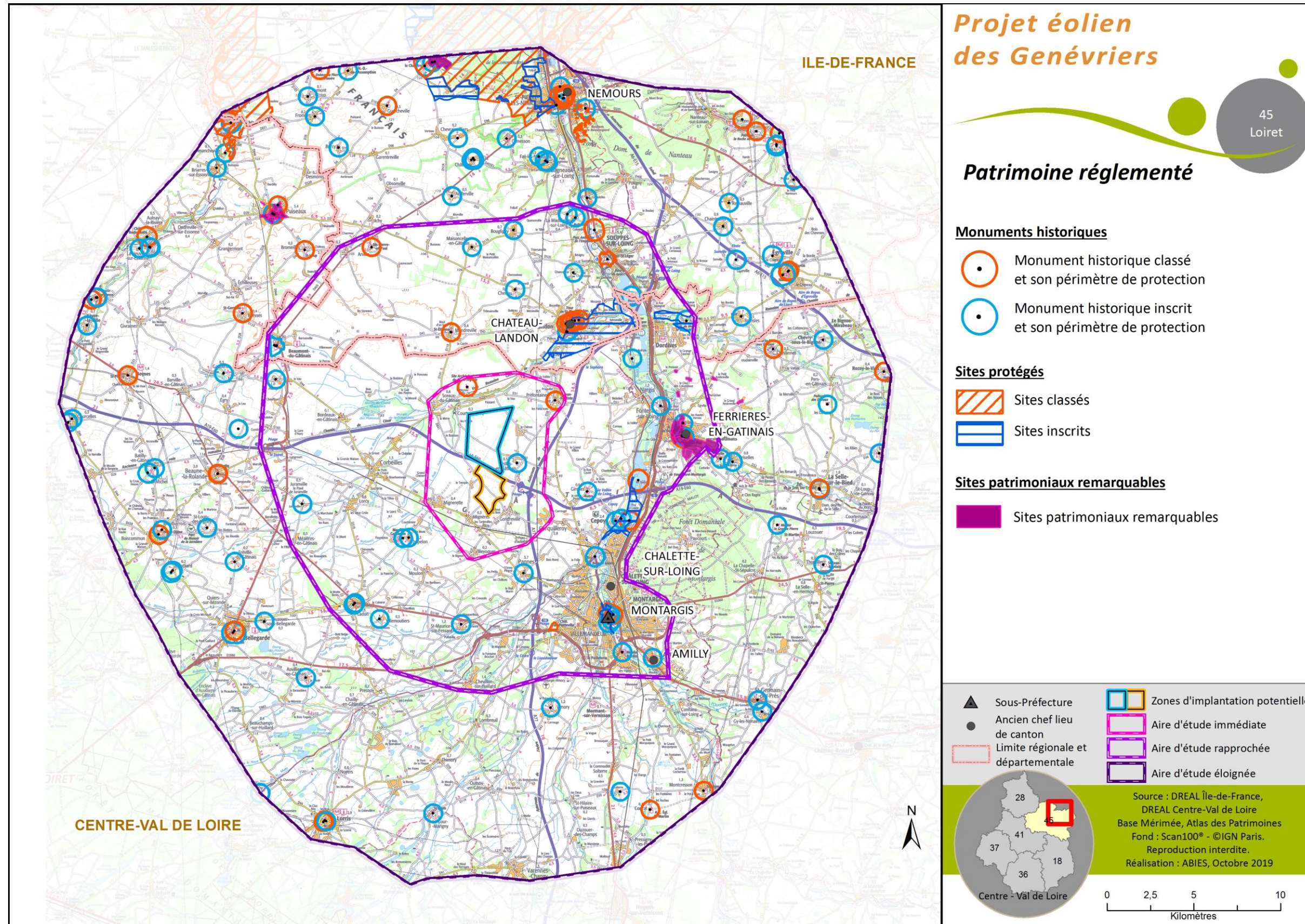


Illustration 38 : Ferrières-en-Gâtinais

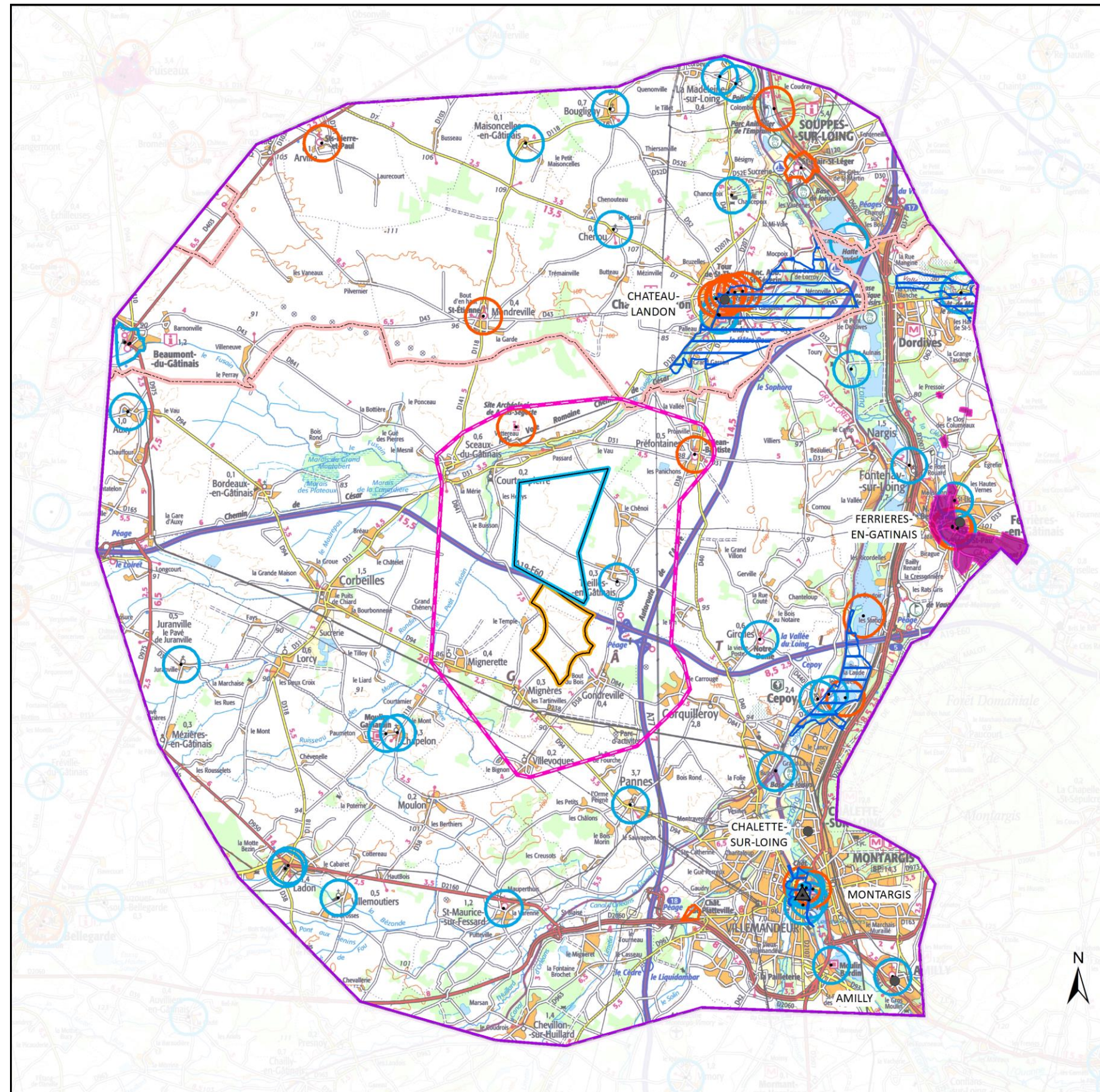
Les sites patrimoniaux remarquables de Ferrières-en-Gâtinais, de Larchant et de Puiseaux constituent les enjeux patrimoniaux majeurs du territoire d'étude. Le site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais, localisé à 10,6 km à l'est, est le plus proche des ZIP.

### 3.4.4.1.4 Le patrimoine mondial de l'Unesco

L'aire d'étude paysagère éloignée au sens large ne présente pas de biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.



Carte 77 : le patrimoine réglementé de l'aire d'étude paysagère éloignée au sens large





## Projet éolien des Genévriers

45  
Loiret

### Patrimoine réglementé dans l'aire d'étude rapprochée

#### Monuments historiques

-  Monument historique classé et son périmètre de protection
-  Monument historique inscrit et son périmètre de protection

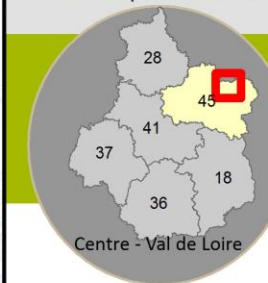
#### Sites protégés

-  Sites classés
-  Sites inscrits

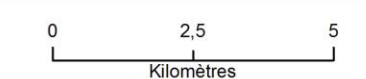
#### Sites patrimoniaux remarquables

-  Sites patrimoniaux remarquables

-  Sous-Préfecture
-  Ancien chef lieu de canton
-  Limite régionale et départementale
-  Zones d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée



Source : DREAL Île-de-France, DREAL Centre-Val de Loire  
Base Mérimée, Atlas des Patrimoines  
Fond : Scan100® - ©IGN Paris.  
Reproduction interdite.  
Réalisation : ABIES, Octobre 2019



Carte 78 : le patrimoine réglementé de l'aire d'étude paysagère rapprochée au sens large

### 3.4.4.2 Analyse du patrimoine protégé du paysage rapproché

Le tableau suivant propose une analyse du patrimoine protégé de l'aire d'étude paysagère rapprochée au sens large (soit dans les 10 km autour du site du projet où la prégnance des éoliennes peut être importante) afin d'évaluer les sensibilités potentielles vis-à-vis d'un projet éolien sur les ZIP.

Le patrimoine est classé ci-dessous par commune, par ordre d'éloignement croissant, soit du plus proche des ZIP au plus éloigné. Le tableau suivant présente ainsi, pour chaque élément répertorié, les caractéristiques suivantes :

**Protection** : Monument historique classé (MH classé), monument historique inscrit (MH inscrit), site classé (SC), site inscrit (SI) et site patrimonial remarquable (SPR) ;

**Distance** : Distance la plus courte en kilomètres entre le centre du monument ou le périmètre du site protégé et le centre du site d'étude du projet éolien (soit des deux ZIP regroupées dans le cas présent) ;

**Reconnaissance (Rec.)** : un classement des éléments protégés est proposé en fonction de la renommée de chacun évaluée en tenant compte de leur apparition dans la documentation touristique et les sites Internet (+= niveau local, += niveau régional, +++= niveau national et ++++= niveau international) ;

**Type** : haut (élément type clocher, château, tour...), bas (type borne, croix, dolmen...) ;

**Situation** : Il s'agit d'une description sommaire du contexte de l'élément protégé (contexte bâti, isolé, fond de vallée...) ;

**Visibilité** : Il s'agit des vues possibles depuis l'élément protégé en direction du site d'étude du projet éolien ;

(HV) : hors des secteurs de visibilité potentielle sur l'ensemble des ZIP surmonté de 180 m de hauteur par rapport au terrain naturel (pour modéliser des éoliennes qui culmineraient à cette hauteur) du fait du relief et des boisements principaux du territoire.

**Covisibilité** : Il s'agit des vues potentielles permettant de voir à la fois l'élément protégé et d'éventuelles éoliennes implantées sur le site d'étude dans le même champ visuel ;

**Sensibilité potentielle** : Elle est évaluée en fonction des visibilitées vers les ZIP du projet depuis l'élément patrimonial, des covisibilités, de l'éloignement, de la renommée et de la fréquentation de l'élément protégé.

Tableau 92 : analyse du patrimoine protégé du paysage rapproché et de ses sensibilités potentielles au regard du site d'étude du projet éolien

Commune	Élément de patrimoine	Protection	Distance (km)	Rec.	Type	Situation	Visibilité	Covisibilité	Sensibilité potentielle
TREILLES-EN-GATINAIS	Eglise Saint-Pierre	MH inscrit	1,8	++	Haut	A la lisière sud du village	oui	Oui depuis l'est du village et l'A77	Forte à modérée
SCEAUX-DU-GATINAIS	Vestiges d'un ensemble monumental gallo-romain à vocation culturelle	MH classé	3,9	++	Bas	Site isolé sur le versant nord de la vallée du Fusain - site clôturé -	Oui depuis le parking d'accueil et modérée du fait de la ripisylve de la vallée du Fusain qui sépare le site des ZIP.	Non (monument peu visible de l'extérieur)	Modérée
PREFONTAINES	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH classé	4,9	++	Haut	Au cœur du village, dans le vallon du ruisseau de St-Jean, entourée de maisons masquant les vues vers les ZIP	Très faible à négligeable du fait de la trame bâtie et de sa situation dans le vallon du ruisseau de St-Jean	Possible depuis l'A77 et la D31 à l'entrée est du village mais le clocher est assez bas et se détache moins de la silhouette villageoise que le château d'eau.	Faible à modérée
GIROLLES	Eglise Notre-Dame	MH inscrit	6,2	++	Haut	Au centre du village et entourée de maisons à l'ouest et au nord	Aucune	Possible depuis l'A19, l'aire de Repos de la vallée du Loing et la D440 à l'est	Faible à modérée
CHATEAU-LANDON	Vallée du Fusain	SI	6,2	+++	Haut	Ensemble formé par la vieille ville fortifiée, la vallée boisée du Fusain et quelques champs cultivés jusqu'à l'ancienne voie romaine ou chemin de César au sud	Pas de visibilité depuis la ville et le fond de vallée boisé du Fusain. Vues possibles depuis les espaces agricoles ouverts de la lisière sud du site mais en tournant le dos à la vallée et à la ville. Visibilité à confirmer depuis les remparts	Possible depuis la D207A, la D40 et la D52 au nord à l'approche de la ville	Faible à modérée
CHAPELON	Calvaire	MH inscrit	6,7	+	Bas	Calvaire près de l'église	Aucune	Aucune	Nulle
	Moulin à vent dit Moulin de Gaillardin	MH inscrit	7	++	Haut	Isolé près de la lisière ouest du village	Faible derrière la trame bâtie du village	Faible derrière la trame bâtie du village	Faible
MONDREVILLE	Eglise Saint-Etienne	MH classé	7,2	++	Haut	Au cœur du village, entourée de maisons masquant les vues vers les ZIP	Aucune	Possible depuis la D118 au nord avec covisibilité éolienne (parc du Gâtinais)	Faible à modérée
PANNES	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	MH inscrit	7,3	++	Haut	Au cœur du village, entourée de bâti masquant les vues vers les ZIP	Aucune	Possible depuis le sud du village	Faible à modérée
CHATEAU-LANDON	Eglise Saint-André (ancienne)	MH inscrit	8,3	++	Haut	Dans la vieille ville	Aucune	Aucune	Nulle



Commune	Élément de patrimoine	Protection	Distance (km)	Rec.	Type	Situation	Visibilité	Covisibilité	Sensibilité potentielle
	Tour Saint-André	MH classé	8,3	++	Haut	Dans la vieille ville	Aucune	Aucune	Nulle
CEPOY	Bassin du Loing, canal et parc du château de Cepoy	SI	8,3	++	Haut	Fond de la vallée du Loing entre la D240 et la D740 englobant une séquence du canal et le parc du château de Cepoy - contexte boisé et urbanisé fermé visuellement	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
	Eglise Saint-Loup	MH inscrit	8,4	++	Haut	Au centre du bourg dans le fond de la vallée sur un point haut relatif entouré de bâti	Aucune	Aucune	Nulle
	Ancienne maison du directeur des canaux, dite maison des Seigneurs du Canal	MH inscrit	8,6	++	Haut	Le long du canal du Loing, au nord du centre-bourg près de la halte fluviale	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
CHALETTE-SUR-LOING	Site d'écluse et point de jonction des trois canaux de Briare, d'Orléans et du Loing	MH inscrit	8,6	++	Bas	Dans le fond de vallée, entouré de boisement et d'urbanisation	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
CHATEAU-LANDON	Hôtel de la Monnaie (ancien)	MH inscrit	8,7	+++	Haut	Dans la vieille ville	Aucune	Aucune	Nulle
	Hôtel Dieu (ancien)	MH inscrit	8,8	+++	Haut	Dans la vieille ville	Aucune	Aucune	Nulle
	Eglise	MH classé	8,8	+++	Haut	Dans la vieille ville	Aucune	Possible depuis la D207A, la D40 et la D52 au nord à l'approche de la ville	Faible à modérée
FONTENAY-SUR-LOING	Terrain de 4291 m <sup>2</sup> constituant le gisement préhistorique dit de la Maison Blanche	MH classé	8,8	+	Bas	Parcelle isolée dans le fond de la vallée du Loing entourée d'eau - environnement boisé	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
CHATEAU-LANDON	Porte Madeleine (ancienne)	MH inscrit	9	++	Haut	Dans la vieille ville	Aucune	Aucune	Nulle
CEPOY	Terrain de 2000 m <sup>2</sup> constituant le gisement préhistorique dit de la Pierre-aux-Fées	MH classé	9,1	+	Bas	Parcelle isolée dans le fond de la vallée du Loing entourée d'eau - environnement boisé	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
CHATEAU-LANDON	Tour de Saint-Thugal	MH inscrit	9,1	+++	Haut	Près de l'ancienne abbaye sur les remparts de la ville forte	Visibilité potentielle uniquement depuis le haut de la tour	Négligeable Très peu visible depuis l'extérieur de la ville au nord	Faible
	Abbaye Saint-Séverin (ancienne)	MH classé	9,3	+++	Haut	Située à l'extrémité orientale des remparts de la cité	Visibilité à confirmer depuis les jardins et les façades orientées vers la vallée du Fusain	Aucune	Faible
CHENOU	Eglise	MH inscrit	9,5	++	Haut	Eglise basse (sans clocher) inscrite dans la trame bâtie du village	Aucune	Aucune	Nulle
NARGIS	Moulin de Nançay	MH inscrit	9,9	++	Haut	Moulin sur le Loing dans un environnement boisé	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Eglise Saint-Maurice	MH inscrit	10	++	Haut	Eglise dans la trame bâtie du village	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
FONTENAY-SUR-LOING	Maison	MH inscrit	10,3	++	Haut	Maison de rue le long du Loing	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
VILLEMANDEUR	Château de Platteville et son parc	SC	10,6		Haut	Château isolé dans son parc boisé le long du Solin, de la D2060 à 2x2 voies et à la lisière ouest de Villemandeur - Propriété privée,	Aucune	Aucune	Nulle

Commune	Élément de patrimoine	Protection	Distance (km)	Rec.	Type	Situation	Visibilité	Covisibilité	Sensibilité potentielle
						non ouverte au public et non signalée touristiquement - Château non visible depuis l'extérieur du domaine			
FERRIERES-EN-GATINAIS	Site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais (plusieurs secteurs : espaces naturels à préserver, fermes ou bâtiments agricoles, espaces à dominante agricole, urbanisation récente en secteur paysager, urbanisation récente proche du centre ancien, centre ancien)	SPR	10,6	+++	Haut	Site autour du village dans le fond de la vallée de la Cléry et sur des hameaux isolés (le Pressoire, le Petit Ambreville, le Grand Ambreville, le Clos des Columeaux)	Pratiquement l'ensemble du SPR s'inscrit hors des secteurs de visibilité potentielle du fait du relief en creux de la vallée de la Cléry, des boisements et de l'urbanisation de part et d'autre de la vallée. Le seul point de visibilité potentielle (au-delà de la vallée boisée de la Cléry) correspond au hameau le Petit Ambreville au nord sur le plateau	Aucune relevée L'abbaye, l'église et plus globalement le centre historique villageois ne sont pas visibles depuis la D96, la D33 ou la D32 au nord et à l'est du village.	Très faible à négligeable
MONTARGIS	Vieille ville de Montargis	SI	10,9	+++	Haut	Centre ancien de Montargis à la confluence du Loing et du Vernisson	L'ensemble du site est hors des secteurs de visibilité potentielle du fait du relief en creux et de l'urbanisation des lieux	Aucune	Nulle
JURANVILLE	Eglise Saint-Martin	MH inscrit	11,1	++	Haut	Au centre du village, entouré de maisons	Aucune	Eglise assez basse peu visible depuis l'ouest dans les bosquets de la vallée du Maurepas	Très faible
FERRIERES-EN-GATINAIS	Ancienne abbaye	MH classé	11,3	+++	Haut	Au cœur du village en bordure de la Cléry	Aucune (HV)	Aucune relevée - Monuments non visibles de l'extérieur depuis la D33 ou la D32 à l'est de la ville	Nulle
	Eglise abbatiale Saint-Pierre	MH classé	11,3	+++	Haut		Aucune (HV)		Nulle
	Croix de l'Hosannaire	MH inscrit	11,4	+	Haut	Dans le cimetière au nord de la ville entouré de quartiers d'habitation	Aucune	Aucune	Nulle
	Croix Sainte-Apolline	MH inscrit	11,4	+	Haut	Place St Macé en agglomération	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
CHATEAU-LANDON	Château de Chancepoix	MH inscrit	11,5	++	Haut	Château dans un parc boisé pratiquement non visible depuis l'extérieur du domaine (actuel institut médico-éducatif public)	Aucune (bois et parc)	Aucune	Nulle
VILLEMOUTIERS	Eglise Saint-Nicolas	MH inscrit	11,5	++	Haut	A la lisière ouest du village, bordée par le parc boisé du château le long de la Bézone de d'un côté et par le village de l'autre	Aucune (HV)	Très faible Clocher de l'église à peine visible depuis le sud du village dans les boisements du château	Très faible à négligeable
LADON	Halle	MH inscrit	11,6	++	Haut	Sur la place centrale du bourg, entourée de bâti	Aucune	Aucune	Nulle
MONTARGIS	Eglise de la Madeleine	MH classé	11,6	++	Haut	Centre ancien de Montargis	Aucune	Aucune	Nulle
LADON	Eglise Saint-Hilaire	MH inscrit	11,7	++	Haut	Sur une place au sud du bourg dans le fond de vallée de la Bézone	Aucune (HV)	Aucune relevée (église non repérée depuis l'extérieur au sud ou au sud-ouest de la ville)	Nulle
MONTARGIS	Immeuble	MH inscrit	11,7	++	Haut	Centre ancien de Montargis	Aucune	Aucune	Nulle
	Maison double	MH inscrit	11,7	++	Haut	Centre ancien de Montargis	Aucune	Aucune	Nulle

Commune	Élément de patrimoine	Protection	Distance (km)	Rec.	Type	Situation	Visibilité	Covisibilité	Sensibilité potentielle
MAISONCELLES-EN-GATINAIS	Eglise	MH inscrit	11,9	++	Haut	Au centre du village, entourée de bâti	Aucune	Aucune relevée	Nulle
MONTARGIS	Ruines du château de Lorris	MH classé	11,9	++	Bas	Centre ancien de Montargis	Aucune	Aucune	Nulle
	Passerelle de la Marolle	MH inscrit	12	++	Bas	Centre ancien de Montargis	Aucune	Aucune	Nulle
	Ancien couvent des Ursulines, ancien hôpital	MH inscrit	12,1	++	Haut	Centre ancien de Montargis	Aucune	Aucune	Nulle
SOUPPES-SUR-LOING	Abbaye de Cercanceau	MH inscrit	12,2	++	Haut	Dans le fond de la vallée boisée du Loing	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
DORDIVES	Vallée du Betz	SI	12,3	++	Haut	Vallée du Betz en aval du château de Mez le Maréchal au nord de Dordives et à l'est de la D2007	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
AUXY	Eglise Saint-Martin	MH inscrit	12,9	++	Haut	Au cœur du village, entourée de maisons	Aucune	Aucune relevée depuis la D787 à l'ouest du village (église non visible) - Covisibilité partielle possible depuis la D206 sur les points hauts des rebords de la plaine	Très faible
BOUGLIGNY	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	MH inscrit	12,9	++	Haut	Au cœur du village, entourée de maisons	Aucune	Possible depuis la D118 au nord du village	Faible
SOUPPES-SUR-LOING	Eglise Saint-Clair Saint-Léger	MH classé	13,1	++	Haut	Dans le centre bourg en bordure du Loing	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
ARVILLE	Eglise	MH classé	13,6	++	Haut	Dans le village, entouré de maisons	Aucune	Possible depuis la D403 ou la D7 au nord du village en covisibilité avec le parc éolien du Gâtinais	Faible
BEAUMONT-DU-GATINAIS	Eglise	MH classé	13,6	++	Haut	Dans le centre historique du bourg au sud-ouest de la trame bâtie	Aucune	Aucune relevée depuis la D410 au nord (église non visible) Risque très faible depuis la D123 à l'ouest (trame artisanale à l'entrée ouest du bourg masquant souvent l'église)	Très faible à négligeable
	Halles	MH classé	13,6	++	Haut		Aucune	Aucune	Nulle
	Château (ancien)	MH inscrit	13,7	++	Haut		Aucune	Aucune	Nulle
DORDIVES	Château de Mez-le-Maréchal	MH inscrit	13,7	++	Haut	Dans la vallée du Betz entouré de boisements	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
AMILLY	Moulin Bardin	MH inscrit	13,9	++	Haut	Le long du Loing	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
SOUPPES-SUR-LOING	Groupe de huit polissoirs	MH classé	14,2	++	Bas	Dans le fond de la vallée boisée du Loing	Aucune (HV)	Aucune	Nulle
MADELEINE-SUR-LOING	Eglise	MH inscrit	14,4	++	Haut	Au centre du village entouré de maisons - église assez basse	Aucune	Aucune relevée	Nulle
	Croix hosannière	MH inscrit	14,5	+	Haut	Dans le cimetière clos de mur et isolé à l'ouest du village	Aucune	Aucune	Nulle
AMILLY	Eglise Saint-Martin	MH inscrit	15,2	++	Haut	Au centre-bourg entouré de bâti dense	Aucune	Risque très faible voire négligeable depuis l'est de la ville	Négligeable

### 3.4.4.3 Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés au PLUI de la communauté de communes des Quatre Vallées

Le PLUI de la communauté de communes des Quatre Vallées, actuellement en cours d'élaboration, répertorie et vise à protéger des éléments du patrimoine bâti et naturel sur les 19 communes qui le composent.

Ces éléments comprennent des bâtiments d'architecture de qualité, participant à l'ambiance des villages ou témoin de leurs histoires et du patrimoine vernaculaire qui peut être défini comme l'ensemble des constructions ayant eu autrefois un usage dans la vie de tous les jours. Ce « petit patrimoine » témoigne ainsi du passé et de pratiques ou de coutumes traditionnelles ou locales souvent révolues. Il présente un certain nombre de caractéristiques et de particularités suivant la région considérée. Il s'agit surtout de petits édifices fonctionnels (lavoirs, moulins, puits, fours à pains etc...), d'éléments de repères géographiques (croix de chemin, bornes historiques etc...) ou du patrimoine religieux (calvaires, oratoires, chapelles etc...). Des haies sont aussi répertoriées comme patrimoine végétal qui permet de maintenir des corridors écologiques sur les territoires communaux.

Sur les trois communes d'accueil des zones d'implantation potentielle du projet, le PLUI recense les éléments suivants, décrits dans les annexes du règlement :

Tableau 93 : listes des éléments du patrimoine bâti et naturel protégés au PLUI sur les trois communes d'accueil du projet

Communes	Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés
COURTEMPIERRE	Eglise, mairie, château, pigeonnier, 3 porches, calvaire en bois, croix en fer forgé et des haies sur l'ensemble de la commune
TREILLES-EN-GATINAIS	Mairie, bâtiment servant d'école et de mairie et 9 puits répartis sur le village.
GONDREVILLE	Eglise, un ensemble bâti (maison de maître du 19 <sup>e</sup> s), un puits, une croix et les haies sur l'ensemble du territoire communal.

Pour les bâtiments et les éléments du petit patrimoine, les prescriptions sont d'ordre architectural afin d'interdire toute démolition, veiller au bon entretien et veiller à ce que toute nouvelle intervention respecte les techniques et les matériaux d'origine.

Pour les haies, les prescriptions sont les suivantes, sur les territoires communaux concernés :

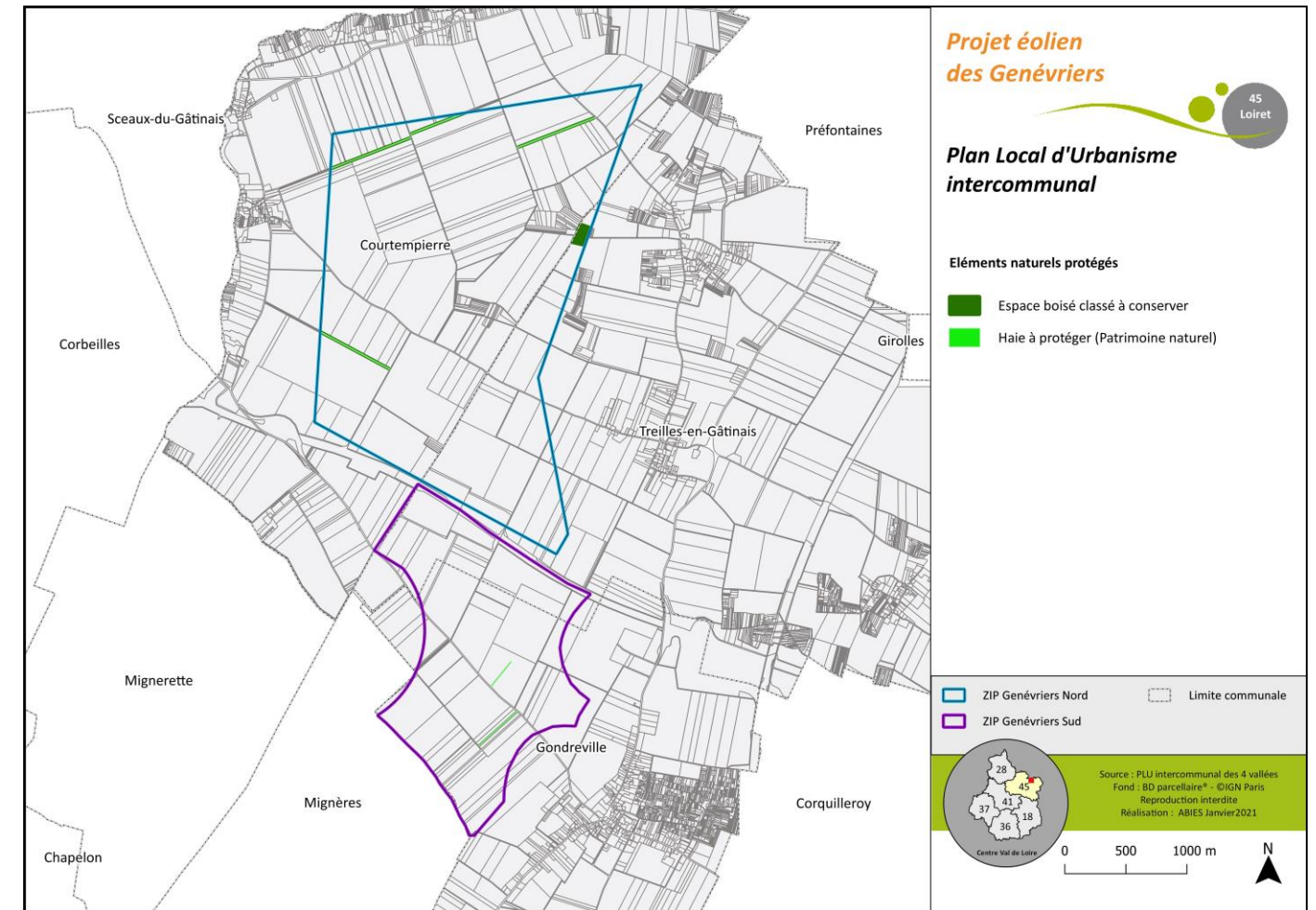
- Interdire l'abattage de la haie, sauf en cas de problème sanitaire avéré ou de risque pour la sécurité des biens et des personnes ;
- Les sujets détruits devront être remplacés par des essences locales.

Sauf pour les haies, aucun de ces éléments protégés au PLUI n'est présent dans les zones d'implantation potentielle du projet.

De même, ces derniers s'inscrivent le plus souvent dans la trame bâtie des villages et ne présentent pas de sensibilité particulière. En effet, le projet éolien n'aura pas d'incidence directe quant à la préservation et à l'entretien de ce patrimoine bâti et vernaculaire protégé au PLUI.

Des haies, par contre, sont présentes dans les ZIP sur les communes de Courtempierre et de Gondreville.

Lors des choix d'implantation du projet (et notamment des équipements annexes), les haies protégées au PLUI, incluses ou non dans la ZIP, devront être évitées et conservées dans leur intégralité.



Carte 79 : patrimoine végétal protégé au PLUI compris dans les ZIP

### 3.4.4.4 Patrimoine archéologique

Interrogée sur le patrimoine archéologique (cf. annexe) le 15 octobre 2019 et le 18 septembre 2020, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Orléans n'a transmis aucune réponse à ce jour.

Aucune donnée archéologique n'est également disponible sur le site en ligne de l'Atlas des Patrimoines. De même, les documents écrits et graphiques du PLUI de la communauté de communes des Quatre Vallées ne mentionnent aucune zone de présomption de prescription archéologique dans l'emprise des zones d'implantation potentielle du présent projet.

La proximité du chemin de César (ancienne voie romaine) et du site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais au nord de la vallée du Fusain peuvent cependant laisser présager l'existence d'enjeux archéologiques potentiels sur les ZIP.

Des prescriptions d'archéologie préventive pourront éventuellement être demandées pour mieux connaître l'état des lieux et les sensibilités archéologiques potentielles notamment sur les emprises projetées du chantier.

### 3.4.4.5 Synthèse des enjeux et des sensibilités patrimoniales

Le territoire d'étude est riche en éléments patrimoniaux protégés avec 153 monuments historiques, 14 sites classés ou inscrits et 3 sites patrimoniaux remarquables. Près de 64% de ces éléments sont situés dans l'aire d'étude paysagère éloignée au sens strict, 34% dans l'aire d'étude rapprochée et 2% en immédiat.

Le monument historique le plus proche des zones d'implantation potentielle du projet éolien des Genévriers est l'église Saint-Pierre de Treilles-en-Gâtinais. Il est situé à 1,8 km à l'est de la ZIP nord.

Le site protégé le plus proche est celui de la Vallée du Fusain, situé sur la commune de Château-Landon à 6,2 km au nord-est de la ZIP nord.

Les sites patrimoniaux remarquables de Ferrières-en-Gâtinais, de Larchant et de Puiseaux constituent les enjeux patrimoniaux majeurs du territoire d'étude. Celui de Ferrières-en-Gâtinais, localisé à 10,6 km à l'est, se révèle le plus près des ZIP. Niché au creux de la vallée de la Cléry, à l'est de la vallée du Loing, il présente cependant des sensibilités potentielles estimées de très faibles à négligeables par l'absence de relation visuelle avec les ZIP du fait du relief, des boisements et de l'urbanisation. Le seul point de sensibilité potentielle à vérifier (par simulation visuelle) correspond au hameau isolé le Petit Ambreville (au nord du village sur le plateau) pour des visibilitées possibles au-delà de la vallée boisée du Loing.

Dans les aires d'étude rapprochée et immédiate, **les sensibilités patrimoniales potentielles** concernent 13 éléments protégés.

Elles sont estimées à un niveau fort à modéré pour l'église de Treilles-en-Gâtinais et à un niveau modéré pour le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais.

Les sensibilités faibles à modérées concernent ensuite les églises des communes suivantes, classées par ordre de distance croissante, pour des risques de covisibilité uniquement : Préfontaines, Girolles, Mondreville, Pannes, Château-Landon. Les visibilitées potentielles depuis les remparts de Château-Landon seront aussi à vérifier.

Enfin, les sensibilités patrimoniales potentielles sont évaluées à un niveau faible pour :

- le moulin de Gaillardin à Chapelon,
- la tour de St-Thugal et l'abbaye de St-Séverin à Château-Landon,
- l'église de Bougligny,
- l'église d'Arville.

Il s'agit pour les deux derniers cas uniquement de covisibilité potentielle et assez lointaine puisque les ZIP du projet sont à plus de 12,9 km de ces deux derniers monuments.

Le **patrimoine vernaculaire** protégé au PLUI de la communauté de communes des Quatre Vallées, actuellement en cours d'élaboration, ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis d'un projet éolien sur les ZIP hormis les haies protégées sur les communes de Courtempierre et de Gondreville qui devront être conservées.

**Au niveau archéologique**, aucune donnée connue n'est identifiée sur les zones d'implantation potentielle du projet éolien. La proximité du chemin de César (ancienne voie romaine) et du site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais, au nord de la vallée du Fusain, peuvent cependant laisser présager l'existence d'enjeux archéologiques potentiels sur les ZIP.

Ces sensibilités patrimoniales potentielles seront affinées lors de l'analyse des incidences du projet. Leur évaluation évoluera évidemment suivant le projet choisi (implantation, nombre, gabarit et hauteur de machines) non défini à ce stade d'étude. Cette analyse préalable permet cependant de connaître les points de vigilance à prendre en compte pour les préconisations paysagères de composition et pour le choix des points de vue des simulations visuelles.

### 3.4.5 Conclusion générale

Les conclusions de chaque partie sont reprises ci-dessous et un tableau synthétise les principaux enjeux et sensibilités répertoriés sur les différentes aires d'étude paysagère.

L'aire d'étude paysagère éloignée se développe au nord-est du département du Loiret et au sud-est du département de Seine-et-Marne. Elle s'inscrit donc en transition sur les deux régions riveraines d'Ile-de-France au nord et de Centre-Val de Loire au sud.

Le relief se résume à une vaste plaine traversée par les vallées peu marquées du Loing et de ses affluents. La topographie locale ressemble schématiquement à une assiette plate aux rebords extérieurs (aire d'étude éloignée au sens strict) très légèrement surélevés où les différences d'altitudes ne dépassent pas une amplitude maximale de 84 m NGF. L'hydrographie locale se décline autour de la vallée principale du Loing qui traverse du sud au nord la moitié orientale du territoire d'étude. Ses affluents, plus nombreux au sud, et le réseau de trois canaux assurant la jonction entre le bassin fluvial de la Loire et celui de la Seine (le canal de Briare, le canal d'Orléans et le canal du Loing) complètent cette trame « bleue ».

L'ensemble de l'aire d'étude éloignée s'inscrit dans un seul ensemble paysager à savoir le Gâtinais : pays de plateaux et de plaines qui se développe à la fois dans le Loiret et en Seine-et-Marne. Cet ensemble se compose, sur le territoire d'étude, de cinq entités paysagères : le Gâtinais de Maisoncelles et les Monts du Gâtinais, le Gâtinais de l'ouest, le Gâtinais du sud-ouest, le Gâtinais de l'est et le plateau du Gâtinais d'Egreville. Ces entités sont entrecoupées des vallées du Loing et de ses affluents et encadrées par le massif forestier de Fontainebleau au nord, la Forêt d'Orléans au sud et la Beauce à l'ouest.

Les zones d'implantation potentielle du projet éolien des Genévriers s'inscrivent dans l'entité paysagère du Gâtinais de l'ouest : vaste plateau cultivé et peu boisé, offrant de toute part de larges panoramas à perte de vue. Cette « grande » échelle de paysage, une ressource en vent bien présente, ressentie au cœur des espaces agricoles ouverts et l'organisation de l'habitat en bourgs et en villages groupés sont des facteurs plutôt favorables à l'accueil d'aménagements éoliens. Il en est de même de la dynamique paysagère de cette unité marquée par l'agriculture intensive, le fort maillage des infrastructures autoroutières (A6, A77, A19 et D2007 à 2 x2 voies), le caractère industriel de la plaine autour de l'agglomération de Montargis et la présence de parcs éoliens en activité au nord-ouest sur la limite régionale. Dans ce type de paysage très ouvert, où tous les éléments verticaux jouent le rôle de repères visuels, une attention particulière devra cependant être portée à la composition même du projet.

Les deux unités paysagères riveraines du Gâtinais de Maisoncelles et des Monts du Gâtinais (en Seine-et-Marne) et du Gâtinais de l'ouest (dans le Loiret) sont les plus proches « paysagement » et visuellement parlant. Les trois autres sont davantage boisées, irriguées, cloisonnées ou isolées visuellement de la plaine du Gâtinais de l'ouest et présentent donc globalement moins de sensibilité visuelle vis-à-vis des ZIP du projet éolien.

Enfin, les Monts du Gâtinais s'inscrivent dans la continuité nord des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy du département du Loiret auxquelles ils se rattachent. Ils constituent, dans leur ensemble, des enjeux paysagers potentiellement sensibles pour les visibilités panoramiques qu'ils offrent depuis leurs points hauts.

La trame viaire principale est particulièrement développée et maille fortement le territoire d'étude. En particulier, l'A77 et l'A19 traversent respectivement du nord au sud et d'est en ouest l'aire d'étude éloignée pour se couper à angle droit à l'est des ZIP du projet éolien. L'A19 sépare aussi les deux ZIP nord et sud. L'A6 sillonne le nord-est du territoire rejointe par l'A77 à Chaintreaux. La D2007 à 2x2 voies borde le Loing de Montargis à Dordives où elle rejoint l'A77. Enfin, la D2060 est aménagée à 2x2 voies dans le contournement sud de l'agglomération de Montargis et au niveau de l'échangeur avec l'A77.

Ce sont les séquences de ces axes principaux, orientées vers le site du projet éolien, en paysage ouvert, qui peuvent permettre des vues lointaines vers celui-ci et présenter des sensibilités potentielles. Dans l'aire d'étude éloignée au sens strict, ces tronçons concernent essentiellement l'A19 depuis l'ouest et l'A77 depuis le sud. Ailleurs, les axes principaux présentent peu de sensibilité en éloigné. En particulier, ceux inscrits dans la vallée du Loing sont totalement isolés des ZIP du projet éolien.

Les pôles d'habitat et d'activités les plus fréquentés du territoire d'étude se répartissent majoritairement autour de Montargis et de Nemours et entre ces deux villes le long des vallées du Loing, du Fusain et de la Cléry. Corquilleroy représente la ville la plus proche des ZIP du projet éolien, à 2,3 km au sud-est de celles-ci. Cette répartition des poids de population est aussi celle des enjeux paysagers liés à l'habitat.

Dans l'aire d'étude éloignée au sens strict, les sensibilités potentielles des principaux centres urbanisés vis-à-vis du site du projet éolien se révèlent très faibles à négligeables. Les villes de Nemours, St-Pierre-lès-Nemours, Puisseaux et Lorris sont en effet à la fois très éloignées et isolées visuellement par le relief et les boisements existants.

Les enjeux touristiques se concentrent surtout sur l'agglomération de Montargis et la vallée aval du Loing. Ces deux entités présentent peu de sensibilité potentielle car elles restent isolées visuellement du site du projet éolien par le relief en creux, les boisements et l'urbanisation de la vallée.

Le site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais, à 1,5 km au nord des ZIP, sur lequel le département du Loiret développe un projet de musée de premier ordre est voué à devenir, dans les années à venir, l'enjeu touristique le plus fort du territoire d'étude. Par sa proximité aux ZIP, il constitue un site potentiellement sensible même s'il s'inscrit au nord de la vallée du Fusain qui par ses boisements filtrent en partie les visibilités vers le sud (et le projet). Une étude spécifique lui est consacrée dans le chapitre des incidences du projet. Elle est jointe en annexe de l'EIE.

Château-Landon est ensuite le village de caractère le plus proche et le plus fréquenté touristiquement à 5 km au nord-est du site du projet. Il reste lui-aussi peu sensible car peu exposé visuellement du fait du cadre boisé dense de la vallée du Fusain qui l'entoure au sud.

De façon générale, les GR, les Voies Vertes et la Scandibérique empruntent les fonds de vallées boisés, les bords des canaux ou traversent les forêts domaniales du territoire d'étude. Ils sillonnent des paysages variés de bords des eaux ou forestiers, très fermés visuellement, et d'ambiance paysagère intimiste. Ils présentent de ce fait très peu de sensibilité visuelle vis-à-vis des ZIP du présent projet autant dans l'aire d'étude éloignée au sens strict qu'à l'échelle du paysage rapproché. Globalement les sensibilités touristiques s'avèrent faibles sur l'ensemble du secteur d'étude à l'exception du site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais.

Parmi les autres éléments de reconnaissance sociale du territoire, trois pôles d'attractivité sont à relever avec en premier lieu le Parc Naturel Régional du Gâtinais français qui concerne une dizaine de communes au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée pour se développer plus largement au-delà dans le département de Seine-et-Marne. Ensuite, la ville de Montargis dénommée « la Venise du Gâtinais » fait partie des « Plus Beaux Détours de France » tandis que le village de Yèvre-le-Châtel, à 22,5 km à l'ouest des ZIP, est labellisé « Plus Beaux Villages de France ». L'aire d'étude éloignée n'inclut par contre aucun bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, aucune opération Grand Site de France ni aucune ville ou pays d'Art et d'Histoire.

En termes de cadrage éolien, le Schéma Régional Eolien (SRE) du Centre<sup>47</sup> répertorie, en 2012, les enjeux paysagers et patrimoniaux majeurs du territoire d'étude. La situation des zones d'implantation potentielle du projet éolien révèle plutôt favorable par rapport à ces derniers puisqu'elle concerne une zone sans enjeux régionaux. La vallée du Loing constitue l'enjeu paysager régional le plus proche des ZIP du projet. Celles-ci se développent cependant en dehors des marges de recul de la vallée, au-delà de l'autoroute A77 et à plus de 7 km d'éloignement de la rivière ce qui correspond à une distance de recul confortable et significative.

13 autres points d'enjeux paysagers et patrimoniaux sont identifiés par le SRE et à prendre en compte dont 7 en paysage éloigné au sens strict et 6 en paysage rapproché.

L'état des lieux de l'éolien (établi en septembre 2022) recense trois parcs éoliens en activité au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée : les parcs du Gâtinais I et II et le parc d'Arville. Ces derniers présentent une composition similaire, formant un ensemble de deux alignements parallèles, d'orientation nord-ouest/sud-est, espacés de 3 km l'un de l'autre. Leurs implantations simples, régulières et en cohérence mutuelle leur confèrent une très bonne lisibilité d'ensemble dans le paysage de plaine qui les entoure. Le parc du Gâtinais I est le plus proche des ZIP (à 4 km). C'est avec lui que se joueront prioritairement les covisibilités éoliennes avec le présent projet.

Quatre projets éoliens autorisés mais non construits sont aussi recensés. Un d'entre eux (le projet du Gâtinais III) vient densifier les parcs éoliens actuellement en activité sans modifier les espaces de

<sup>47</sup> Document aujourd'hui annulé. Il reste un guide pour le recensement des enjeux et l'élaboration de projet éolien.

respiration existants entre ces derniers et le projet des Genévriers. Par contre, les trois autres projets éoliens autorisés peuvent, avec le projet des Genévriers, réduire les espaces de respiration existants (soit les angles maximaux sans éolienne) autour des villages situés à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée et au centre de ces différents parcs et projets éoliens comme Corbeilles ou Bordeaux-en-Gâtinais par exemple. Suivant l'emprise nord-sud occupée par le projet des Genévriers, ces risques d'encerclement et de saturation visuelle seront ainsi plus ou moins renforcés.

L'aire d'étude paysagère rapprochée se développe largement sur les plaines céréalières du Gâtinais de l'ouest dans le Loiret et du Gâtinais de Maisonnelles en Seine-et-Marne. Ces deux types de paysages agricoles ouverts, très proches l'un de l'autre, sont aussi en continuité et en relation visuelle directe. Ils sont nettement délimités à l'est et au sud respectivement par la vallée urbanisée et boisée du Loing et la vallée de la Bézone. Ces deux vallées proposent des ambiances paysagères bien différentes de la plaine marquées par la présence de l'eau, des boisements et de l'urbanisation le long du Loing. Plus intimistes et cloisonnées visuellement, elles n'offrent aucune relation visuelle directe avec les plaines qui les entourent. La vallée du Loing constitue la structure paysagère principale du paysage rapproché soulignée par ses boisements qui marquent son cours d'orientation nord/sud. L'A19 et l'A77 qui se croisent suivant des directions quasi parallèles ou perpendiculaires à la vallée du Loing, sont les secondes lignes de force du territoire d'étude.

Pour déterminer les principales sensibilités potentielles du paysage rapproché vis-à-vis des zones d'implantation potentielle du projet éolien, les secteurs à enjeux (routes principales, habitats, éléments patrimoniaux, emblématiques et les lieux les plus fréquentés) sont superposés aux zones de visibilité théorique. Pour ce faire, une carte d'influence visuelle de pré-diagnostic de l'ensemble des ZIP surmonté de 180 m de hauteur par rapport au terrain naturel (pour modéliser des éoliennes qui culmineraient à cette hauteur) a été réalisée. Elle permet de prévoir, en amont et de façon maximisée, les secteurs potentiellement exposés aux vues sur le futur projet éolien (quelle que soit l'implantation de ce dernier) en fonction du relief et des massifs boisés du territoire. Les obstacles ou les écrans visuels secondaires ou ponctuels ne sont pas intégrés dans les calculs de visibilité théorique. Par exemple, la présence de bâtiments, de boqueteaux ou d'alignements d'arbres, qui jouent souvent le rôle de masque ou de filtre visuel, n'est pas prise en considération. Concrètement, des secteurs cartographiés en zone d'influence visuelle ne seront pas forcément soumis à visibilité dans la réalité, notamment à longue distance, comme en lisière de secteur sans visibilité (effet de marge), en centre-ville (trame bâtie dense) ou dans les situations entourées de petits bois ou de haies arborées hautes et denses.

Ces secteurs d'influence visuelle de pré-diagnostic recouvrent une grande partie de l'aire d'étude rapprochée au sens strict (c'est-à-dire hors de l'aire d'étude immédiate) sauf toute la vallée du Loing, l'agglomération de Montargis et le secteur au sud de la D2060 et de la Bézone.

Les sensibilités paysagères potentielles sont ensuite évaluées suivant l'analyse des perceptions visuelles du territoire, des relevés de terrain et classées par thème (routes/habitat/tourisme/autres...).

La trame viaire principale de l'aire d'étude rapprochée est représentée essentiellement par l'A19, l'A77, la D2007 dans la vallée du Loing et les D2160 et D2060 au sud. La carte de synthèse des sensibilités montre clairement les principales séquences routières orientées vers les ZIP en paysage ouvert où des sensibilités dynamiques peuvent s'exercer avec plus ou moins d'effets et de sensibilités potentielles. Les sensibilités les plus notables, depuis la trame viaire principale, concernent deux séquences autoroutières : l'une de l'A19 et l'autre de l'A77 à l'est de l'aire d'étude immédiate. Les sensibilités modérées du premier tronçon de l'A19 au nord de Corquilleroy sont liées essentiellement aux risques d'implantations d'éoliennes directement dans l'axe autoroutier et au centre du champ de vision dynamique des usagers (d'un angle de 30° à 130 km/h). Malgré l'éloignement supérieur à 2 km, les aérogénérateurs peuvent alors s'imposer dans le paysage autoroutier avec une prégnance suffisante et des effets visuels marquants parfois gênants pour les conducteurs. La seconde séquence autoroutière où les sensibilités sont estimées aussi à un niveau modéré concerne l'A77, au sud de Préfontaines, à la lisière orientale de l'aire d'étude immédiate. Là, les usagers pourront découvrir les projets éoliens derrière et en covisibilité directe avec le village (et son église inscrite monument historique) de Treilles-en-Gâtinais sur une longue emprise visuelle occupant pratiquement tout l'horizon vers l'ouest. Plus au nord, toujours depuis l'A77, deux autres tronçons offrent des sensibilités plus faibles sur les ZIP (sur une emprise visuelle horizontale réduite et avec une prégnance moindre du fait de l'éloignement) où la silhouette du village de Préfontaines, en grande partie masquée

dans un vallon boisé, entre en covisibilité directe en avant plan des ZIP. Enfin, depuis l'A19 à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, deux séquences de sensibilités faibles sont identifiées essentiellement pour des risques d'implantations d'éoliennes directement dans l'axe autoroutier et au centre du champ de vision dynamique des usagers.

L'ensemble de la D2007, dans la vallée du Loing, s'inscrit pour sa part hors des secteurs d'influence visuelle de pré-diagnostic et ne présente ainsi aucune sensibilité potentielle. De même, la D2060 et la D2160 n'offrent aucun tronçon orienté vers les ZIP hors agglomération et ne présentent que des sensibilités potentielles très faibles à négligeables.

Les pôles principaux d'habitat et d'activités du paysage rapproché correspondent aux communes de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing (soit ici Montargis, Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Corquilleroy, Pannes, St-Maurice-sur-Fessard, Chevillon-sur-Huillard et Villemandeur). Ils comprennent, en outre, Souppes-sur-Loing, Ferrières-en-Gâtinais et Château-Landon par ordre de population décroissante.

A part Pannes et Corquilleroy, l'ensemble de ces villes et bourgs principaux ne présente aucune sensibilité potentielle vis-à-vis de projets éoliens sur les ZIP. Le relief en creux des vallées qui les accueille, le cadre boisé qui les entoure et les secteurs d'urbanisation dense et continue qui les composent assurent leur isolement visuel par rapport aux ZIP des présents projets.

Les seules sensibilités potentielles relevées depuis les pôles principaux d'habitat concernent :

- la lisière nord de Pannes où le bois de Fourche limite cependant les sensibilités potentielles,
- la lisière ouest de Corquilleroy ou de Cepoy en bordure directe de la plaine agricole ouverte,
- les vues panoramiques vers le sud (et la vallée du Fusain) depuis la ville forte de Château-Landon où les risques de visibilité apparaissent très faibles. La réalisation de photomontage à ce niveau permettra de confirmer ou non ces niveaux de sensibilités potentielles.

Parmi les pôles d'habitats groupés secondaires, Corbeilles à 4,7 km à l'ouest des ZIP présente depuis ses quartiers pavillonnaires de la Bourbonnerie, construits directement en bordure des champs cultivés, les sensibilités les plus notables estimées à un niveau modéré.

Ailleurs les sensibilités potentielles sont faibles à très faibles depuis les lisières bâties souvent bordées de jardins arborés ou de bâtiments d'exploitation en transition avec l'espace agricole.

Au niveau touristique, les enjeux répertoriés pouvant présenter des sensibilités potentielles concernent :

- les vues panoramiques vers le sud depuis la ville forte de Château-Landon,
- le moulin à vent de Gaillardin à Chapelon pour des sensibilités potentielles depuis ses abords.

Par contre, les centres touristiques de Ferrières-en-Gâtinais, de Montargis ou même du village de Beaumont-en-Gâtinais ne présentent aucune sensibilité potentielle vis-à-vis des présents projets. De même, le GR13, la Scandibérique et les Voies Vertes le long du Canal d'Orléans et du Canal du Loing s'inscrivent en quasi-totalité hors des zones d'influence visuelle de pré-diagnostic. Ainsi, au niveau touristique, les enjeux comme les sensibilités restent faibles à l'échelle du paysage rapproché.

Les autres enjeux paysagers et patrimoniaux identifiés par le SRE Centre dans la zone du Montargois-Gâtinais et compris dans l'aire d'étude rapprochée sont :

- A. Le site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais (paysage, centre historique et abbatiale) ;
- B. Les panoramas depuis les monuments de Château-Landon ;
- C. La vision du paysage éolien depuis les promontoires des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy les risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes, vues depuis la plaine ;
- D. L'église de Pannes.

Parmi ces éléments, le site de Ferrières-en-Gâtinais et les panoramas de Château-Landon présentent des sensibilités potentielles très faibles voire négligeables pour le premier. Ils feront cependant l'objet de photomontages et d'analyses détaillées lors de l'étude des incidences visuelles du projet.

La vision du paysage éolien depuis les buttes témoins autour d'Auxy (en transition avec l'aire d'étude éloignée) sera aussi illustrée d'une simulation visuelle. La lecture des présents projets en cohérence avec celle des parcs existants du Gâtinais et d'Arville devra ici être recherchée en termes de composition.

Les risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes (vues depuis la plaine) sont par contre très faibles à négligeable étant donné l'éloignement de plus de 10 km entre ces promontoires et les ZIP.

Enfin, l'église de Pannes et celle de Girolles (inscrites toutes deux monuments historiques) présentent des sensibilités potentielles pour les covisibilités possibles entre leurs clochers et les projets éoliens.

Enfin, en matière de recommandations de composition paysagère, les objectifs seront d'assurer une bonne lisibilité du projet éolien en s'appuyant sur les lignes de force paysagères principales (vallée du Loing, A19

et A77) et en assurant une cohérence avec les parcs éoliens du Gâtinais et d'Arville. Il s'agit ainsi d'obtenir un ou des alignements parallèles, réguliers et composés d'éoliennes de gabarit et d'aspects aussi homogènes que possible en évitant les couloirs visuels autoroutiers identifiés les plus sensibles.

L'aire paysagère immédiate se développe sur un rayon de 2 km autour des zones d'implantation potentielle (ZIP) des présents projets. Elle présente un paysage de plaine agricole en openfield, ponctué de quelques petits bois. Elle est bien délimitée visuellement, au nord et au nord-ouest, par la ripisylve continue des vallées du Fusain et du Petit Fusain. Au sud, le Bois de Gondreville et ceux autour de Mignerette et de Mignères (Bois des Vignols, les Douanes, les Chênes...) ferment également les horizons vers le sud et cloisonnent visuellement la partie méridionale de l'aire d'étude immédiate. Au sud de l'A19 qui sépare les deux ZIP du projet des Genévriers, le caractère industriel de la plaine est accentué.

La carte d'influence visuelle de pré-diagnostic de l'ensemble des ZIP surmonté de 180 m de hauteur par rapport au terrain naturel (réalisée à l'échelle rapprochée pour modéliser des éoliennes qui culmineraient à cette hauteur) montre que **pratiquement l'ensemble de l'aire d'étude immédiate est concernée par des visibilité théoriques**. Seuls les secteurs situés à l'arrière des boisements principaux et dans les fonds de vallons se révèlent isolés visuellement des ZIP du projet éolien dans ce paysage de plaine. **Ces résultats théoriques sont logiques dans ce contexte agricole plat et très ouvert mais sont aussi maximisés puisque tous les masques visuels secondaires (bâti, bosquets...) ne sont pas pris en compte dans les calculs**. Ils expliquent bien l'influence de la topographie et des bois principaux sur les visibilité immédiates mais doivent être interprétés en rajoutant le rôle des constructions, des bosquets et des autres écrans visuels secondaires du paysage.

Les sensibilités des enjeux paysagers et patrimoniaux du paysage immédiat sont liées en priorité aux :

- vues dynamiques depuis l'A19, l'A77 et la D841,
- visibilité depuis les villages de plaine et leurs lisières bâties orientées vers les ZIP,
- visibilité depuis trois monuments historiques (l'église de Treilles-en-Gâtinais, de Préfontaines et le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais) et les covisibilités éventuelles entre ces éléments patrimoniaux et les ZIP.

Comme à l'échelle rapprochée, les sensibilités potentielles sont évaluées suivant l'analyse des perceptions visuelles immédiates, des relevés de terrain et classées de la même façon par thème (routes/habitat/tourisme/patrimoine...).

Depuis la trame viaire principale, elles concernent surtout les séquences autoroutières de l'A19. Elles sont évaluées suivant leurs éloignements relatifs et pour les risques d'implantation d'éolienne au centre des champs visuels successifs des conducteurs, dans les deux sens de circulation, où les effets visuels « frontaux » des éoliennes sont les plus forts. Une séquence de l'A77 au nord de l'A19 présente aussi des sensibilités modérées, pour les usagers roulant vers Montargis, pour de larges visibilité vers les ZIP et les risques de covisibilité avec le village et l'église de Treilles-en-Gâtinais.

Depuis les villages de plaine, les sensibilités concernent surtout les maisons orientées vers les ZIP et construites sans transition arborée (jardins, bosquets...) ou bâtie (bâtiments agricoles ou autres) directement en bordure des champs cultivés. Gondreville, Mignères et Mignerette sont dans ce cas par rapport à la ZIP sud et Treilles-en-Gâtinais par rapport à la ZIP nord. Les quartiers d'habitation ouest de Corquilleroy comme le hameau Le Chênoi à Treilles-en-Gâtinais sont par contre isolés visuellement par des boisements et très peu (voire pas) exposés aux visibilité sur les ZIP. Les villages de vallon (Sceaux-du-Gâtinais, Courtempierre et Préfontaines) présentent aussi peu de sensibilité du fait du relief en creux et des bois qui les entourent. Enfin l'habitat dispersé autour des ZIP est rare dans la plaine. Il comprend le lieudit d'Egrefin (à Gondreville) et le lieudit la Borde (à Courtempierre au sud de l'A19). Au nord de l'A19, les lieudits habités s'égrenant dans le vallon du Petit Fusain sont peu exposés aux visibilité sauf celui le Longdeau le plus proche de l'autoroute.

Au niveau touristique et patrimonial, les sensibilités sont estimées à un niveau fort à modéré pour l'église de Treilles-en-Gâtinais tant pour les visibilité sur la ZIP nord depuis ses abords que pour les risques de covisibilité depuis l'A77 et l'A19. Elles sont estimées à un niveau faible à modéré pour l'église de Préfontaines pour des covisibilités plus lointaines et moins effectives (que pour l'église de Treilles) depuis l'A77. Aucune visibilité sur les ZIP n'est possible depuis les abords de l'église de Préfontaines. Enfin, les sensibilités du site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais sont aussi évaluées à un niveau modéré pour des visibilité possibles depuis ses abords en direction des ZIP.

Sur les ZIP-elles-mêmes, les recommandations paysagères comprennent prioritairement la conservation des petits bois existants, l'évitement (en termes d'implantation) des secteurs correspondants aux couloirs visuels immédiats depuis l'A19 (afin d'éviter qu'une ou des éoliennes s'élèvent juste dans l'axe autoroutier où les effets visuels sont les plus forts), l'éloignement maximum des lisières villageoises (et notamment de Gondreville, Mignères, Mignerette et Treilles-en-Gâtinais) et l'évitement ou la réduction des covisibilités avec l'église de Treilles-en-Gâtinais et secondairement avec l'église de Préfontaines.

Au niveau patrimonial, l'aire d'étude paysagère éloignée au sens large est riche en éléments protégés avec 153 monuments historiques, 14 sites classés ou inscrits et 3 sites patrimoniaux remarquables. Près de 64% de ces éléments sont situés dans l'aire éloignée au sens strict, 34% dans l'aire d'étude rapprochée et 2% en immédiat.

Le monument historique le plus proche des zones d'implantation potentielle du projet éolien des Genévriers est l'église Saint-Pierre de Treilles-en-Gâtinais. Il est situé à 1,8 km à l'est de la ZIP nord.

Le site protégé le plus proche est celui de la Vallée du Fusain, situé sur la commune de Château-Landon à 6,2 km au nord-est de la ZIP nord.

Les sites patrimoniaux remarquables de Ferrières-en-Gâtinais, de Larchant et de Puisseaux constituent les enjeux patrimoniaux majeurs du territoire d'étude. Celui de Ferrières-en-Gâtinais, localisé à 10,6 km à l'est, se révèle le plus près des ZIP. Niché au creux de la vallée de la Cléry, à l'est de la vallée du Loing, il présente cependant des sensibilités potentielles estimées de très faibles à négligeables par l'absence de relation visuelle avec les ZIP du fait du relief, des boisements et de l'urbanisation. Le seul point de sensibilité potentielle à vérifier (par simulation visuelle) correspond au hameau isolé le Petit Ambreville (au nord du village sur le plateau) pour des visibilité possibles au-delà de la vallée boisée du Loing.

Dans les aires d'étude rapprochée et immédiate, **les sensibilités patrimoniales potentielles** concernent 13 éléments protégés.

Elles sont estimées à un niveau fort à modéré pour l'église de Treilles-en-Gâtinais et à un niveau modéré pour le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais. Les sensibilités faibles à modérées concernent ensuite les églises des communes suivantes, classées par ordre de distance croissante, pour des risques de covisibilité uniquement : Préfontaines, Girolles, Mondreville, Pannes, Château-Landon. Les visibilité potentielles depuis les remparts de Château-Landon seront aussi à vérifier.

Enfin, les sensibilités patrimoniales potentielles sont évaluées à un niveau faible pour :

- le moulin de Gaillardin à Chapelon,
- la tour de St-Thugal et l'abbaye de St-Séverin à Château-Landon,
- l'église de Bougligny,
- l'église d'Arville.

Il s'agit pour les deux derniers cas uniquement de covisibilité potentielle et assez lointaine puisque les ZIP du projet sont à plus de 12,9 km de ces deux derniers monuments.

Le patrimoine vernaculaire protégé au PLUI de la communauté de communes des Quatre Vallées, actuellement en cours d'élaboration, ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis d'un projet éolien sur les ZIP hormis les haies protégées sur les communes de Courtempierre et de Gondreville qui devront être conservées.

Au niveau archéologique, aucune donnée connue n'est identifiée sur les zones d'implantation potentielle du projet éolien. La proximité du chemin de César (ancienne voie romaine) et du site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais, au nord de la vallée du Fusain, peuvent cependant laisser présager l'existence d'enjeux archéologiques potentiels sur les ZIP.

Ces sensibilités patrimoniales potentielles seront affinées lors de l'analyse des incidences du projet. Leur évaluation évoluera évidemment suivant le projet choisi (implantation, nombre, gabarit et hauteur de machines) non défini à ce stade d'étude. Cette analyse préalable permet cependant de connaître les points de vigilance à prendre en compte pour les préconisations paysagères de composition et pour le choix des points de vue des simulations visuelles.

Le tableau suivant récapitule de manière synthétique les différents enjeux et les sensibilités potentielles établis au cours de l'état initial paysager en fonction des trois aires d'étude.



Légende

Enjeu / sensibilité de niveau fort	Enjeu /sensibilité de niveau modéré	Enjeu /sensibilité de niveau faible	Enjeu /sensibilité de niveau très faible	Enjeu /sensibilité négligeable ou nul
------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--	---------------------------------------

Tableau 94 : synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard des ZIP du projet éolien

		Lieux	Enjeux	Sensibilités potentielles de niveau	Réponses à apporter
Paysage éloigné	Axes de communication	L'A19, l'A77 et l'A6	Autoroutes (fréquentation importante et découverte du territoire)	Faible pour l'A19 depuis l'ouest Très faible pour l'A77 depuis le sud Nul pour l'A6	Simulation depuis les abords de l'A19 autour de l'intersection avec la D950 Simulation visuelle depuis les abords de l'A77 autour du croisement avec la D42 ou de la D39
		D2060 et D2160	Routes principales	Très faible à négligeable	
		D2007 et D607 dans la vallée du Loing		Nul	
		D403, D975, D950, D943 et D225		Nul pour la D225 et très faible à négligeable pour les autres	
	Villes et bourgs	Nemours et St-Pierre-lès-Nemours au nord	Villes principales (habitat et activités)	Très faible à négligeable	
		Puiseaux au nord-ouest		Très faible à négligeable	
		Lorris au sud		Nul	
	Patrimoine, tourisme et autre	Puiseaux et Larchant	Sites patrimoniaux remarquables	Négligeable pour Puiseaux et nul pour Larchant	
		Yèvre-le-Châtel	Plus Beaux Villages de France et enjeu paysager et patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	Très faible à négligeable La forteresse d'Yèvre-le-Châtel à l'ouest de la vallée de la Rimarde, à 22,5 km de la ZIP nord, se trouve hors des secteurs de visibilité théorique de pré-diagnostic. Les ZIP sont aussi à plus de 13 km de la zone de protection patrimoniale qui l'entoure (voir carte des enjeux régionaux du SRE Centre). Aucun risque de covisibilité effective.	Simulation éventuelle depuis la forteresse pour vérifier l'absence de toute visibilité sur les projets
		L'ancienne église de Cortrat	Monument historique classé - Enjeu paysager et patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	Nul L'ancienne église St-Martin s'implante le long de la vallée boisée du Vernisson, hors des secteurs de visibilité théorique de pré-diagnostic, à 19,6 km de la ZIP sud. Aucun risque de visibilité ni de covisibilité	
		Beaune-la-Rolande (flèche de l'église)	Eglise classée monument historique. La flèche de l'église joue le rôle de repère paysager - Enjeu paysager et patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	Faible pour des risques de covisibilité uniquement depuis la D29 à l'ouest de la ville (pas de risque depuis la D9 très urbanisée et boisée sur les secteurs potentiels de visibilité à l'ouest du bourg)	Simulation visuelle depuis la D29 à l'ouest du bourg (sur l'ancienne voie romaine)
		Le bourg médiéval de Boiscommun (église et fortifications)	Eglise classée monument historique - Enjeu paysager et patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	Très faible à négligeable L'église est totalement encastrée dans le bâti dense du centre bourg médiéval qui n'offre aucune possibilité de vue lointaine vers les ZIP du projet éolien (à 19,6 km de distance). Aucun risque de covisibilité effective n'existe à cette distance.	Simulation éventuelle depuis l'entrée nord de Boiscommun (D9) ou depuis l'entrée ouest (D44) pour confirmer l'absence de toute visibilité ou covisibilité (seules les pales peuvent être visibles théoriquement)
		Bellegarde (église et château du duc d'Antin)	Eglise classée monument historique - Ancien château inscrit monument historique - Enjeu paysager et patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	Très faible L'église, au centre du bourg, s'entoure de maisons et de parcelles boisées. Aucune visibilité lointaine n'est possible depuis ses abords. L'ancien château présente par contre une position plus dégagée et dominante au centre de ses douves et de ses anciens jardins.	Simulation visuelle depuis le perron d'entrée du château (ou depuis la façade exposée vers les projets) pour vérifier les visibilités théoriques (qui devraient être masquées par la trame bâtie environnante même depuis ce point haut relatif)

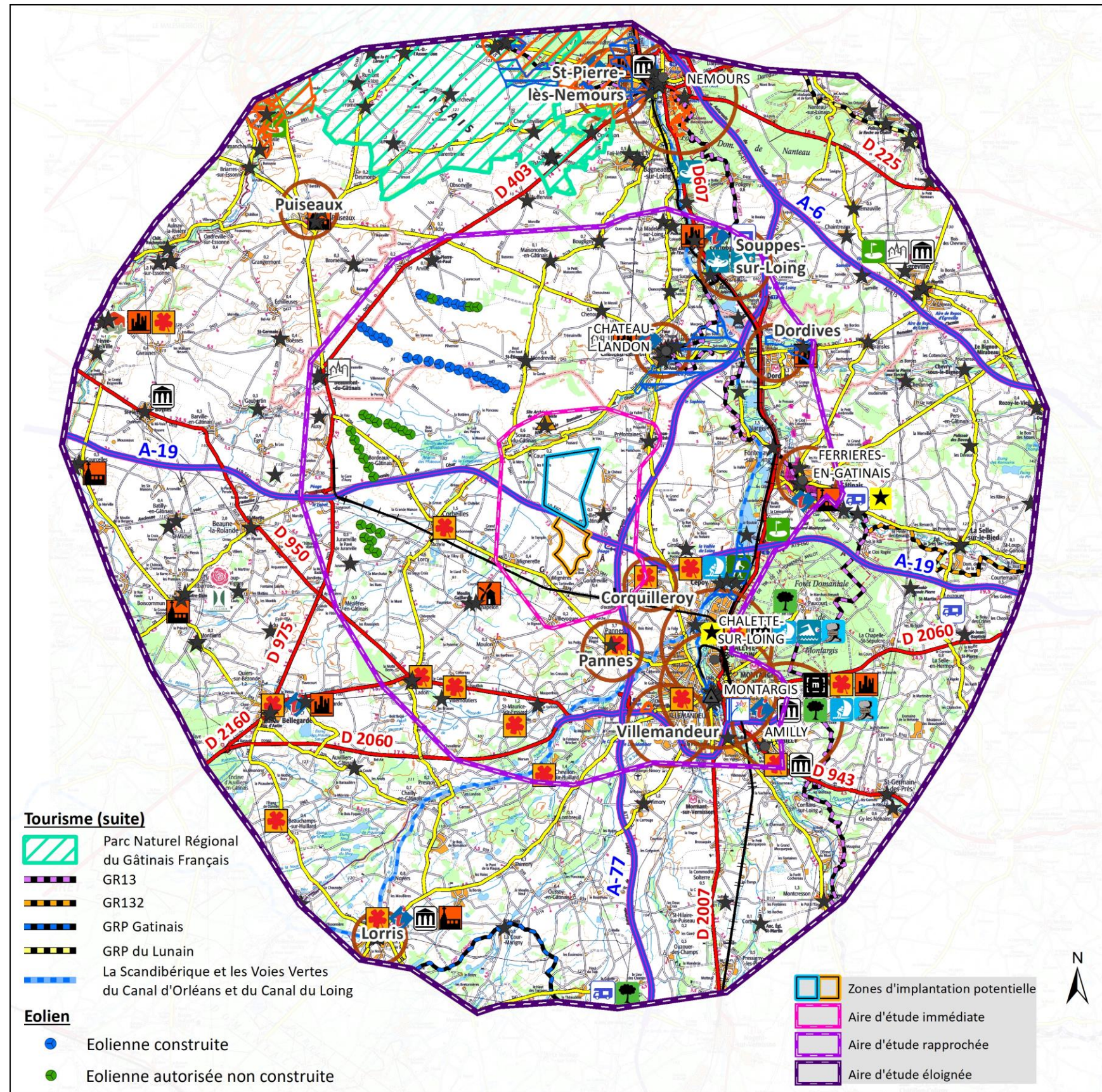
	L'église de Solterre	Monument historique inscrit - Enjeu patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	Nul L'église s'inscrit au cœur du village, entourée de maisons et de jardins arborés, en limite de secteur de visibilité le long de la vallée du Vernisson. Aucune visibilité lointaine n'est possible depuis les abords de l'église comme aucune covisibilité effective à 17,8 km d'éloignement de la ZIP sud.	
	Étang des Hautes Sœurs à Ouzouer-sous-Bellegarde : site remarquable pour l'avifaune, en lien avec la Forêt d'Orléans	Enjeu paysager et patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	Faible à très faible au niveau paysager Le cadre arboré de l'étang et les petits bois sur la lisière orientale filtrent les visibilités lointaines vers les ZIP situées à plus de 14,7 km.	Simulation visuelle éventuelle depuis les abords de l'étang
	Parc Naturel Régional du Gâtinais français	Enjeux de covisibilités éoliennes et de cohérence de composition du projet avec les parcs existants (faibles en éloigné au sens strict)	Faible Cumul visuel avec les parcs en activité depuis le nord de l'aire d'étude éloignée et le PNR du Gâtinais français	Simulation visuelle depuis la sortie sud de Garentreville (D103) pour évaluer les effets visuels du projet en covisibilité avec les parcs éoliens existants
	Les GR, les Voies Vertes et la Scandibérique	Tourisme vert et découverte du territoire	Très faible Unique et courte séquence ouverte du GR13 au sud de Poligny et du GRP du Gâtinais autour de La Cour-Marigny	
Unité paysagère	Les Monts du Gâtinais	Rares reliefs offrant des points de vue remarquables sur l'ensemble du plateau	Faible pour les vues panoramiques où des covisibilités éoliennes peuvent s'exercer	
Eolien	Pas de parcs éoliens en activité dans l'aire d'étude éloignée au sens strict mais deux parcs existants au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée : le parc du Gâtinais et le parc d'Arville à 4 et à 7 km des ZIP.	Enjeux de covisibilités éoliennes et de cohérence de composition du projet avec les parcs existants (faibles en éloigné au sens strict)	Faible Cumul visuel avec les parcs en activité depuis le nord de l'aire d'étude éloignée et le PNR du Gâtinais français	Assurer une composition du projet en cohérence avec celles des parcs en activité

	Lieux	Enjeux	Sensibilités potentielles de niveau	Réponses à apporter	
Paysage rapproché	Axes de communication	L'A19	Autoroute (fréquentation importante et découverte du territoire)	Modéré sur un tronçon au nord de Corquilleroy pour les risques d'implantations d'éoliennes directement dans l'axe autoroutier et au centre du champ de vision dynamique des usagers roulant vers l'ouest	Simulation visuelle
		L'A77		Modéré sur une séquence au sud de Préfontaines, pour les usagers roulant vers Montargis, pour de larges visibilités vers les ZIP et les risques de covisibilité avec le village et l'église de Préfontaines	Simulation visuelle et évitement des couloirs de vues rapprochées depuis l'A77
		D2160 et D2060	Routes principales	Très faible à négligeable	
		D2007 dans la vallée du Loing	Route principale	Nul	
	Villes, bourgs et villages	Communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (soit ici Montargis, Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Corquilleroy, Pannes, St-Maurice-sur-Fessard, Chevillon-sur-Huillard et Villemandeur)	Villes principales (habitat et activités)	Très faible à négligeable pour Montargis, Amilly, Chalette-sur-Loing, St-Maurice-sur-Fessard, Chevillon-sur-Huillard et Villemandeur	Simulations visuelles
		Souppes-sur-Loing et Dordives	Villes principales (habitat et activités)	Faible depuis la lisière nord de Pannes et les lisières ouest de Corquilleroy et de Cepoy en bordure de la plaine agricole ouverte	
		Ferrières-en-Gâtinais	Ville principale (habitat et activités)	Nul	
		Château-Landon	Ville principale (habitat et activités)	Nul	
Corbeilles	Habitat groupé secondaire		Très faible à négligeable		
			Modéré depuis les quartiers pavillonnaires de la Bourbonnerie	Simulation visuelle	

Tourisme Patrimoine	Château-Landon	« Village de caractère » touristique avec de nombreux monuments historiques. Les vues panoramiques vers le sud depuis la ville forte sont un des enjeux du Montargois-Gâtinais du SRE Centre.	Faible	Simulation visuelle
	Le moulin à vent de Gaillardin à Chapelon	Monument historique inscrit et élément touristique	Faible	
	Le site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais (paysage, centre historique et abbatiale)	<b>SPR et enjeu paysagers et patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)</b>	Négligeable depuis le centre historique, l'abbatiale et l'ensemble du village sauf depuis le hameau isolé le Petit Ambreville (au nord du village sur le plateau) pour des visibilitées possibles au-delà de la vallée boisée du Loing	Simulation visuelle depuis le hameau le Petit Ambreville
	Les monts du Gâtinais et les promontoires des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy	Enjeu paysager et patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre) et de Seine et Marne	Faible à modéré pour les vues depuis les buttes témoins où des covisibilités éoliennes peuvent s'exercer avec les parcs en activité Très faible à négligeable pour les risques de dominance visuelle	Simulation visuelle et composition du projet en cohérence avec celles des parcs en activité et des projets éoliens autorisés
	L'église de Pannes	Monument historique inscrit et enjeu patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	Faible à modéré pour des covisibilités entre le clocher et les projets	Simulation visuelle
	Le GR13, la Scandibérique et les Voies Vertes le long du Canal d'Orléans et du Canal du Loing	Tourisme vert et découverte du territoire	Nul	
Eolien	Dynamique éolienne en Seine-et-Marne au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée avec deux parcs en activité : le parc du Gâtinais et le parc d'Arville respectivement à 4 et à 7 km des ZIP	Enjeux de covisibilités éoliennes et de cohérence de composition du projet avec les parcs existants	Cumul visuel avec les parcs en activité	Assurer une composition du projet en cohérence avec celles des parcs en activité - Préférer un alignement unique et régulier en harmonie avec les lignes de force du paysage

		Lieux	Enjeux	Sensibilités potentielles de niveau	Réponses à apporter
Paysage immédiat	Axes de communication	L'A19	<b>Autoroute (fréquentation importante et découverte du territoire)</b>	Modéré à fort suivant l'éloignement des séquences par rapport aux ZIP et pour les risques d'implantation d'éolienne au centre des champs visuels successifs des conducteurs dans les deux sens de circulation	Simulations visuelles et évitement des couloirs de vues immédiates depuis l'A19
		L'A77		Modéré sur une séquence au nord de l'A19, pour les usagers roulant vers Montargis, pour de larges visibilitées vers les ZIP et les risques de covisibilité avec le village et l'église de Treilles-en-Gâtinais	Simulation visuelle
		La D841		Route secondaire	Modéré sur tout le tronçon routier entre Gondreville et le passage au-dessus de l'A19 vis-à-vis de la ZIP sud qu'il traverse
	Bourgs, villages et hameaux	Corquilleroy (quartiers ouest)	<b>Ville principale (habitat et activités)</b>	Très faible à négligeable car isolé visuellement des ZIP par le Bois de Gondreville	
		Gondreville	Village : habitat groupé secondaire	Modéré depuis la lisière nord-ouest (D38) vis-à-vis du secteur sud des zones d'implantation potentielle du projet <b>Fort depuis le nouveau quartier d'habitation en construction au sud-ouest vis-à-vis du projet des Genièvres Sud</b>	Simulation visuelle et éloignement du projet du nouveau quartier d'habitation
		Mignères et Mignerette	Villages : habitat groupé secondaire	Modéré depuis les lisières bâties nord et nord-est vis-à-vis de la ZIP sud	Simulation visuelle - éloignement du projet

	Treilles-en-Gâtinais	Village : habitat groupé secondaire	Modéré depuis les lisières bâties nord-ouest et sud-ouest vis-à-vis de la ZIP nord (visibilités filtrées par des jardins arborés et des bâtiments d'exploitation) <b>Forte depuis les deux maisons les plus proches de la ZIP nord à la sortie ouest du village (voie menant à Courtempierre et traversant la ZIP nord)</b>	Simulations visuelles - éloignement du projet
	Sceaux-du-Gâtinais et Courtempierre	Villages : habitat groupé secondaire	Faible à modéré depuis les lisières sud et sud-est (habitat groupé isolé visuellement dans les vallées du Fusain et du Petit Fusain - très peu de maisons exposées potentiellement en lisière)	Simulations visuelles
	Préfontaines	Village : habitat groupé secondaire	Très faible car isolé visuellement dans le vallon du ruisseau de St-Jean	
	Egrefin (à Gondreville)	Habitat dispersé proche	Modéré (ferme en carré peu exposée aux vues extérieures mais proche de la ZIP sud)	Simulation visuelle
	Le Temple (à Mignères)	Habitat dispersé proche	Modéré depuis les lisières bâties nord et nord-est vis-à-vis de la ZIP sud mais la présence de bâtiments d'exploitation en transition	Simulation visuelle
	Les Houys (à Courtempierre)	Habitat dispersé proche	Faible (hameau dans le vallon du Petit Fusain et présence de bâtiments d'exploitation en transition avec la plaine)	
Tourisme Patrimoine	Site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais	<b>Projet de musée archéologique Segeta (enjeu fort par anticipation)</b> Enjeu paysager et patrimonial du Montargois-Gâtinais - Monument historique classé	Visibilité potentielle modérée depuis les aires d'accueil extérieures au site archéologique actuel (fermé au public en 2019)	Simulation visuelle depuis les aires d'accueil - étude spécifique des impacts du projet
	Eglise de Préfontaines	Monument historique classé	Faible à modéré pour des risques de covisibilités depuis l'A77 en paysage rapproché	Simulation visuelle depuis l'A77
	Eglise de Treilles-en-Gâtinais	Monument historique inscrit et enjeu patrimonial du Montargois-Gâtinais (SRE Centre)	<b>Fort à modéré pour des Visibilités depuis les abords de l'église et des risques de covisibilités depuis l'A19 et l'A77</b>	Simulations visuelles depuis l'A19 et l'A77
ZIP	Petits bois existants et haies protégées au PLUI	<b>Eléments rares dans la plaine agricole à conserver</b>	<b>Zone à sensibilité paysagère majeure où l'implantation d'éolienne est déconseillée</b>	Déboisement à exclure tant pour l'implantation d'éolienne que pour les aménagements annexes (plateforme, accès, pistes, poste de livraison...)
	Couloirs visuels immédiats depuis l'A19	<b>Secteurs où les effets visuels du projet éolien depuis l'A19 sont les plus forts</b>	<b>Zones à sensibilité paysagère majeure où l'implantation d'éolienne est déconseillée</b>	Composition du projet
	Couloirs visuels rapprochés depuis l'A19		Zones à sensibilité paysagère modérée où l'implantation d'éolienne est déconseillée	
	Lisières villageoises de Gondreville, Mignères Mignerette et Treilles-en-Gâtinais	Habitat proche	<b>Visibilités immédiates et directes sur les ZIP</b>	Eloignement des éoliennes avec un recul souhaitable de 800 m au minimum



## Projet éolien des Genévriers

45  
Loiret

### Synthèse des enjeux Aire d'étude éloignée

- Trame viaire principale**
- Autoroute
  - Route principale
  - Voie ferrée
  - Route secondaire

- Trame urbanisée principale**
- Pôle d'habitat et d'activités principal

- Patrimoine**
- Monument historique
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Site patrimonial remarquable

- Tourisme**
- Village de caractère
  - Villes et villages fleuris
  - Les plus beaux Détours de France
  - Les plus beaux Villages de France
  - Station verte
  - Jardin remarquable
  - Parc et jardin
  - La route de la rose du Loiret
  - Golf
  - Office du tourisme
  - Aire de camping-car
  - Abbaye et édifice religieux
  - Château
  - Moulin
  - Musée de France
  - Musée
  - Site archéologique
  - Curiosité
  - Port et halte de plaisance
  - Activités nautiques
  - Sport d'eau vive
  - Site de baignade

Limite régionale et départementale

Sous-Préfecture  
Ancien chef lieu de canton

Source : CLC 2018, BDTopo75m®  
Fond : Scan100® - ©IGN Paris.  
Reproduction interdite.  
Réalisation : ABIES, Décembre 2020

0 2,5 5 10  
Kilomètres

Carte 80 : synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux sur l'aire d'étude éloignée au sens large



## 4 CHOIX DU SITE ET VARIANTES D'IMPLANTATION

# Trois variantes d'implantation envisagées

L'étude d'impact doit présenter « Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine ».

Article R.122-5 du code de l'environnement.

4.1	Choix du site éolien des Genévriers .....	231
4.1.1	Les critères généraux de sélection d'un site .....	231
4.1.2	Les critères de choix du secteur à l'étude sur les territoires de Courtempierre, Treille-en-Gâtinais et Gondreville .....	231
4.2	Principales variantes envisagées.....	234
4.2.1	Variante n° 1.....	234
4.2.2	Variante n° 2.....	237
4.2.3	Variante n° 3.....	240
4.3	Comparaison des variantes et justification du projet retenu.....	244
4.3.1	Comparaison paysagère des variantes .....	244
4.3.2	Comparaison thématique des variantes .....	250
4.3.3	Mesures d'évitement et de réduction principales prises dans le cadre des variantes .....	251

4.3.4	Justification de la variante retenue .....	251
-------	--	-----





Le présent chapitre se décompose en trois parties : il détaille dans un premier temps les raisons qui ont mené au choix du site éolien des Génévriers; il décrit ensuite les principales variantes d'implantation envisagées au sein de ce périmètre. Enfin, il compare les atouts et contraintes de ces variantes afin d'aboutir à la sélection du projet final, compromis entre la minimisation des impacts et la rentabilité technico-économique du projet.

## 4.1 Choix du site éolien des Génévriers

### 4.1.1 Les critères généraux de sélection d'un site

La phase de prospection visant à la sélection d'un site éolien s'appuie sur les critères suivants :

- **Un gisement éolien favorable à l'exploitation** : la production électrique des aérogénérateurs étant subordonnée à la vitesse du vent, il est essentiel de sélectionner en premier lieu un territoire ayant une bonne ressource éolienne.
- **Des dimensions adaptées** : afin d'exploiter au mieux la ressource, les turbines doivent être positionnées autant que possible face aux vents dominants et observer un écartement suffisant pour éviter les effets de sillage<sup>48</sup>. Le site d'implantation doit donc concerner un territoire suffisamment vaste pour permettre un agencement convenable des aérogénérateurs. La sélection d'un site "étendu" permet par ailleurs de pouvoir considérer diverses options d'implantation.
- **Des possibilités de raccordement au réseau électrique** : l'injection de l'électricité produite par un parc éolien dans le réseau public de distribution (RPD) nécessite de raccorder l'installation à un poste source disposant de capacités d'accueil suffisantes pour prendre en charge sa production. Le choix d'implantation du site éolien doit donc tenir compte de la proximité et de la disponibilité de tels équipements.
- **La prise en compte du paysage** : l'évitement des ensembles paysagers remarquables et du patrimoine protégé (sites UNESCO, monuments historiques, sites classés et inscrits, etc.) est un des critères de sélection du site. L'intégration du parc à l'échelle du paysage local sera assurée au travers des choix d'agencement et de gabarit des éoliennes (variantes d'implantation).
- **La prise en compte de la biodiversité** : les principales incidences d'un parc éolien sur la biodiversité concernent les habitats naturels lors des phases de chantiers et la faune volante (oiseaux et chauves-souris) en phase d'exploitation. La principale mesure préventive relative à cette composante consiste donc en la sélection d'un site évitant les milieux naturels les plus sensibles (réserves naturelles, sites Natura 2000, ZNIEFF, etc.) et s'éloignant autant que possible des zones à enjeux ornithologiques et chiroptérologiques (couloirs migratoires, lisières de boisements, etc.).
- **La prise en compte des contraintes techniques et réglementaires** : outre les raisons aérodynamiques, électriques, paysagères ou naturalistes, différentes contraintes conditionnent les possibilités d'implantation d'un parc éolien et influencent donc les critères de choix du site :
  - l'éloignement minimal réglementaire de 500 m vis-à-vis des habitations et des zones d'habitation définies par un document d'urbanisme (distance applicable aux éoliennes) ;
  - les règles d'urbanisme et dispositions des documents de planification régissant les utilisations du sol (occupations du sol autorisées et interdites) ;
  - les servitudes (aéronautiques, radioélectriques, etc.) ainsi que les distances de recul préconisées autour de certaines infrastructures (routes, lignes électriques, canalisations de gaz, etc.) ;
  - la propriété foncière : l'implantation d'un parc éolien ne peut se faire sans les accords signés des propriétaires des parcelles concernées. Le porteur du projet doit donc intégrer ce paramètre dans sa recherche de site (prospections amont auprès de plusieurs propriétaires terriens) ;

<sup>48</sup> Phénomène de turbulence des vents engendré derrière chaque éolienne et susceptible d'affecter la production énergétique des machines situées en aval.

- **La prise en compte des volontés des élus locaux** en matière de politique d'aménagement de leur territoire.

Si l'ensemble de ces critères est considéré pour le choix d'un site éolien, il est fréquent que la zone d'étude retenue soit ponctuellement concernée par des contraintes notables encore non identifiées au stade de sa définition. Ceci s'explique par :

- leur mise en évidence par les expertises réalisées *a posteriori* (identification de sensibilités paysagères locales, découverte de stations isolées d'espèces à enjeu fort, etc.) ;
- l'évolution de certains paramètres au cours du temps : saturation des postes sources les plus proches, habitations se construisant à moins de 500 m, distance d'éloignement revue par le gestionnaire d'une infrastructure, etc.

### 4.1.2 Les critères de choix du secteur à l'étude sur les territoires de Courtempierre, Treille-en-Gâtinais et Gondreville

Avant leur association autour de la réalisation du projet éolien des Génévriers, les sociétés Intervent et VSB Énergies Nouvelles ont mené, chacune de leur côté, une phase de prospection à l'échelle du département du Loiret. Ainsi, les territoires de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville sont apparus comme propices au développement d'un projet de parc éolien dans la mesure où ils :

- s'inscrivent au sein de la zone « Montargeois-Gâtinais identifié au sein du SRE Centre-Val de Loire comme la zone présentant « *le plus fort potentiel non encore exploité pour l'énergie éolienne* » ;
- sont occupés par des territoires agricoles suffisamment vastes et dépourvus d'habitations ;
- se trouvent à proximité de postes sources offrant des possibilités de raccordement du parc éolien. À noter que, bien que les postes sources du secteur ne disposent actuellement pas de la capacité suffisante pour absorber la production électrique d'un parc éolien, les travaux en lien avec la version à paraître du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) Centre - Val de Loire permettront d'augmenter la capacité d'accueil du réseau de distribution électrique local pour les Énergies Renouvelables et offriront donc des possibilités de raccordement pour le projet retenu ;
- sont éloignés des zones écologiques protégées et sont constituées majoritairement de cultures céréalières et de peu de boisements pour éviter au maximum les collisions et l'impact sur la faune et la flore. De la même manière, la zone d'étude présente peu de haies ;
- n'étaient concernés par aucune contrainte identifiée dans l'ancien Schéma Régional Éolien de la région Centre-Val de Loire pour l'implantation d'un parc éolien. Les expertises réalisées par la suite ont mis en évidence l'existence d'une servitude hertzienne de l'Armée ainsi que d'un secteur VOLTAC mais qui s'avère compatible avec le développement de l'éolien ;
- disposent de bonnes conditions d'accès pour les convois via les autoroutes A19 et A77.

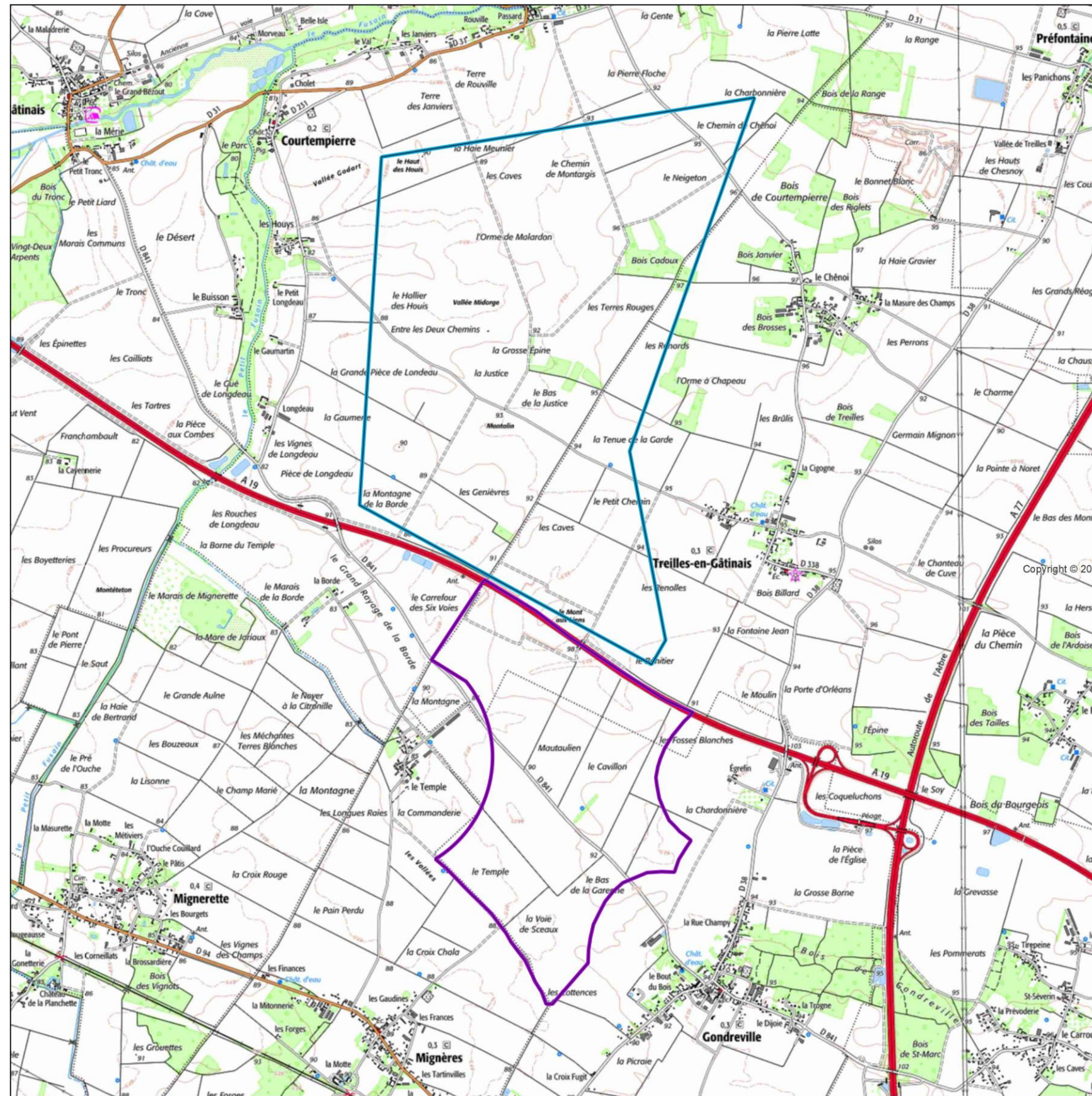
Ainsi, les sociétés Intervent et VSB Énergies Nouvelles se sont lancées dans le développement d'un projet de parc éolien composé de deux secteurs :

- un secteur nord, initialement développé par VSB Énergies Nouvelles et Intervent de manière concomitante et qui s'étend sur une grande partie centrale de la commune de Courtempierre ainsi qu'à l'ouest de Treilles-en-Gâtinais ;
- un secteur sud, identifié à l'origine par Intervent et qui concerne en majorité le nord-ouest de la commune de Gondreville ainsi que le sud-ouest de Treilles-en-Gâtinais.

Les deux périmètres retenus pour l'étude des variantes d'implantation, regroupés en une "Zone d'Implantation Potentielle" (ZIP), ont principalement été définis sur la base des critères suivants :

- Pour le secteur nord :
  - éloignement des « vallées » du Petit Fusain et du Fusain à l'ouest et au nord, ainsi que des zones habitées qui jalonnent ces cours d'eau (Le Gaumartin, Le Petit Longdeau, Les Houys, le bourg de Courtempierre, Les Janviers, Rouville, Pasard, etc.) ;
  - éloignement du bourg de Treilles-en-Gâtinais et du lieu-dit Le Chênoi à l'est ;
  - éloignement de l'autoroute A19 au sud ;
- Pour le secteur sud :
  - les limites communales et l'éloignement de 500 mètres vis-à-vis des habitations du lieu-dit Le Temple à l'ouest ;
  - éloignement de l'autoroute A19 au nord ;
  - éloignement de 500 mètres des zones habitées de Gondreville (bourg de Gondreville, Égrefin, La Rue Champy) à l'est.

La carte en page suivante présente la zone d'implantation potentielle retenue.



## Projet éolien des Genévriers



### Zone d'implantation potentielle

- ZIP Genévriers nord
- ZIP Genévriers sud

--- Limite communale

Source : VSB / Intervent  
Fond : Scan25® - ©IGN Paris  
Reproduction interdite  
Réalisation : ABIES mars 2021

0 500 1000 m

N

Carte 81 : La zone d'implantation potentielle retenue pour le projet de parc éolien des Genévriers

## 4.2 Principales variantes envisagées

Trois variantes d'implantation ont été étudiées par les sociétés Intervent et VSB en collaboration avec les experts en charge d'évaluer les incidences de ces différents projets sur l'environnement.

La suite de ce chapitre s'attache donc à présenter ces trois options d'implantation et à évaluer leurs incidences au regard des enjeux recensés lors de l'analyse de l'état actuel de l'environnement.

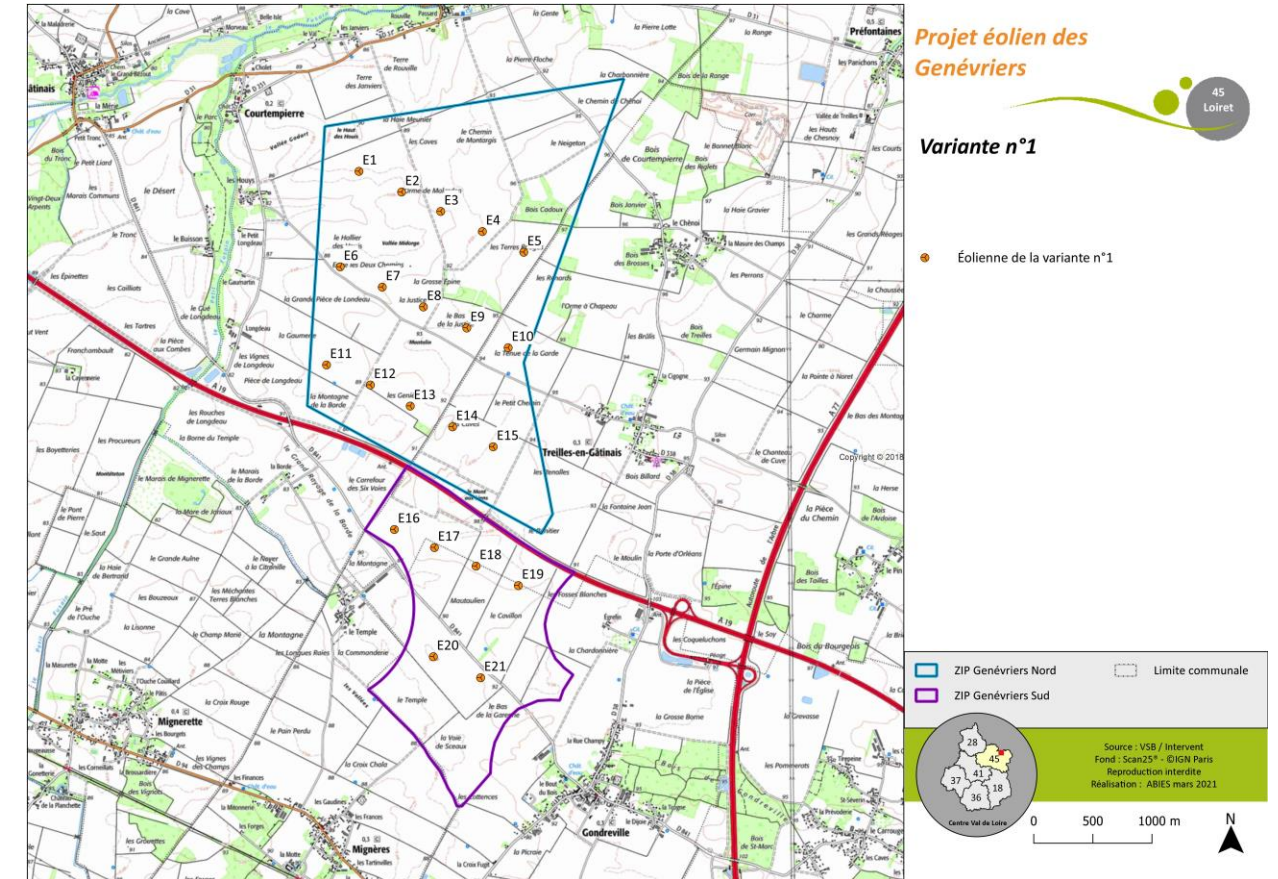
Ces variantes, respectivement nommées Variante n°1, Variante n°2 et Variante n°3, diffèrent les unes des autres par le nombre ainsi que par la disposition des éoliennes qui les composent. Les aérogénérateurs ont un gabarit similaire quelle que soit l'option d'implantation considérée (200 m de hauteur maximale en bout de pale pour un rotor de 163 m de diamètre maximal).

Il convient de signaler que l'analyse de ces variantes a été menée à partir d'éléments partiels du projet à savoir essentiellement au regard de la configuration des différentes implantations, du nombre de machines et des modèles envisagés. Les aménagements tels que les chemins d'accès, les pistes, les plateformes ou bien les postes de livraisons ne sont pas déterminés à ce stade. De même, le manque de données précises, notamment au regard des emprises immobilisées par le projet, ne permet pas d'évaluer les incidences entre les variantes avec précision. Pour autant, les variantes telles qu'elles sont présentées ci-après permettent de disposer de faisceaux d'indices suffisamment important pour discriminer les variantes entre elles, notamment au regard de leurs incidences éventuelles et globales.

### 4.2.1 Variante n°1

Cette option d'implantation correspond à la variante « pré-état initial » qui ne prend donc pas en compte les enjeux environnementaux identifiés au sein de la présente étude d'impact mais répond aux préconisations d'insertion paysagère du parc. Elle respecte, en effet, une des options d'aménagement envisagées au sein de l'ancien Schéma Régional Éolien de la région Centre à savoir, un parc orienté est-ouest et s'étirant le long de l'A19. Elle présente, en outre, des espaces de respiration importants entre les différents alignements et, sans maximiser le nombre d'éoliennes possibles au sein de la ZIP, prévoit un total de 21 aérogénérateurs ce qui permet d'assurer une production électrique soutenue.

Le parc s'organise suivant cinq alignements d'éoliennes parallèles orientés globalement nord-ouest / sud-est, parallèlement à l'autoroute A19. Le secteur nord de la ZIP comprend trois alignements de cinq éoliennes chacun tandis que le secteur sud englobe deux alignements de cinq et deux éoliennes.



Carte 82 : Variante n°1 du projet des Genévriers

#### 4.2.1.1 Contraintes vis-à-vis du milieu physique

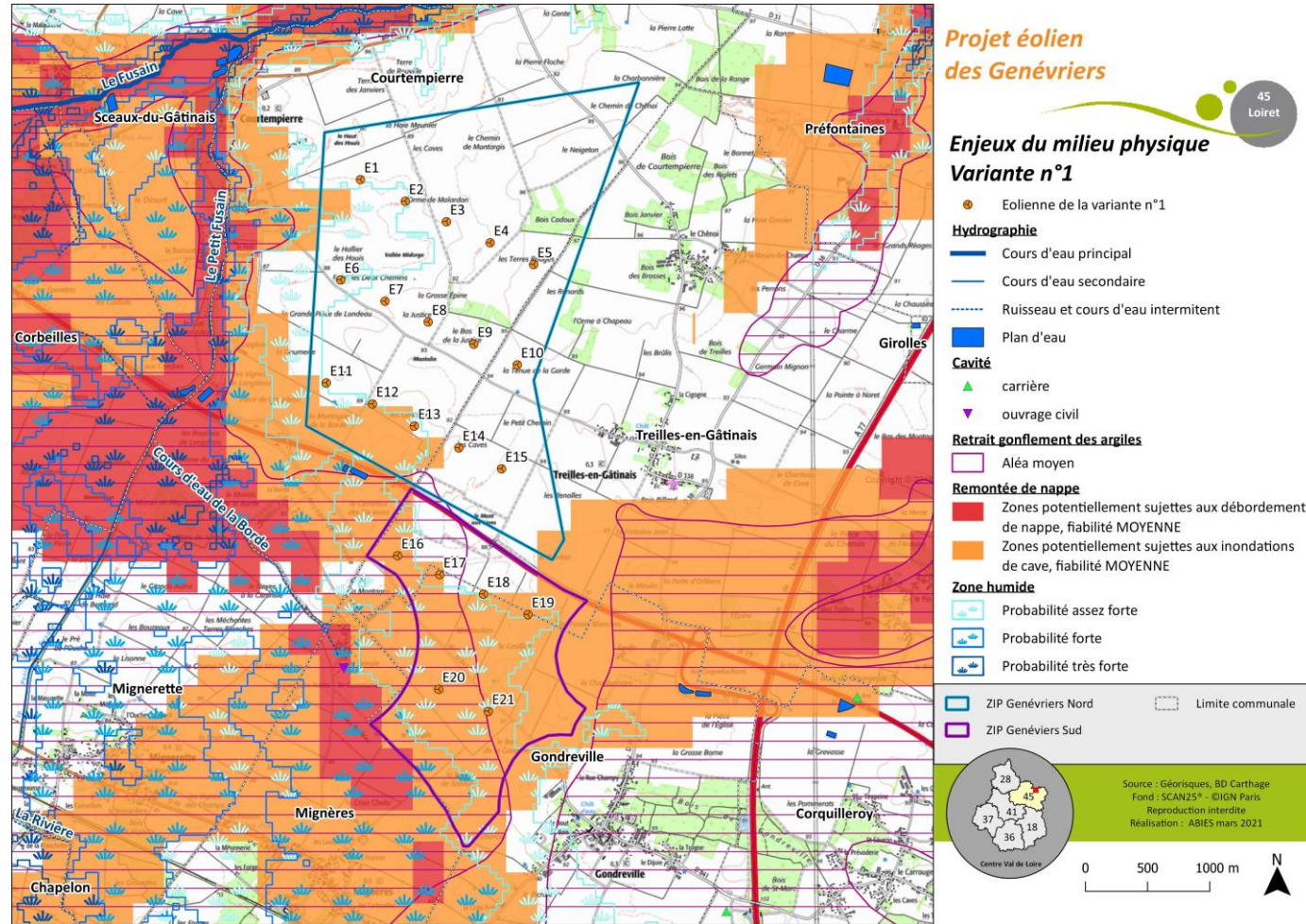
Au vu de la carte présentée ci-après, il s'avère que le nombre élevé d'éoliennes de la variante n°1 implique des incidences potentiellement maximisées quant aux remaniements des terrains ainsi qu'au risque d'accélération du ruissellement pluvial et donc d'érosion agricole.

En effet, l'implantation de 21 éoliennes suppose la création d'un grand nombre d'emprises pour l'aménagement des plateformes, des postes de livraison et des pistes d'accès ainsi qu'un plus long linéaire de tranchées pour le raccordement électrique. Les terrassements induits par ces emprises occasionneront la création de déblais et remblais conséquents ainsi qu'une déstructuration notable des horizons pédologiques et des premiers horizons géologiques. En outre, l'artificialisation engendrée par certaines de ces emprises induit une baisse de la perméabilité des terrains qui peut engendrer une accélération des débits d'eau ruisselée lors des précipitations ce qui, dans un contexte agricole, peut augmenter le risque d'érosion des terres exploitées.

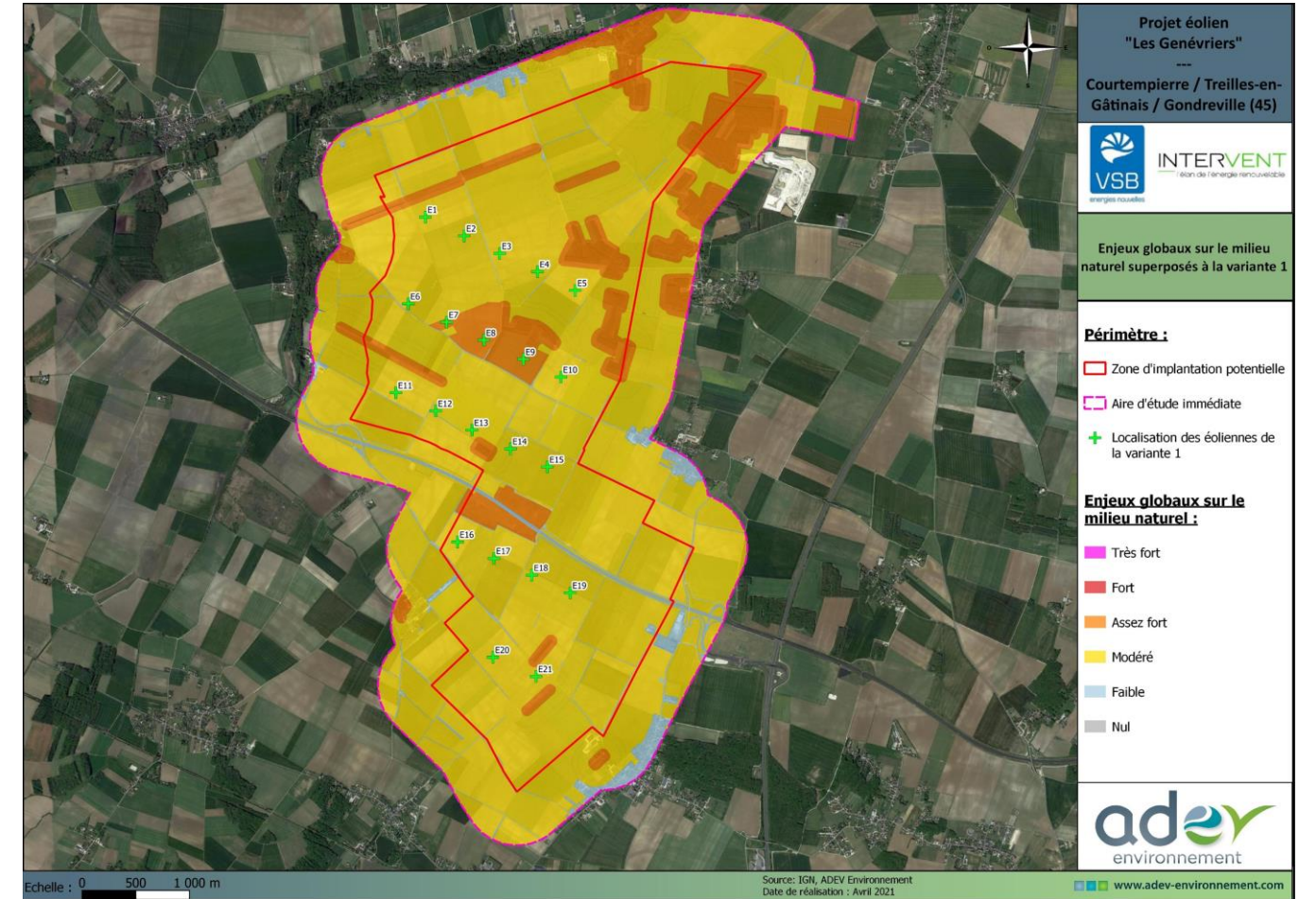
Par ailleurs, il convient de noter la présence de 12 éoliennes au sein ou à proximité immédiate de secteurs potentiellement humides. En se basant sur l'hypothèse d'une immobilisation de 0,7 ha par éolienne en phase chantier<sup>49</sup>, cela supposerait un risque théorique maximal de destruction de 8,4 ha de zones humides.

Onze éoliennes sont localisées au sein ou à proximité immédiate de secteurs sensibles à l'aléa remontée de nappes et induisent un risque d'inondation des fonds de fouilles lors du chantier (rabattage de nappes potentiel) voire d'aggravation localisée du phénomène de remontée de nappes en phase exploitation.

<sup>49</sup> Hypothèse basée sur le projet définitif engendrant une emprise chantier totale de 11 ha environ pour 15 éoliennes



Carte 83 : La variante n°1 au regard des enjeux du milieu physique



Carte 84 : La variante n°1 au regard des enjeux du milieu naturel (Source : ADEV Environnement)

### 4.2.1.2 Contraintes vis-à-vis du milieu naturel

La carte suivante superpose les enjeux du milieu naturel à l'implantation proposée dans la variante n°1.

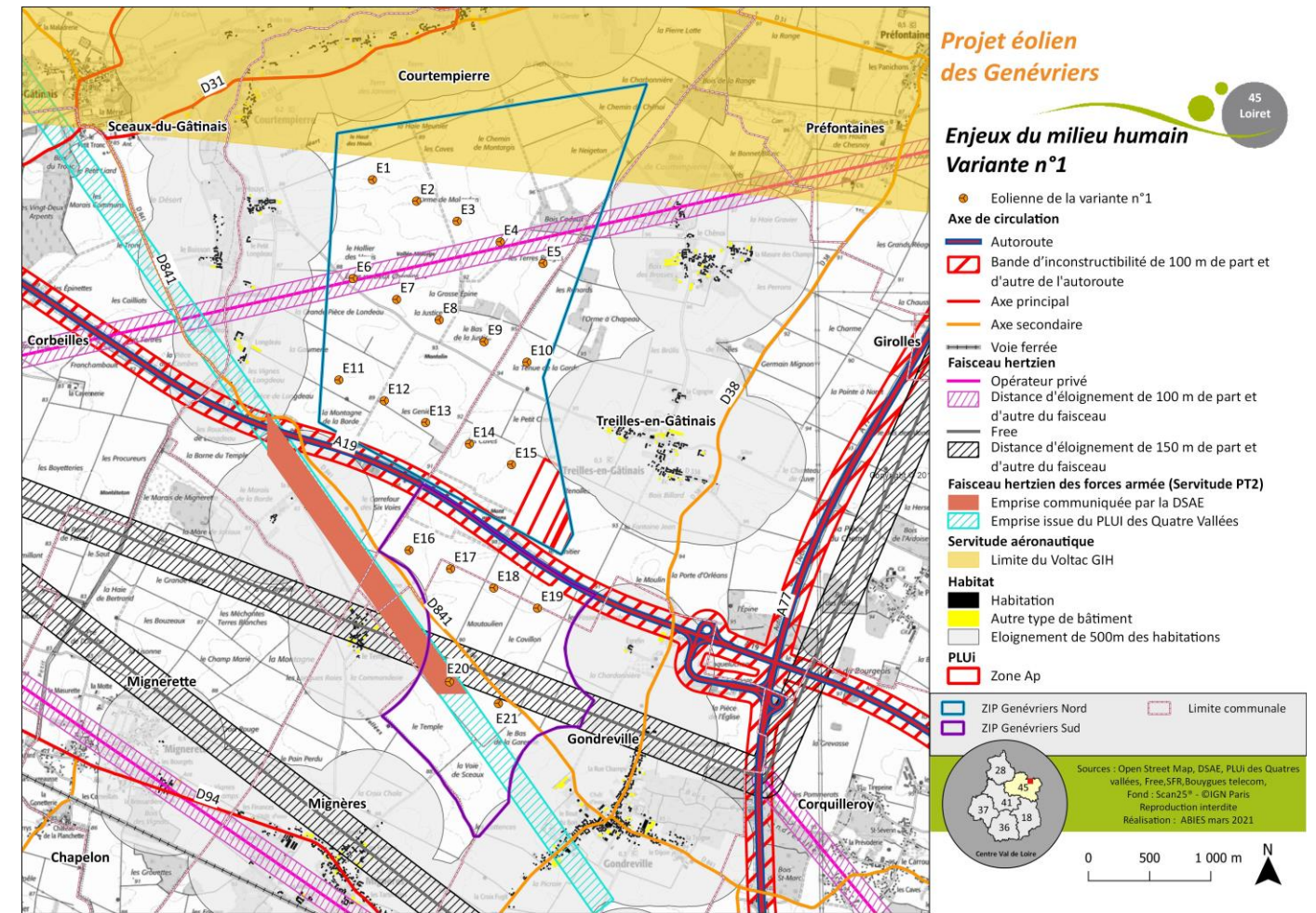
Le tableau suivant résume les niveaux d'enjeux identifiés sur l'emprise des éoliennes de la variante 1. Ces informations ont par la suite été prises en compte dans l'analyse comparative des différentes variantes du projet.

Tableau 95 : Enjeux du milieu naturel et variante 1

	Habitat	Zone humide	Enjeux habitats	Enjeux flore	Enjeux oiseaux	Enjeux chiroptères	Enjeux insectes	Enjeux herpétofaune	Enjeux mammifères (hors chiroptères)
E1	Culture	Non	F	F	M	F	F	F	F
E2	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E3	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E4	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E5	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E6	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E7	Culture	Non	F	F	AF	N	F	F	F
E8	Culture	Non	F	F	AF	F	F	F	F

	Habitat	Zone humide	Enjeux habitats	Enjeux flore	Enjeux oiseaux	Enjeux chiroptères	Enjeux insectes	Enjeux herpétofaune	Enjeux mammifères (hors chiroptères)
E9	Culture	Non	F	F	AF	M	F	F	F
E10	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E11	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E12	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E13	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F
E14	Culture	Non	F	F	M	F	F	F	F
E15	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E16	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E17	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E18	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E19	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E20	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E21	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F

\*Nul (N), Faible (F), Modéré (M), Assez fort (AF), Fort (Fo), Très fort (TF)



Carte 85 : La variante n°1 au regard des enjeux du milieu humain

### 4.2.1.3 Contraintes vis-à-vis du milieu humain

L'analyse de la variante n°1 au regard des enjeux identifiés sur le milieu humain met en évidence :

- la présence de quatre éoliennes et/ou de leurs rotors au sein des zones d'éloignement (non réglementaire) préconisées par les opérateurs privés vis-à-vis des liaisons hertziennes sous leur gestion ;
- la localisation de l'éolienne E20 au sein de la servitude PT2 délimitée de part et d'autre du faisceau hertzien de l'Armée ;
- deux éoliennes ne respectent pas l'éloignement demandé par le Conseil départemental du Loiret (220 m dans le cas présent) vis-à-vis de la RD 841. Par ailleurs, une éolienne (E21) impose un surplomb au-dessus de cet axe départemental.

Une incidence négative notable attendue dans le cadre de cette variante d'implantation n°1 concerne aussi l'immobilisation du parcellaire agricole (créations supplémentaires de plateformes et de pistes d'accès) et la gêne occasionnée pour l'exploitation des terres occupées, notamment sur les rampes et pivots d'irrigation existants et en projet. En se basant sur l'hypothèse d'une immobilisation de 0,46 ha par éolienne en phase exploitation<sup>50</sup>, il peut être supposé une immobilisation théorique maximale de terres agricoles d'environ 9,7 ha. Toutefois, cette solution en proposant un nombre élevé d'éoliennes permet aussi de renforcer la production électrique ainsi que les retombées fiscales pour les collectivités locales via les différentes taxes et impôts versés ainsi que pour les propriétaires des terrains (location des terres).

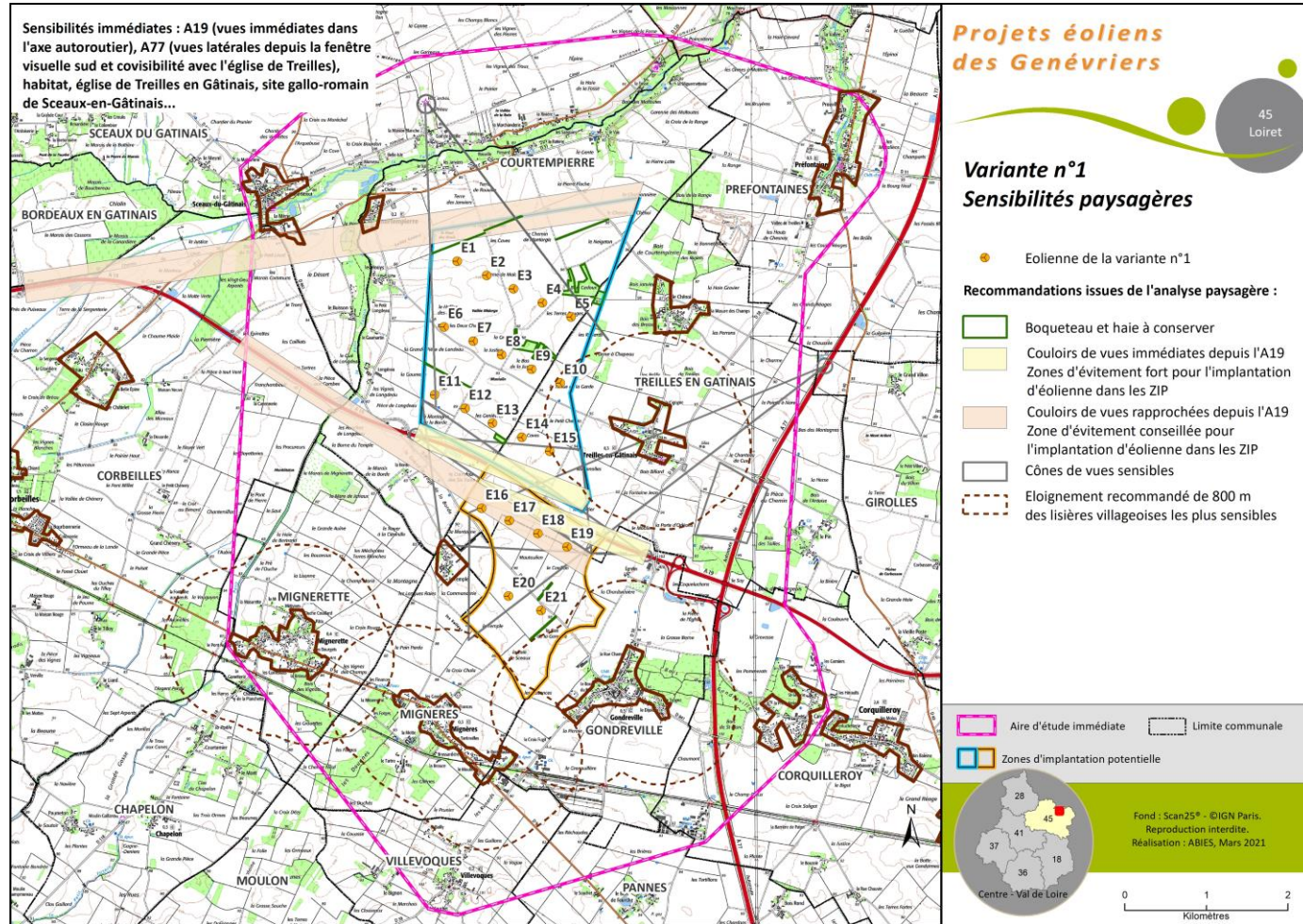
La distance minimale à l'habitation la plus proche (lieu-dit Le Temple à Mignères) est d'environ 615 m. Cette relative faible distance engendre un risque de gêne pour le voisinage (nuisances sonores, ombres portées).

<sup>50</sup> Hypothèse basée sur le projet définitif engendrant une emprise exploitation totale de 7 ha environ pour 15 éoliennes

### 4.2.1.4 Contraintes vis-à-vis du paysage et du patrimoine

En matière de recommandations de composition paysagère, les objectifs sont d'assurer une bonne lisibilité du projet éolien en s'appuyant sur les lignes de force paysagères principales (vallée du Loing, A19 et A77) et en assurant une cohérence avec les parcs éoliens du Gâtinais et d'Arville. Il s'agit ainsi d'obtenir un ou des alignements parallèles, réguliers et composés d'éoliennes de gabarit et d'aspects aussi homogènes que possible.

Les autres recommandations sont mentionnées sur la carte des sensibilités paysagères suivante.



Carte 86 : La variante n°1 au regard des enjeux et des sensibilités du paysage et du patrimoine

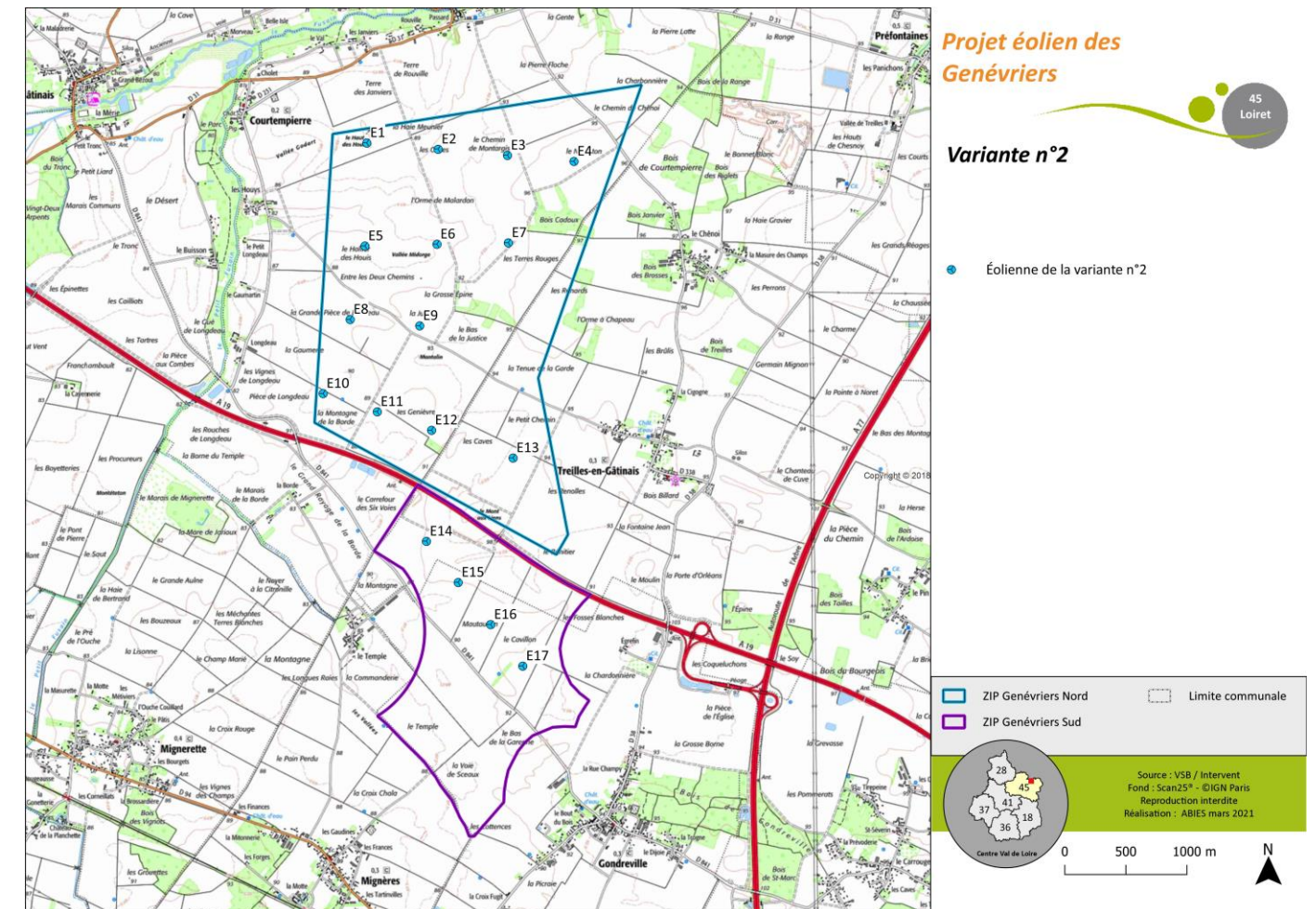
L'analyse de la variante n°1 au regard des enjeux et des sensibilités identifiés sur le paysage et le patrimoine, à l'échelle immédiate, montre :

- Une composition en cinq alignements réguliers et parallèles entre eux, de même direction que l'axe de l'A19 qui sépare les secteurs nord et sud du projet ;
- Un nombre total d'éoliennes de 21 ;
- L'évitement des bois et des haies protégées au PLUi ;
- L'absence d'éolienne dans les couloirs de vues immédiates depuis l'A19 (zones d'évitement fort pour l'implantation d'éolienne) ;
- La présence des éoliennes E16 à E19 dans le couloir de vues rapprochées depuis l'A19 (zone d'implantation déconseillée) ;
- L'ensemble de la variante 1 qui se développe dans le cône de vue depuis le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais mais avec un certain recul du fait de l'orientation des alignements (E1 la plus proche à 1,97 km) ;
- Les éoliennes E16 à E20 qui s'inscrivent dans le cône de vue depuis l'A77 avec un recul de plus de 1,55 km derrière l'église de Treilles-en-Gâtinais ;
- L'éloignement recommandé de 800 m des lisières villageoises respecté sauf pour l'E10 ;
- Les emprises visuelles horizontales maximales de la variante 1 de 4,5 km environ sur l'axe nord/sud et de 1,8 km sur l'axe est/ouest.

## 4.2.2 Variante n°2

La variante n°2 correspond à la solution d'implantation « post-état initial » dans la mesure où la localisation des éoliennes tient compte des principaux enjeux environnementaux de la zone.

Cette implantation compte 17 éoliennes réparties selon cinq alignements. Le secteur nord de la ZIP compte quatre alignements de deux à quatre éoliennes chacun et orientés globalement ouest / est. Le secteur sud n'englobe qu'un seul alignement de quatre éoliennes orienté nord-nord-ouest / sud-sud-est



Carte 87 : Variante n°2 du projet des Genévriers

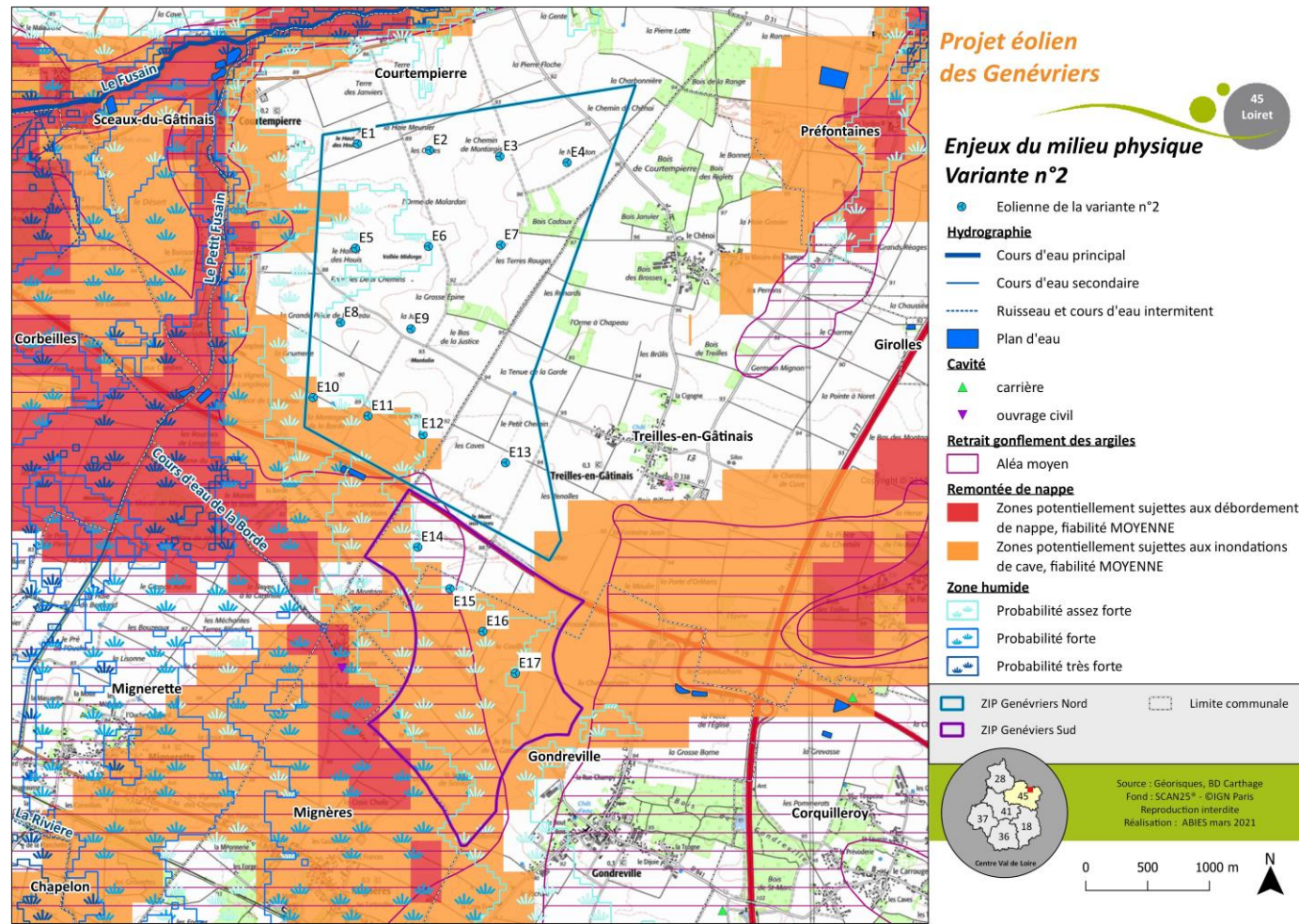
### 4.2.2.1 Contraintes vis-à-vis du milieu physique

A l'instar de la précédente variante, la solution d'implantation n°2 engendre des incidences potentielles notables sur les remaniements des terrains susceptibles d'engendrer une accélération du ruissellement pluvial et une aggravation de l'érosion agricole. Ces incidences peuvent, toutefois, être considérées légèrement moindres que dans la précédente variante du fait du nombre réduit d'éoliennes (17 au lieu de 21).

Par ailleurs, 9 éoliennes restent localisées au sein ou à proximité immédiate de secteurs potentiellement humides. En se basant sur l'hypothèse d'une immobilisation de 0,7 ha par éolienne en phase chantier<sup>51</sup>, cela supposerait un risque théorique maximal de destruction de 6,3 ha de zones humides.

<sup>51</sup> Hypothèse basée sur le projet définitif engendrant une emprise chantier totale de 11 ha environ pour 15 éoliennes

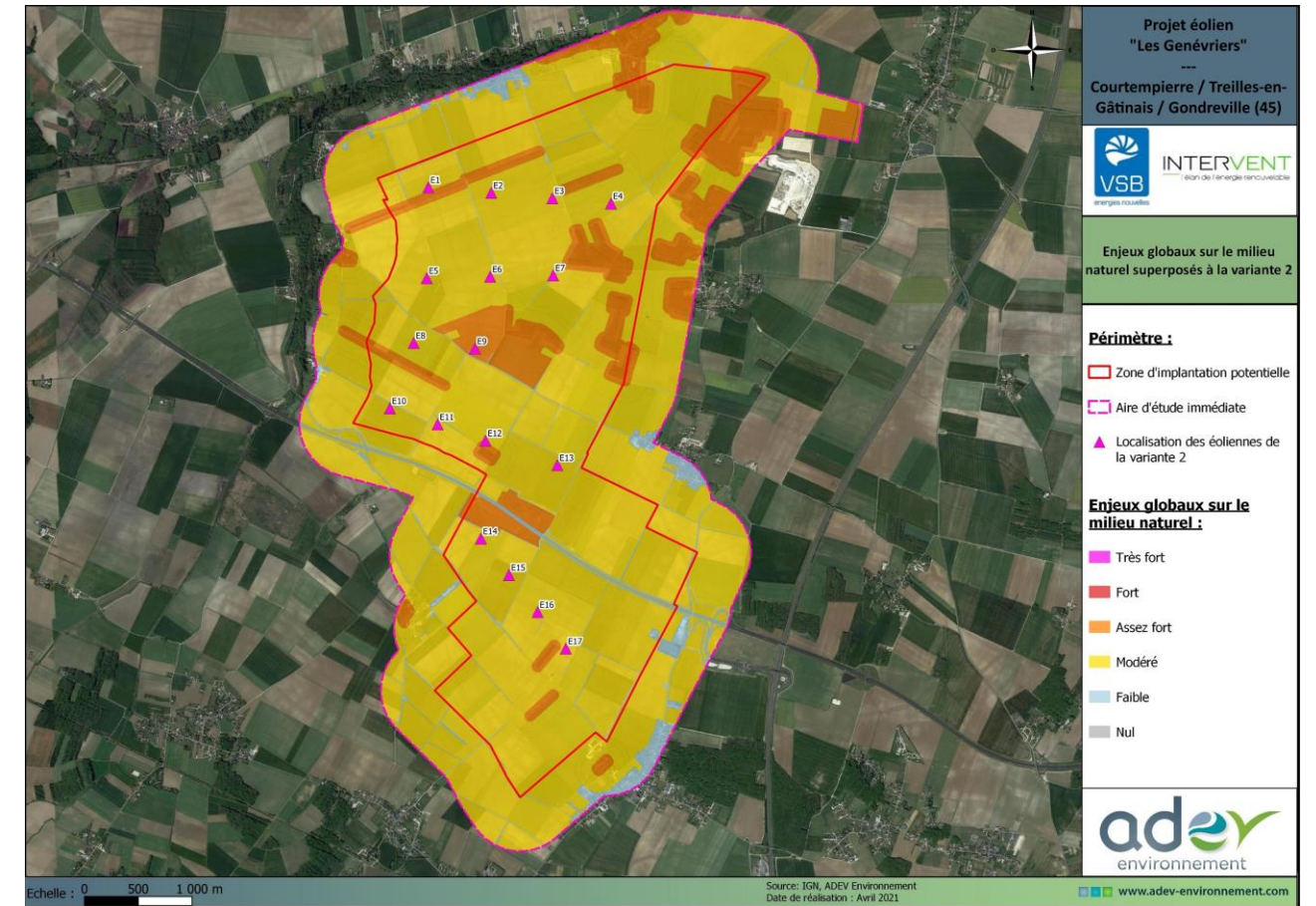
Enfin, sept éoliennes sont localisées au sein ou à proximité immédiate de secteurs sensibles à l'aléa remontée de nappes et induisent un risque d'inondation des fonds de fouilles lors du chantier (potentiel rabattage de nappes) voire d'aggravation localisée du phénomène de remontée de nappes en phase exploitation.



Carte 88 : La variante n°2 au regard des enjeux du milieu physique

#### 4.2.2.2 Contraintes vis-à-vis du milieu naturel

La carte suivante superpose les enjeux du milieu naturel à l'implantation proposée dans la variante n°2.



Carte 89 : La variante n°2 au regard des enjeux du milieu naturel (Source : ADEV Environnement)

Le tableau suivant résume les niveaux d'enjeux identifiés sur l'emprise des éoliennes de la variante 2. Ces informations ont par la suite été prises en compte dans l'analyse comparative des différentes variantes du projet.

Tableau 96 : Enjeux du milieu naturel et variante 2

	Habitat	Zone humide	Enjeux habitats	Enjeux flore	Enjeux oiseaux	Enjeux chiroptères	Enjeux insectes	Enjeux herpétofaune	Enjeux mammifères (hors chiroptères)
E1	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F
E2	Culture	Non	F	F	M	F	F	F	F
E3	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F
E4	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E5	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E6	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E7	Culture	Non	F	F	M	F	F	F	F
E8	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E9	Culture	Non	F	F	AF	N	F	F	F



	Habitat	Zone humide	Enjeux habitats	Enjeux flore	Enjeux oiseaux	Enjeux chiroptères	Enjeux insectes	Enjeux herpétofaune	Enjeux mammifères (hors chiroptères)
E10	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E11	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E12	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F
E13	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E14	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E15	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E16	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E17	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F

\*Nul (N), Faible (F), Modéré (M), Assez fort (AF), Fort (Fo), Très fort (TF)

### 4.2.2.3 Contraintes vis-à-vis du milieu humain

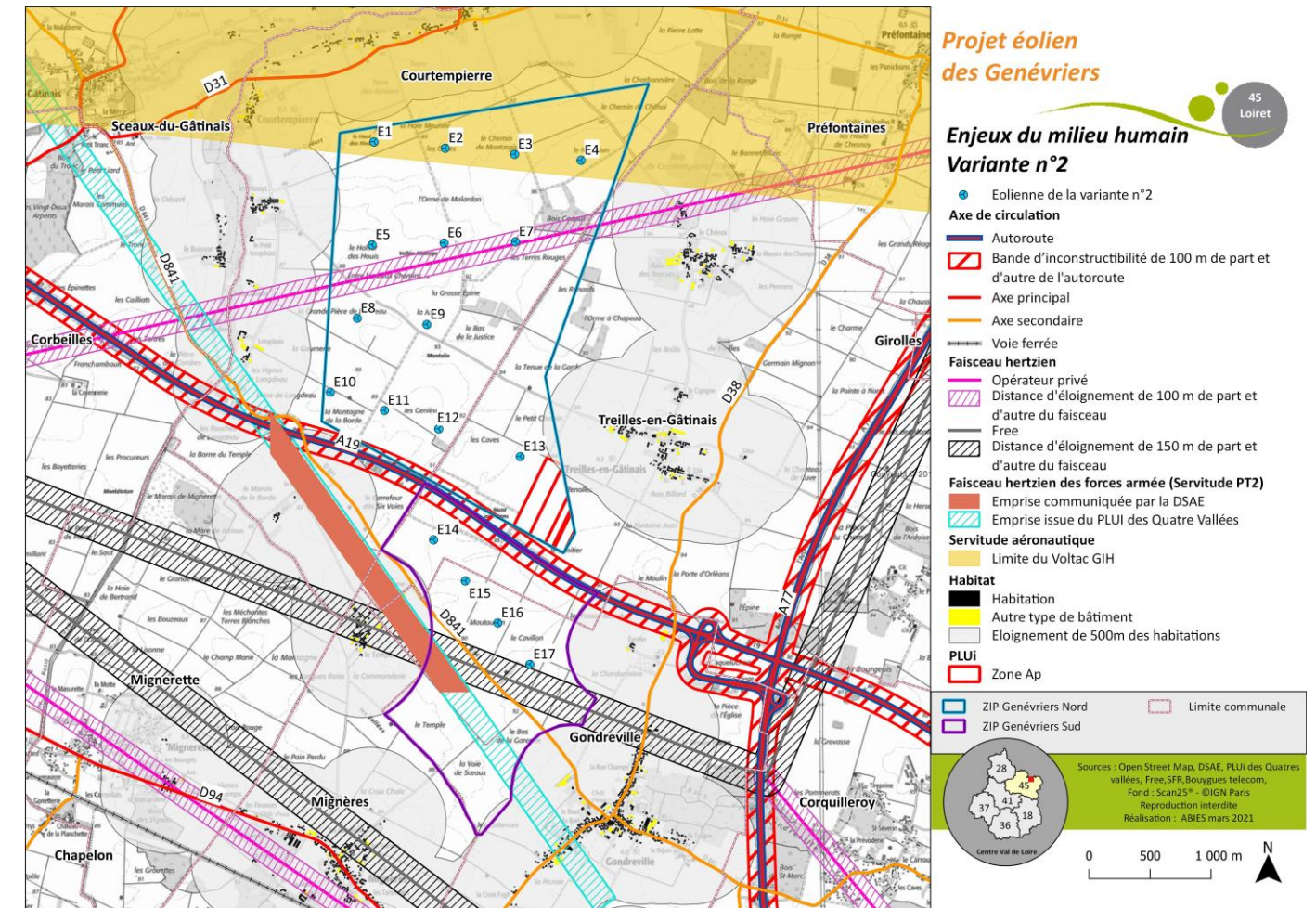
L'analyse de la variante n°2 au regard des enjeux identifiés sur le milieu humain met en évidence la présence de trois éoliennes et/ou de leurs rotors au sein des zones d'éloignement (non réglementaire) préconisées par les opérateurs privés vis-à-vis des liaisons hertziennes sous leur gestion ;

Bien que 4 éoliennes soient localisées au sein de la zone VOLTAC identifiée au nord de la ZIP, cet enjeu n'est pas jugé significatif dans la mesure où la présence d'éolienne y est jugée compatible d'un point de vue opérationnel (cf. chapitre 3.3.3.3.2).

Il convient tout de même de noter que, par rapport à la précédente variante, la variante d'implantation n°2 évite tout impact sur la servitude PT2 de l'Armée et respecte les distances d'éloignement demandées par le Conseil départemental du Loiret vis-à-vis des routes départementales.

Par rapport à la première variante, l'incidence liée à l'immobilisation du parcellaire agricole et à la gêne occasionnée pour l'exploitation des terres occupées est minimisée. En effet, la suppression de 4 éoliennes par rapport à la variante 1 est de nature à limiter les incidences sur les espaces agricoles (emprises immobilisées liées à la création de plateformes et de chemins d'accès notamment). En se basant sur l'hypothèse d'une immobilisation de 0,46 ha par éolienne en phase exploitation<sup>52</sup>, il peut être supposé une immobilisation théorique maximale de terres agricoles d'environ 7,8 ha. Toutefois, cette variante permet toujours d'assurer une production électrique ainsi que des retombées fiscales importantes pour les collectivités locales via les différentes taxes et impôts versés ainsi que pour les propriétaires des terrains (location des terres).

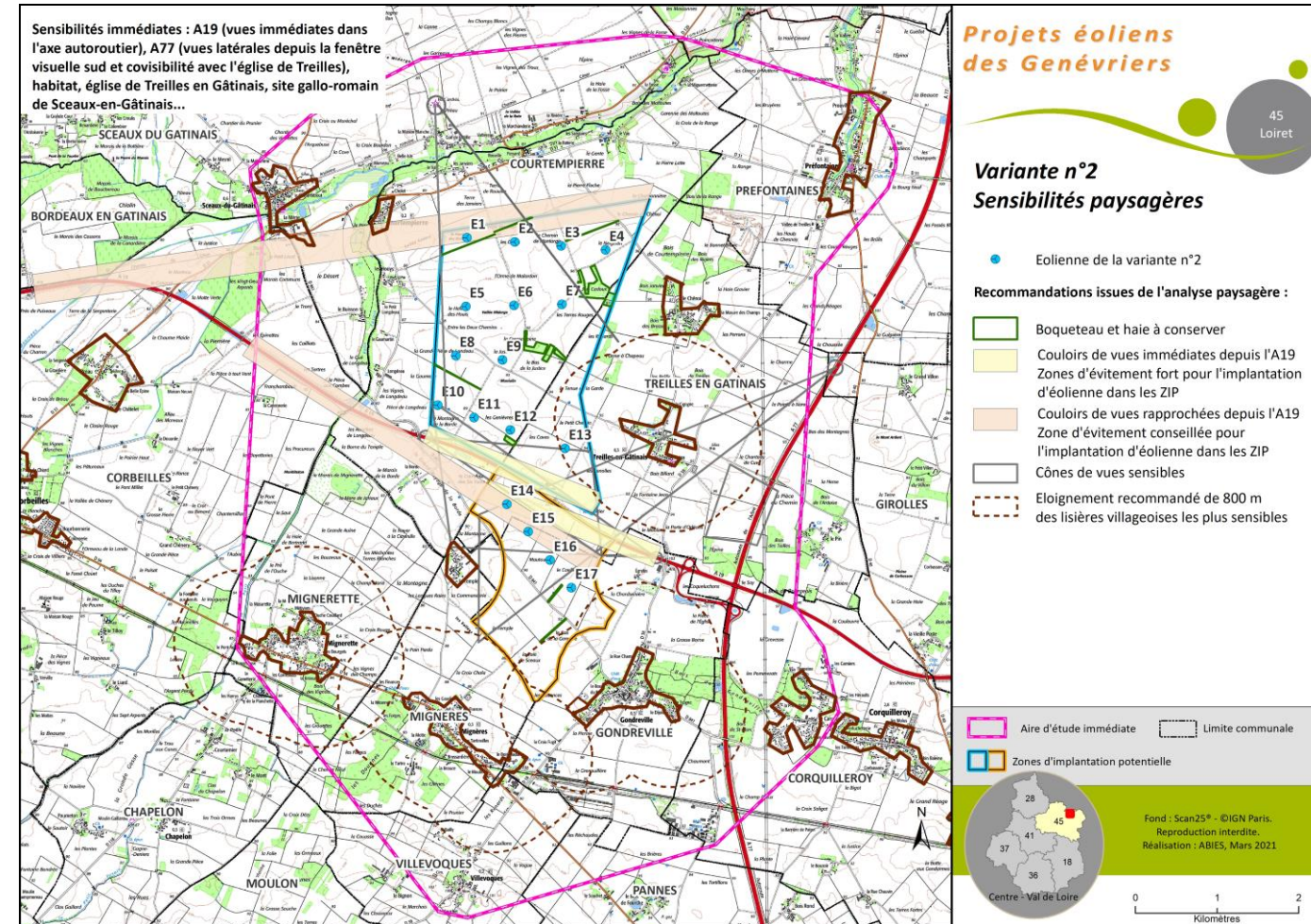
La distance minimale à l'habitation la plus proche (bourg de Treilles-en-Gâtinais) est d'environ 716 m. Bien que plus élevée que dans la précédente variante, cette relative faible distance engendre toujours un risque de gêne pour le voisinage (nuisances sonores, ombres portées).



Carte 90 : La variante n°2 au regard des enjeux du milieu humain

<sup>52</sup> Hypothèse basée sur le projet définitif engendrant une emprise exploitation totale de 7 ha environ pour 15 éoliennes

### 4.2.2.4 Contraintes vis-à-vis du paysage et du patrimoine



Carte 91 : La variante n°2 au regard des enjeux et des sensibilités du paysage et du patrimoine

L'analyse de la variante n°2 au regard des enjeux et des sensibilités identifiés sur le paysage et le patrimoine, à l'échelle immédiate, met en évidence :

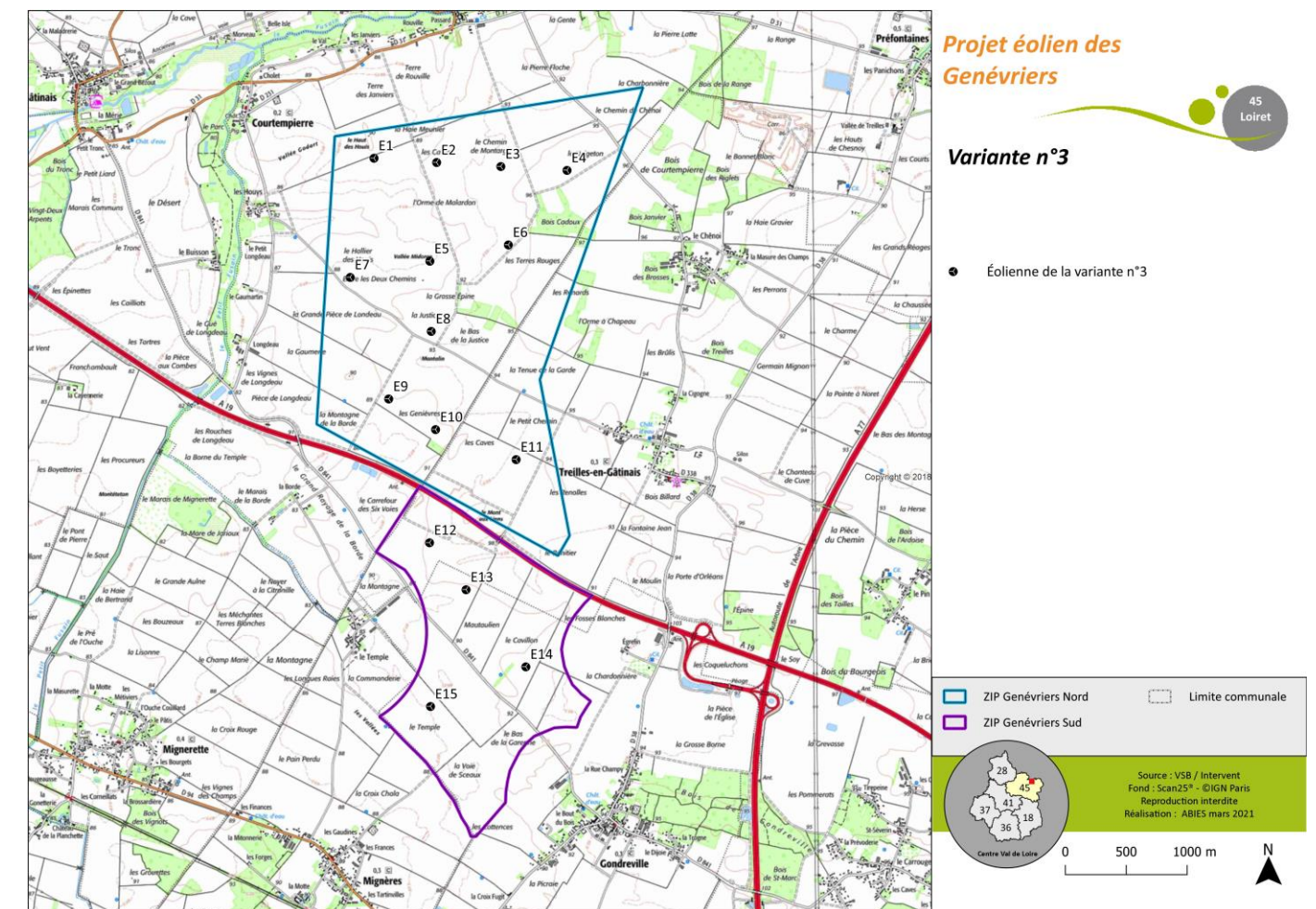
- Une composition en cinq alignements, plus irréguliers et non parallèles entre eux, de direction est/ouest à sud-est/nord-ouest ;
- Un nombre total d'éoliennes de 17 ;
- L'évitement des bois et des haies protégées au PLUi ;
- La présence de l'E14 dans les coulours de vues immédiates depuis l'A19 (zones d'évitement fort pour l'implantation d'éolienne) ;
- La présence des éoliennes E1, E14 et E15 dans le couloir de vues rapprochées depuis l'A19 (zone d'implantation déconseillée) ;
- L'ensemble de la variante 2 qui se développe dans et au-delà du cône de vue depuis le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais mais avec un recul plus faible que la variante 1 (E1 la plus proche à 1,67 km) ;
- L'E14 à E16 qui s'inscrivent dans le cône de vue depuis l'A77 avec un recul de plus de 1,9 km derrière l'église de Treilles-en-Gâtinais ;
- L'éloignement recommandé de 800 m des lisières villageoises respecté sauf pour l'E13 ;
- Les emprises visuelles horizontales maximales de la variante 2 de 4,5 km sur l'axe nord/sud et de 2,1 km sur l'axe est/ouest.

### 4.2.3 Variante n°3

La variante V3 se base globalement sur l'implantation du scénario n°2 et correspond à la variante « post-concertation ». L'objectif affiché ici vise à conserver la prise en compte des principaux enjeux environnementaux du secteur, à l'instar de la variante n°2, tout en répondant aux attentes des riverains et des exploitants agricoles mises en lumière lors de la phase de concertation préalable. Nos études n'ont pas permis d'envisager la possibilité d'éloigner l'éolienne E11 des premières habitations du bourg de Treilles-en-Gâtinais, de 720 m à 1 000 m, comme demandé par la Maire de Treilles-en-Gâtinais, du fait de la combinaison de contraintes foncières et de respect des recommandations de composition paysagère assurant une bonne lisibilité du projet s'appuyant sur la ligne force du paysage constituée par la A19.

Les modifications effectuées portent sur la suppression ou le décalage d'aérogénérateurs et un écartement plus important de certaines machines entre elles.

Cette implantation propose un nombre plus réduit d'éoliennes (15) dont onze se localisent au niveau du secteur nord de la ZIP tandis que les quatre autres se répartissent au sein du secteur sud.



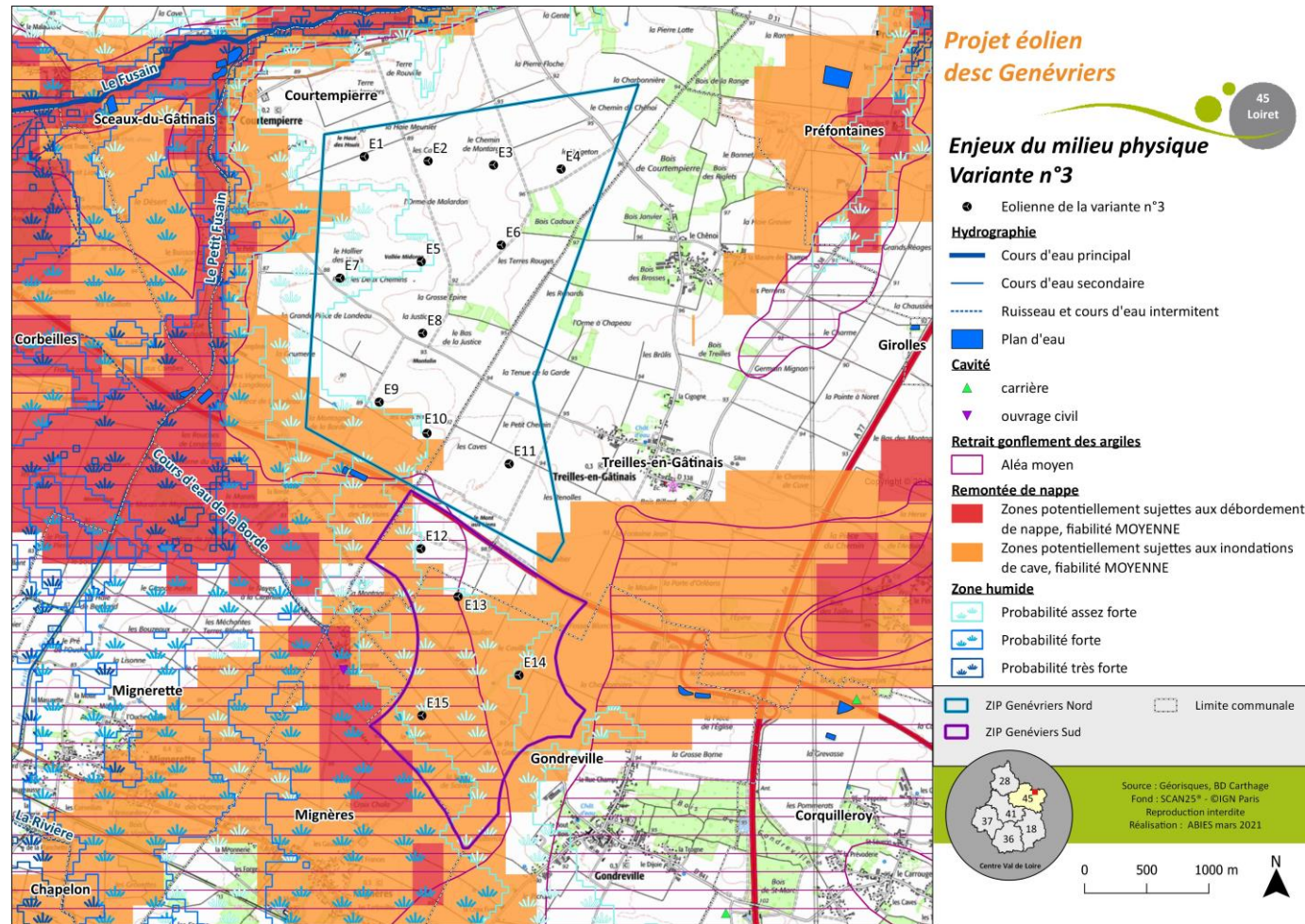
Carte 92 : Variante n°3 du projet des Genévriers

#### 4.2.3.1 Contraintes vis-à-vis du milieu physique

À l'instar des précédentes variantes, la variante d'implantation n°3 engendre des incidences potentielles notables sur les remaniements des terrains susceptibles d'engendrer une accélération du ruissellement pluvial et une aggravation de l'érosion agricole. Ces incidences peuvent, toutefois, être considérées comme moindres que dans les précédentes variantes du fait du nombre réduit d'éoliennes (15).

Par ailleurs, 8 éoliennes restent localisées au sein ou à proximité immédiate de secteurs potentiellement humides. En se basant sur l'hypothèse d'une immobilisation de 0,7 ha par éolienne en phase chantier<sup>53</sup>, cela supposerait un risque théorique maximal de destruction de 5,6 ha de zones humides.

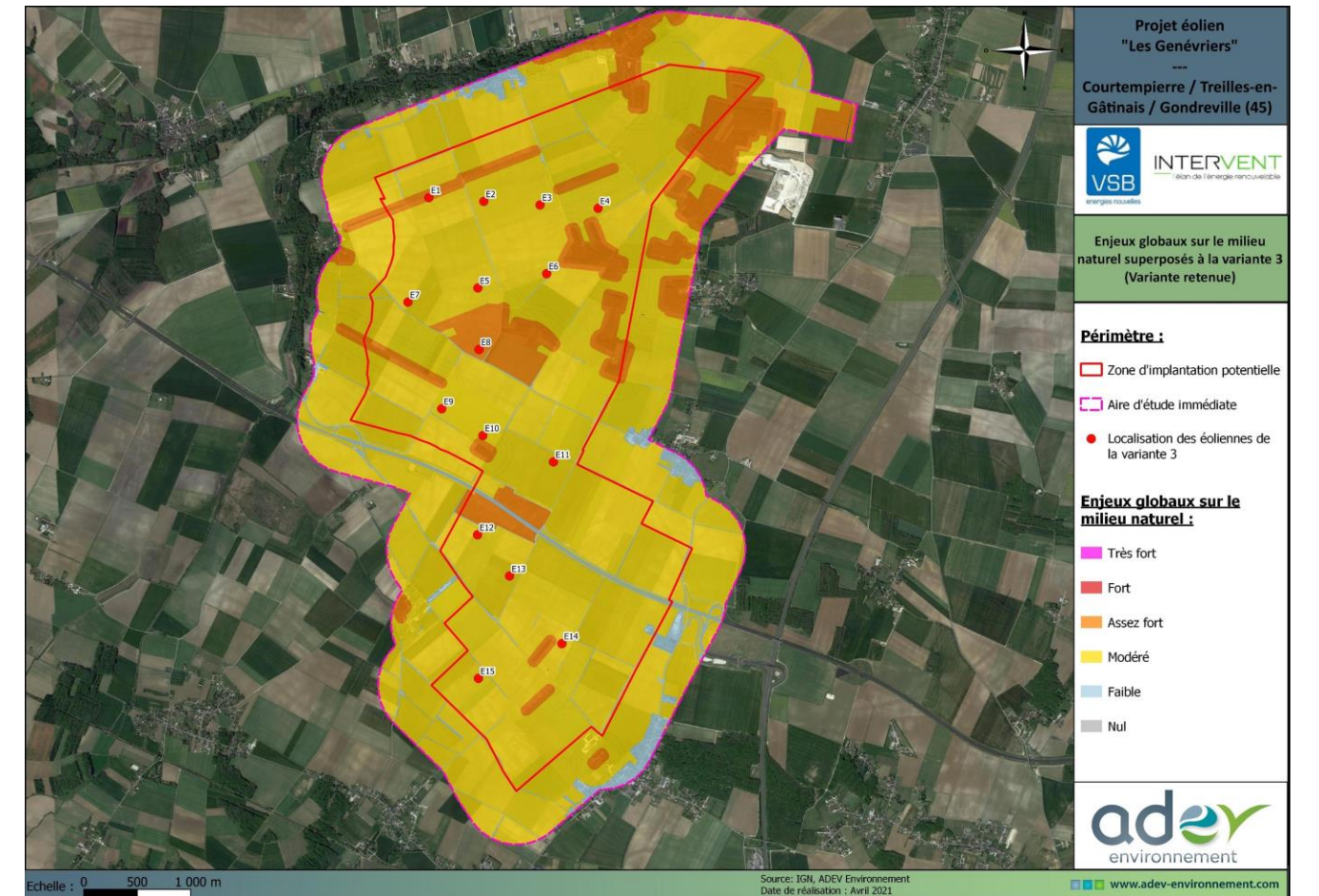
Enfin, six éoliennes sont localisées au sein ou à proximité immédiate de secteurs sensibles à l'aléa remontée de nappes et induisent un risque d'inondation des fonds de fouilles lors du chantier (potentiel rabattage de nappes) voire d'aggravation localisée du phénomène de remontée de nappes en phase exploitation.



Carte 93 : La variante n°3 au regard des enjeux du milieu physique

### 4.2.3.2 Contraintes vis-à-vis du milieu naturel

La carte suivante superpose les enjeux du milieu naturel à l'implantation proposée dans la variante n°3.



Carte 94 : La variante n°3 au regard des enjeux du milieu naturel (Source : ADEV Environnement)

Le tableau suivant résume les niveaux d'enjeux identifiés sur l'emprise des éoliennes de la variante 3. Ces informations ont par la suite été prises en compte dans l'analyse comparative des différentes variantes du projet.

Tableau 97 : Enjeux du milieu naturel et variante 3

	Habitat	Zone humide	Enjeux habitats	Enjeux flore	Enjeux oiseaux	Enjeux chiroptères	Enjeux insectes	Enjeux herpétofaune	Enjeux mammifères (hors chiroptères)
E1	Culture	Non	F	F	M	AF	F	F	F
E2	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E3	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E4	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F
E5	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E6	Culture	Non	F	F	M	F	F	F	F
E7	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E8	Culture	Non	F	F	AF	N	F	F	F

<sup>53</sup> Hypothèse basée sur le projet définitif engendrant une emprise chantier totale de 11 ha environ pour 15 éoliennes

	Habitat	Zone humide	Enjeux habitats	Enjeux flore	Enjeux oiseaux	Enjeux chiroptères	Enjeux insectes	Enjeux herpétofaune	Enjeux mammifères (hors chiroptères)
E9	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E10	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F
E11	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E12	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E13	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F
E14	Culture	Non	F	F	M	M	F	F	F
E15	Culture	Non	F	F	M	N	F	F	F

\*Nul (N), Faible (F), Modéré (M), Assez fort (AF), Fort (Fo), Très fort (TF)

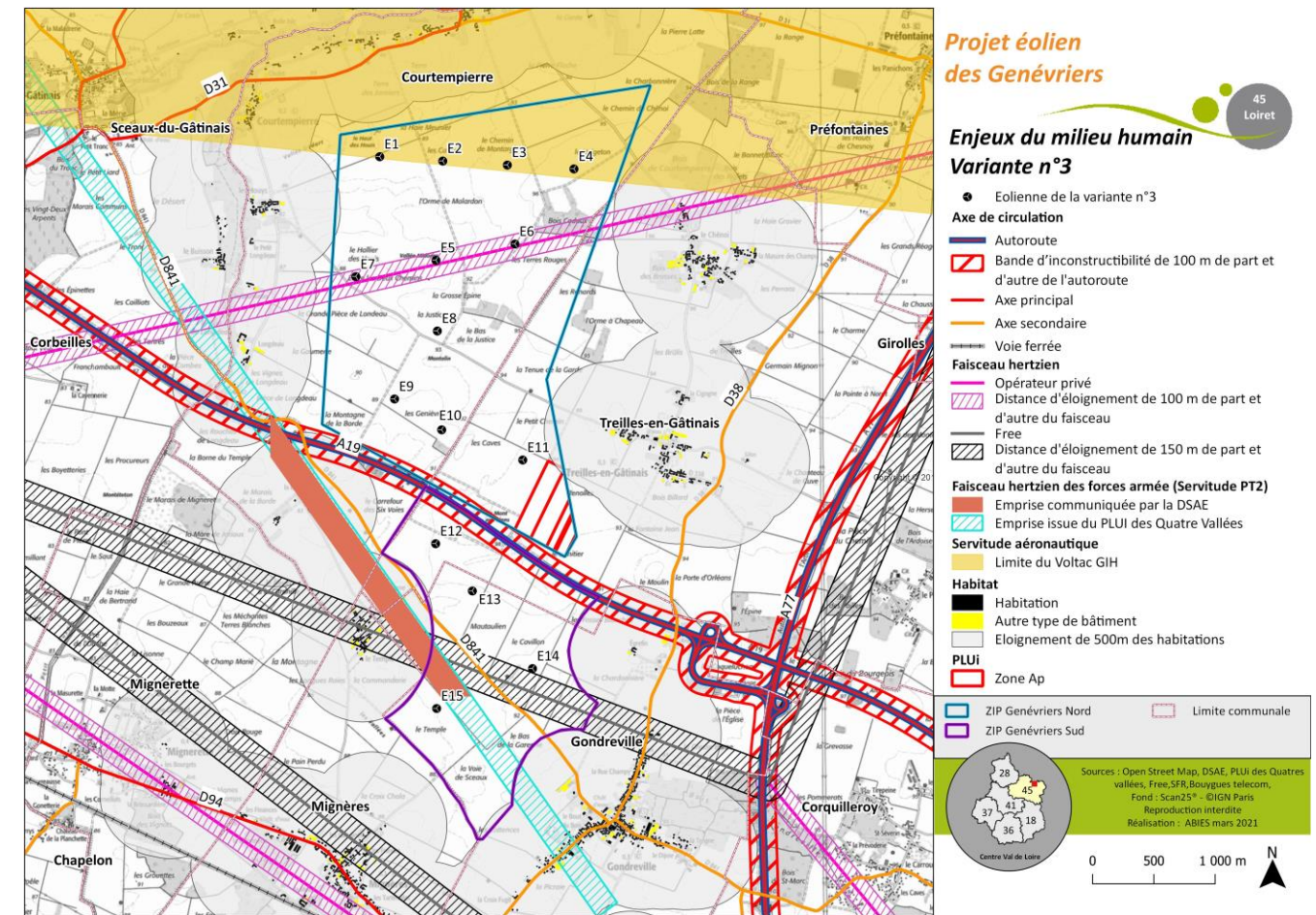
### 4.2.3.3 Contraintes vis-à-vis du milieu humain

L'analyse de la variante n°3 au regard des enjeux identifiés sur le milieu humain met en évidence la présence de quatre éoliennes et/ou de leurs rotors au sein des zones d'éloignement (non réglementaire) préconisées par les opérateurs privés vis-à-vis des liaisons hertziennes sous leur gestion ;

A l'instar de la variante n°2, bien que 4 éoliennes soient localisées au sein de la zone VOLTAC identifiée au nord de la ZIP, cet enjeu n'est pas jugé significatif dans la mesure où la présence d'éolienne y est jugée compatible d'un point de vue opérationnel (cf. chapitre 3.3.3.3.2)). De même cette variante d'implantation évite tout impact sur la servitude PT2 de l'Armée et respecte les distances d'éloignement demandées par le Conseil départemental du Loiret vis-à-vis des routes départementales.

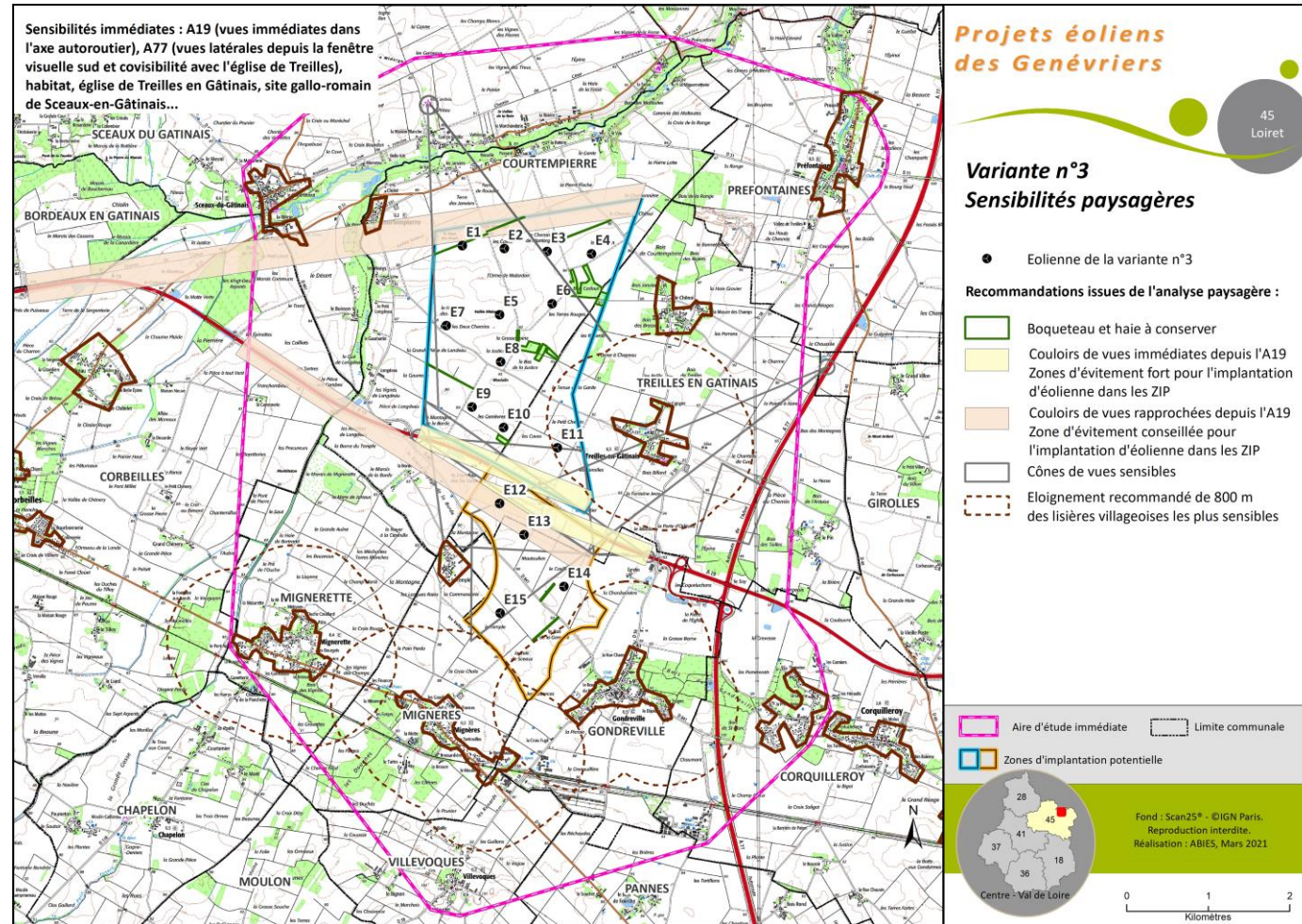
Bien que minimisée par rapport aux précédentes variantes, une incidence négative notable reste attendue dans le cadre de cette variante d'implantation n°3 quant à l'immobilisation du parcellaire agricole (créations de plateformes et de pistes d'accès) et la gêne occasionnée pour l'exploitation des terres occupées. Contrairement aux variantes précédentes, l'irrigation agricole via les rampes et les pivots ne sera pas perturbée Cette variante suppose, en phase exploitation, une immobilisation maximale d'environ 7 ha de terres agricoles. Toutefois, cette vocation permet toujours d'assurer une production électrique ainsi que des retombées fiscales importantes pour les collectivités locales via les différentes taxes et impôts versés ainsi que pour les propriétaires des terrains (location des terres).

La distance minimale à l'habitation la plus proche (bourg de Treilles-en-Gâtinais) est d'environ 716 m. Bien que plus élevée que dans la variante n°1, cette relative faible distance engendre toujours un risque de gêne pour le voisinage (nuisances sonores, ombres portées).



Carte 95 : La variante n°3 au regard des enjeux du milieu humain

### 4.2.3.4 Contraintes vis-à-vis du paysage et du patrimoine



Carte 96 : La variante n°2 au regard des enjeux et des sensibilités du paysage et du patrimoine

L'analyse de la variante n°3 au regard des enjeux et des sensibilités identifiés sur le paysage et le patrimoine, à l'échelle immédiate, met en évidence :

- Une composition en quatre alignements, irréguliers et non parallèles entre eux, de direction est/ouest à sud-est/nord-ouest et deux éoliennes seules (E8 et E15);
- Un nombre total d'éoliennes de 15 ;
- L'évitement des bois et des haies protégées au PLUi ;
- La présence de l'E12 dans les couloirs de vues immédiates depuis l'A19 (zones d'évitement fort pour l'implantation d'éolienne) ;
- La présence des éoliennes E12 et E13 dans le couloir de vues rapprochées depuis l'A19 (zone d'implantation déconseillée) ;
- L'ensemble de la variante 3 qui se développe dans et au-delà du cône de vue depuis le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais mais avec un recul intermédiaire avec les variantes 1 et 2 (E1 la plus proche à 1,77 km) ;
- Les éoliennes E12 et E13 qui s'inscrivent dans le cône de vue depuis l'A77 avec un recul de plus de 1,93 km derrière l'église de Treilles-en-Gâtinais ;
- L'éloignement recommandé de 800 m des lisières villageoises respecté sauf pour l'E11 ;
- Les emprises visuelles horizontales maximales de la variante 3 de 4,7 km sur l'axe nord/sud et de 1,9 km sur l'axe est/ouest.

## 4.3 Comparaison des variantes et justification du projet retenu

### 4.3.1 Comparaison paysagère des variantes

Les trois variantes ont été analysées et comparées à l'aide de simulations visuelles réalisées depuis cinq points de vue différents autour du site du projet.

Ces points de vue sont localisés sur la carte ci-contre et concernent :

- Point 22. Depuis un pont au-dessus de l'A19 à la lisière ouest de l'aire d'étude immédiate,
- Point 28. Depuis Gondreville près du château d'eau,
- Point 30. Depuis Treilles-en-Gâtinais à l'entrée est du village près du cimetière,
- Point 35. Depuis Courtempierre près de la place de la mairie (D231),
- Point 41. Depuis le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais.

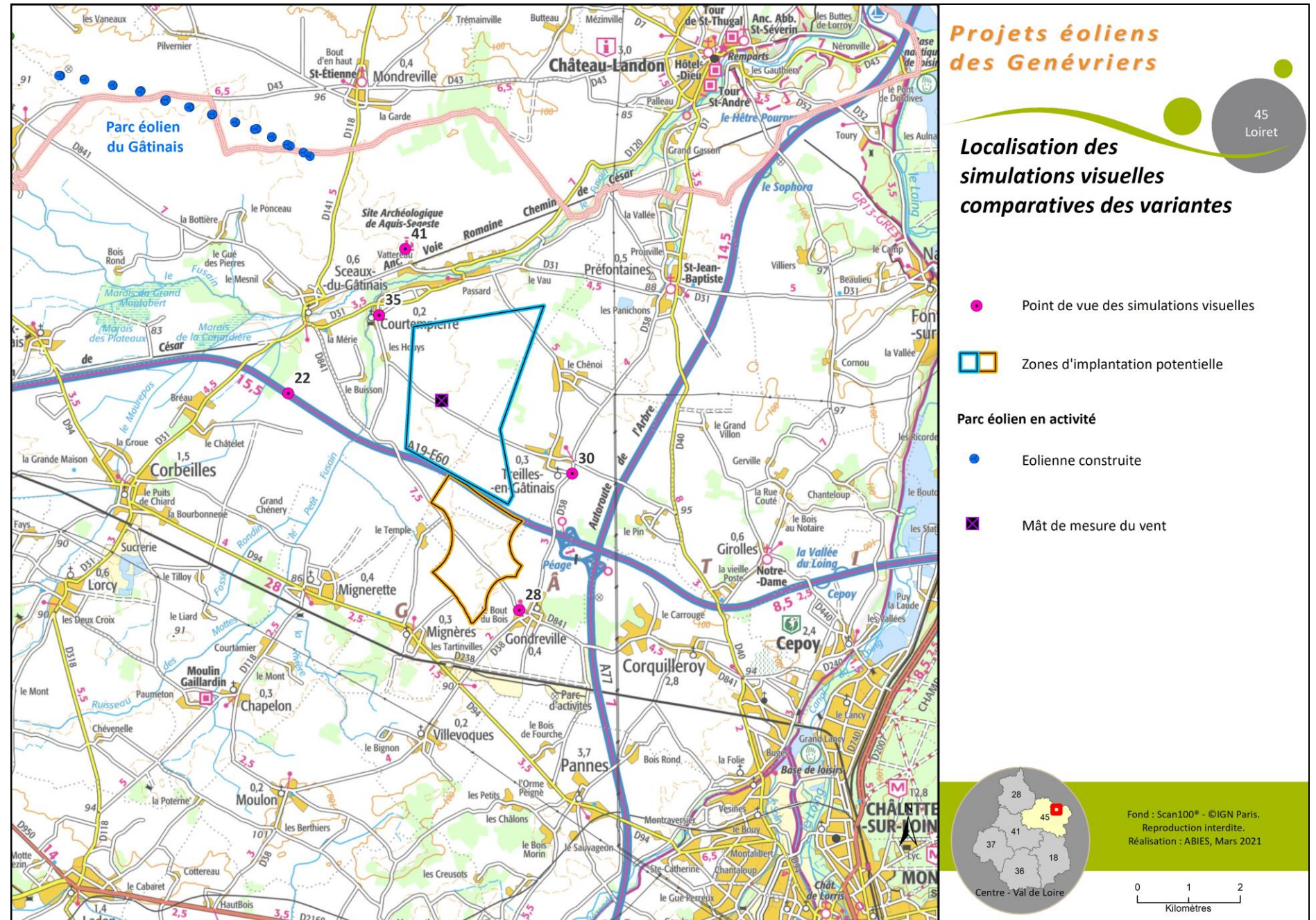
Les simulations comparatives sont présentées ci-après par point de prise photographique. Elles offrent toutes un angle de vue de 120° pour faciliter les comparaisons.

Les éloignements des différents points sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau 98 : distance des différents points de vue à l'éolienne la plus proche des trois variantes potentielles

	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Eolienne (E) et variante (V) concernées	Situation par rapport au projet
Point 22	2,53	E10 de la V2	Ouest
Point 28	1,23	E17 de la V2 ou E14 de la V3	Sud-est
Point 30	1,6	E13 de la V2 ou E11 de la V3	Est
Point 35	1	E1 de la V2	Nord-ouest
Point 41	1,64	E1 de la V2	Nord

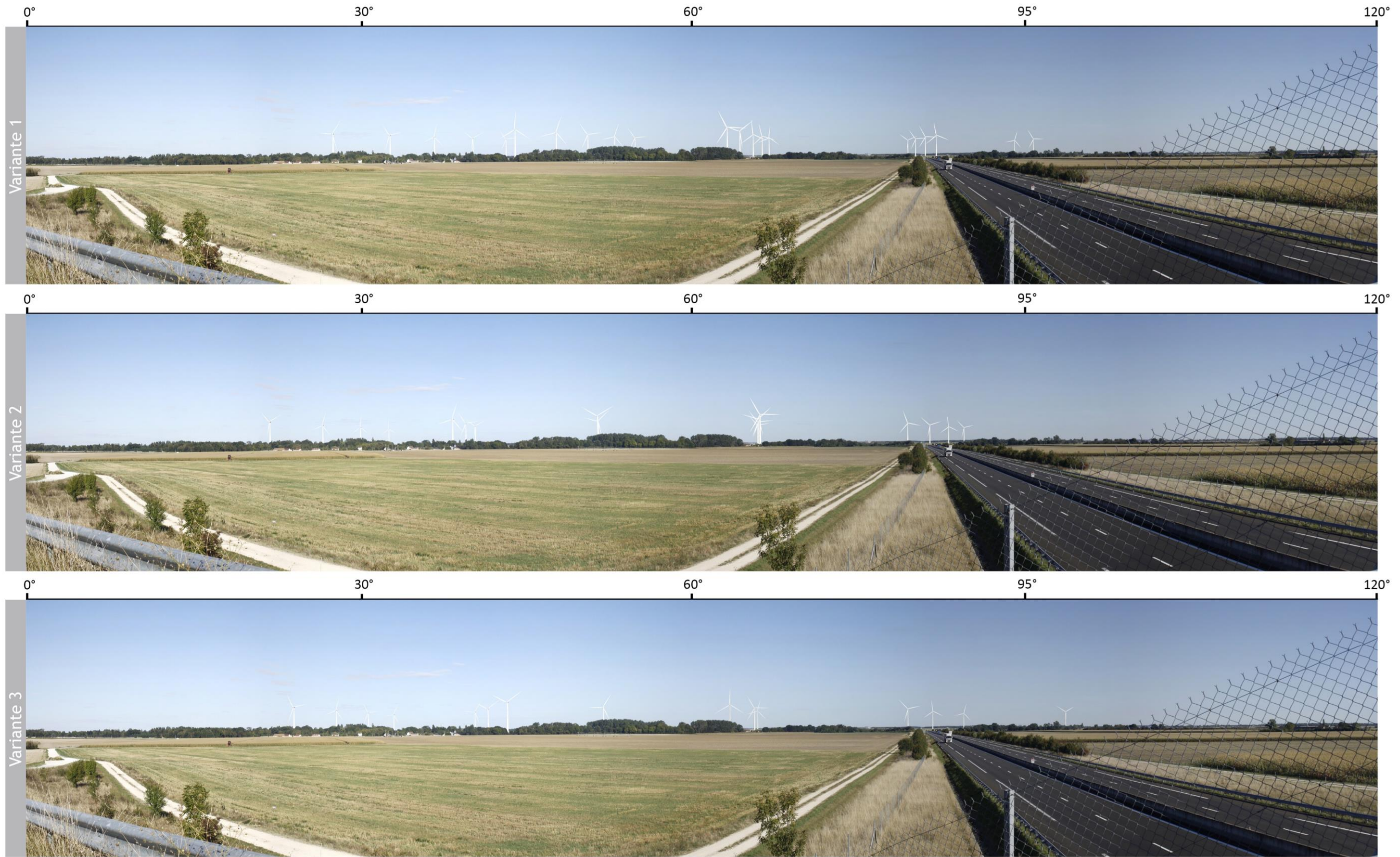
L'analyse comparative des photomontages est synthétisée dans le tableau de comparaison thématique des variantes proposé après les simulations. Celle concernant les points de vue 28 et 35 n'apparaît pas directement car les différences entre les trois variantes se jouent alors uniquement sur la densité éolienne et la lisibilité de l'organisation du parc.



Carte 97 : localisation des simulations visuelles comparatives des variantes

Projet de parc éolien des Genévriers (45)

22 - Depuis un pont au-dessus de l'A19 près de la lisière ouest de l'aire d'étude immédiate



Projet de parc éolien des Genévriers (45)

28 - Depuis Gondreville près du château d'eau





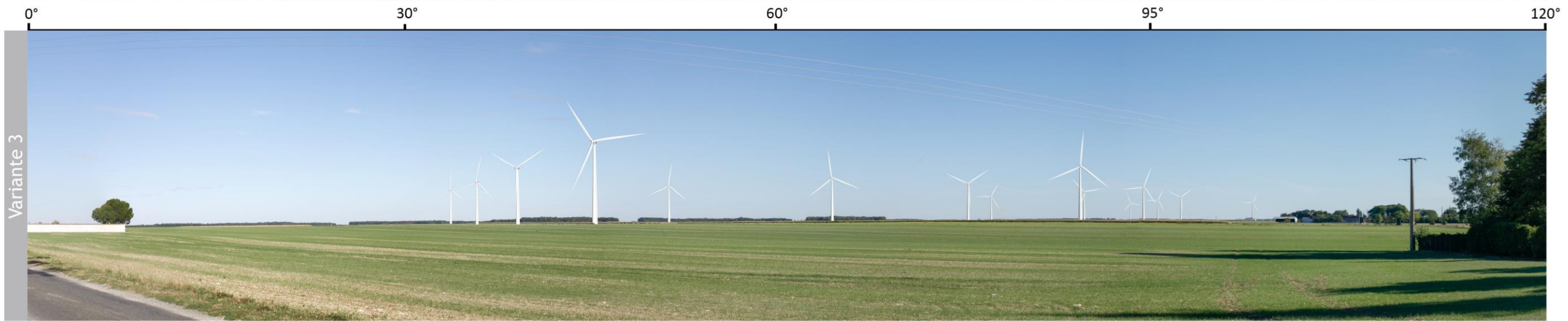
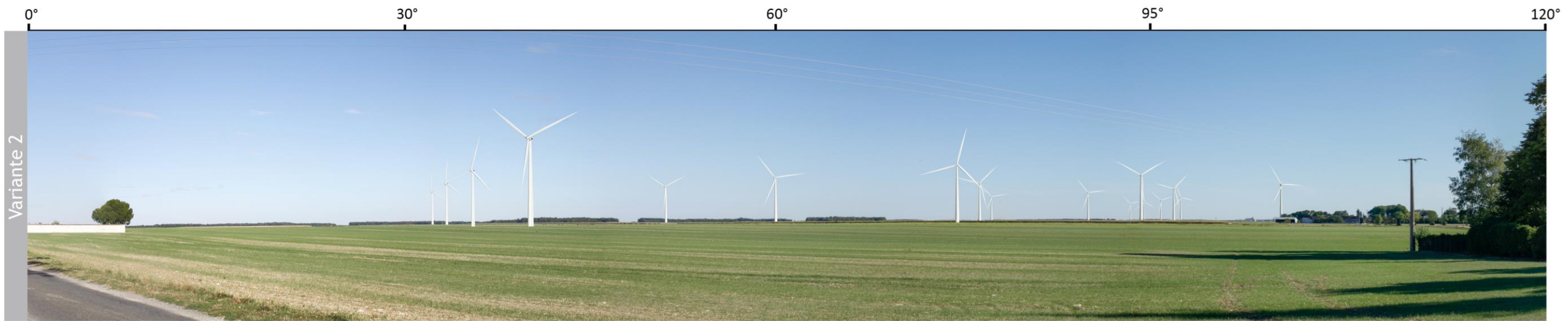
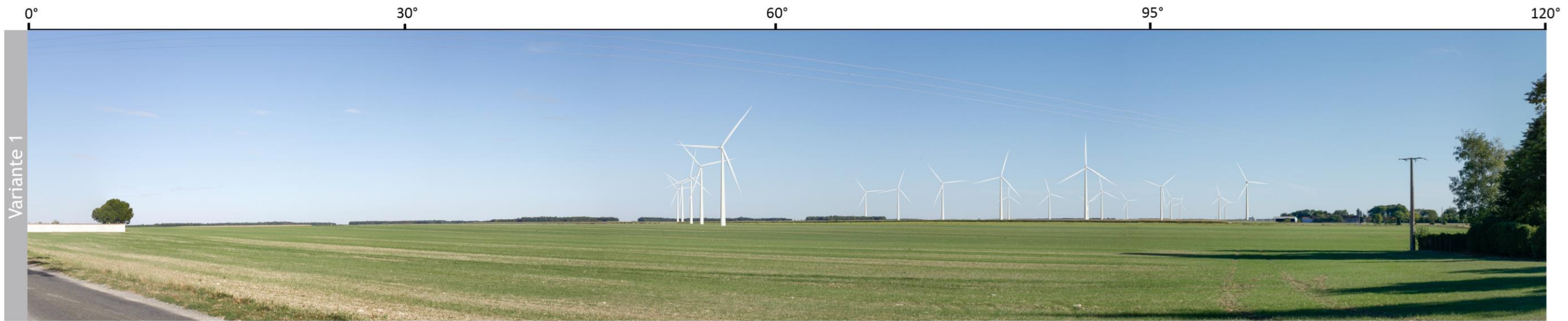
Projet de parc éolien des Genévriers (45)

30 - Depuis Treilles-en-Gâtinais à l'entrée est du village près du cimetière



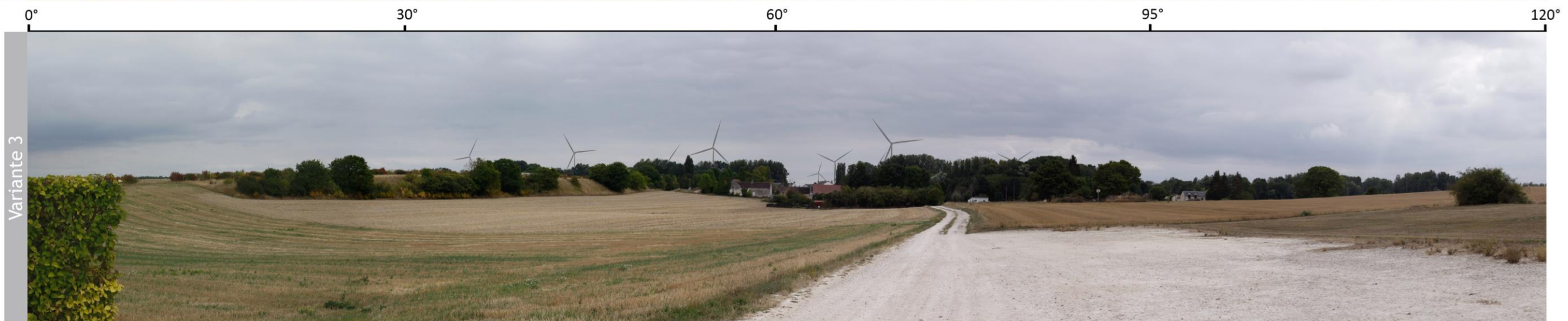
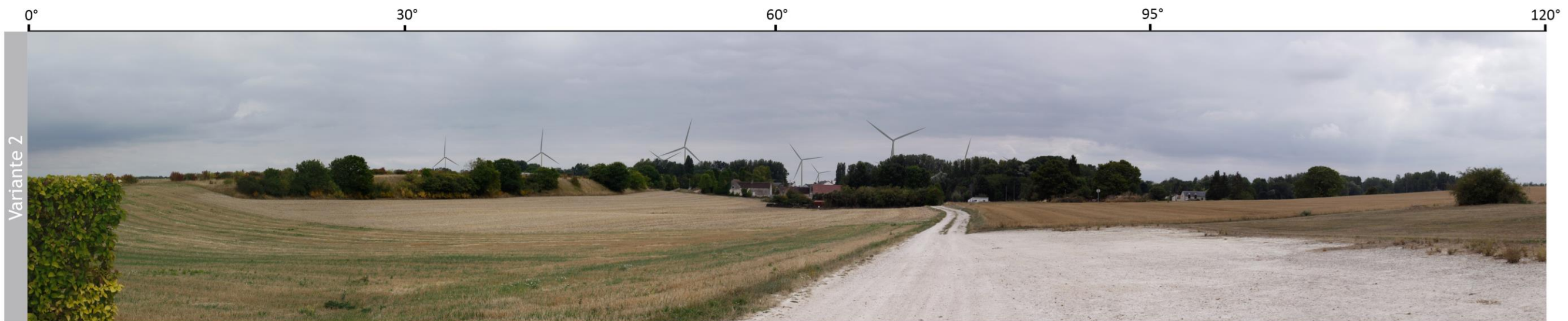
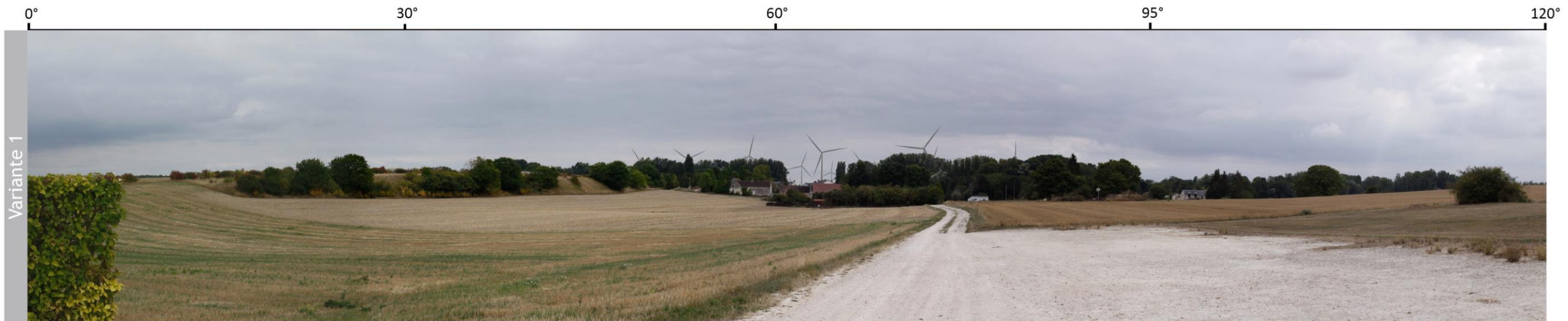
Projet de parc éolien des Génévriers (45)

35 - Depuis Courtempierre près de la place de la mairie (D231)



Projet de parc éolien des Genévriers (45)

41 - Depuis le site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais



### 4.3.2 Comparaison thématique des variantes

Au regard de l'analyse menée précédemment, le tableau suivant détaille le niveau d'incidence évalué pour chaque variante selon les quatre grandes thématiques environnementales. Il ne traite pas de manière exhaustive des différentes composantes de ces thématiques mais uniquement de celles susceptibles de souligner des différences entre les scénarios d'implantation étudiés.

*Nota* : en cas de niveau de contrainte ou d'atout équivalent entre plusieurs variantes, l'indice « + » peut être attribué à l'une de ces variantes ; il témoigne alors d'un léger avantage pour cette dernière par rapport à la composante abordée.

Concernant le milieu naturel, une analyse plus détaillée est à retrouver dans le rapport d'ADEV Environnement.

Tableau 99 : Comparaison thématique des variantes étudiées

Thématiques	Composante	Variante n° 1	Variante n° 2	Variante n° 3
Milieu physique	Mouvements de terres (déstructuration des horizons géologiques et pédologiques)	21 éoliennes	17 éoliennes	15 éoliennes (+)
	Zones humides potentielles	12 éoliennes au sein ou à proximité immédiate de secteurs potentiellement humides	9 éoliennes au sein ou à proximité immédiate de secteurs potentiellement humides	8 éoliennes au sein ou à proximité immédiate de secteurs potentiellement humides (+)
	Aléa remontée de nappes	11 éoliennes au sein ou à proximité immédiate de secteurs sensibles à l'aléa remontée de nappes	7 éoliennes au sein ou à proximité immédiate de secteurs sensibles à l'aléa remontée de nappes	6 éoliennes au sein ou à proximité immédiate de secteurs sensibles à l'aléa remontée de nappes (+)
Milieu naturel	Nombre d'éoliennes	21	17	15
	Eloignement moyen aux haies et lisières	305 m	276 m	265 m
	Contrainte sur les habitats et la flore	Contrainte faible		
	Contrainte sur la faune terrestre et aquatique	Contrainte très faible à faible		
	Contrainte sur les oiseaux	Contrainte très forte	Contrainte forte	
	Contrainte sur les chiroptères	Contrainte très forte	Contrainte forte	
Milieu humain	Servitudes et contraintes techniques	Une éolienne au sein d'une servitude PT2 de l'Armée 4 éoliennes ne respectent pas les distances d'éloignement vis-à-vis de faisceaux hertziens privés 2 éoliennes à moins de 220 m d'une route départementale	3 éoliennes ne respectent pas les distances d'éloignement vis-à-vis de faisceaux hertziens privés (+)	4 éoliennes ne respectent pas les distances d'éloignement vis-à-vis de faisceaux hertziens privés
	Distance à l'habitat le plus proche	615 m	716 m (+)	716 m (+)
	Maîtrise foncière	-	-	-
Paysage et patrimoine	Nombre d'éoliennes	21	17	15
	Disposition / Organisation	Composition régulière et lisible	Alignements non parallèles	Composition d'ensemble peu lisible
	Evitement des bois et des haies protégées au PLUi	Oui	Oui	Oui
	Evitement des couloirs de vues immédiates depuis l'A19	Oui	Oui	Présence de l'E12
	Respect des couloirs de vues rapprochées depuis l'A19 et comparaison des simulations visuelles (PDV22)	Présence de 4 éoliennes (E16 à E19)	Présence de 3 éoliennes (E1, E14 à E15) et 4 visibles en périphérie	Présence de 2 éoliennes (E12 et E13) et 3 visibles en périphérie
	Distance de l'éolienne la plus proche du site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais et comparaison des	1,97 km	1,67 km	1,77 km

Thématiques	Composante	Variante n° 1	Variante n° 2	Variante n° 3
	simulations visuelles (PDV41)			
	Distance de l'éolienne la plus proche de l'église de Treilles-en Gâtinais dans le cône de vue depuis l'A77 et comparaison des simulations visuelles depuis l'entrée orientale du village (PDV30)	1,55 km (surplomb du village plus important) Covisibilité directe avec l'église Meilleure lecture des alignements éoliens et emprise horizontale plus faible que pour les autres variantes derrière la silhouette du village	1,9 km Covisibilité directe avec l'église Lecture désordonnée du parc Plus grande emprise horizontale éolienne derrière la silhouette du village des trois variantes	1,93 km Covisibilité directe avec l'église Lecture désordonnée du parc Emprise horizontale éolienne derrière la silhouette du village légèrement plus faible que pour la variante 2
	Respect de l'éloignement recommandé de 800 m des lisières villageoises	Oui sauf E10	Oui sauf E13	Oui sauf E11

Légende :



### 4.3.3 Mesures d'évitement et de réduction principales prises dans le cadre des variantes

Ce chapitre vise à rendre compte, dans ses grands traits, de la démarche d'évitement et de réduction entreprise entre les différentes variantes et qui a conduit à la solution retenue.

- V1 : le parti pris pour cette variante est de tenir essentiellement compte des enjeux paysagers et ceux relatifs aux milieux naturels et à la biodiversité.
  - Du point de vue du paysage :
    - l'option d'aménagement principale consiste à s'orienter sur les recommandations du schéma régional éolien de la région Centre à savoir, un parc orienté est-ouest et s'étirant le long de l'A19 avec cinq alignements réguliers et parallèles entre eux ;
    - Les éoliennes ont été implantées de telle sorte qu'aucune éolienne n'est visible dans les couloirs de vues immédiates depuis l'A19 ;
    - Les éoliennes évitent les haies protégées du PLUi.
  - Du point de vue du milieu naturel : les haies et les lisières boisées sont évitées.
- V2 : les améliorations portent principalement sur le milieu humain et sur le milieu naturel et la biodiversité :
  - concernant le milieu naturel, la réduction du nombre d'éoliennes et l'adaptation de la configuration d'implantation permet de limiter les impacts liés aux enjeux sur les oiseaux ;
  - Concernant les servitudes et les recommandations d'éloignement, cette implantation évite tout impact sur la servitude PT2 de l'Armée de l'air et respecte, contrairement à la V1 les recommandations en matière de distances d'éloignement vis-à-vis des routes départementales.
  - Enfin les nuisances sonores sont réduites au regard de la distance plus importantes de la V2 par rapport à la V1 ;

- V3 : la V3 permet une amélioration de la V2 en ce sens que principalement, elle réduit le nombre d'aérogénérateurs à 15 et propose des décalages plus importants. Par ailleurs, elle permet une amélioration termes du respect des besoins du monde agricole :
  - placement des éoliennes selon les demandes des exploitants agricoles ;
  - mise en cohérence avec les rampes d'irrigation ;
  - adaptation à la maîtrise foncière.

### 4.3.4 Justification de la variante retenue

La définition des trois variantes du projet a fait l'objet d'une importante concertation à la fois avec les communes de Courtempierre, Gondreville et Treilles-en-Gâtinais, les riverains, les propriétaires et exploitants concernés, mais également avec les différents experts travaillant sur le projet.

Pour le milieu naturel, l'ensemble de ces éléments nous permettent de dire que la variante 1 est la plus impactante avec 21 éoliennes dont 9 se trouvent à moins de 200 m des haies et des lisières. Vient ensuite la variante 2 avec 17 éoliennes dont 8 sont localisées à moins de 200 m des haies et des lisières. La variante qui est retenue pour ce projet est la moins impactante pour la biodiversité avec 15 éoliennes, dont 9 situées à moins de 200 m des haies et des lisières.

Au niveau paysager, la variante n°3 à 15 éoliennes présente aussi le moins de contraintes fortes en comparaison des deux autres.

**Au vu des éléments listés dans le tableau précédent, la variante n°3 constituée de 15 machines apparaît comme étant l'option d'implantation offrant le meilleur compromis entre la réduction des impacts et la faisabilité technico-économique du projet ; elle a donc été retenue.** Ses caractéristiques détaillées (dimensions et localisation des différents aménagements, étapes de la construction, production estimée, etc.) sont présentées dans le prochain chapitre.

